# MÉMORIAL

# DES

# SÉANCES DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE GENÈVE

Quarante-troisième séance – Lundi 29 mars 2021, à 20 h 25

# Présidence de M<sup>me</sup> Albane Schlechten, présidente

La séance est ouverte à 20 h 25 à l'Organisation météorologique mondiale (OMM), dans la salle Obasi.

Font excuser leur absence: *M<sup>mes</sup> Roxane Aubry*, *Fabienne Aubry-Conne*, *Ana Maria Barciela Villar*, *MM. Simon Brandt* et *Philippe de Rougemont*.

Assistent à la séance: *M. Sami Kanaan*, maire,  $M^{me}$  *Frédérique Perler*, vice-présidente, *M. Alfonso Gomez*, conseiller administratif,  $M^{mes}$  *Christina Kitsos* et *Marie Barbey-Chappuis*, conseillères administratives.

#### CONVOCATION

Par lettre du 17 mars 2021, le Conseil municipal est convoqué dans la salle Obasi (OMM) pour lundi 29 mars et mardi 30 mars 2021, à 17 h 30 et 20 h 30.

# Exhortation Communications du Conseil administratif

#### 1. Exhortation.

La présidente. Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, prenons la résolution de remplir consciencieusement notre mandat et de faire servir nos travaux au bien de la Cité qui nous a confié ses destinées.

#### 2. Communications du Conseil administratif.

M. Sami Kanaan, maire. En préambule, j'aimerais vous remercier, les uns et les autres, les unes et les autres pour votre participation jeudi passé à la séance fictive du Conseil municipal pour tester le module Webex Legislate. Vous avez joué le jeu. Comme tout test, il y a forcément des imperfections... Je reconnais que M<sup>me</sup> Uzma Khamis Vannini n'a jamais réussi à activer son micro, c'est un mystère de la transition numérique. Je vous promets une enquête approfondie, Madame la deuxième vice-présidente, pour éclaircir ce qui n'était pas un complot, je vous rassure...

Plus sérieusement, j'aimerais remercier l'équipe de projet. C'est une équipe mixte, composée bien sûr du Service du Conseil municipal, de la Direction des systèmes d'information et de communication, de la direction de mon département, bien sûr aussi de la commission de la sécurité, du domaine public, de l'information et de la communication, qui avait déjà fait plusieurs tests en amont, mais aussi des uns et des autres, y compris mes collègues qui se sont connectés le jeudi. Cela confirme deux choses; la première, c'est qu'on préfère de loin siéger en présentiel comme ce soir – c'est évident – et c'est le but de l'exercice. La deuxième chose, c'est que l'outil peut servir en cas de situation où nous ne pourrions siéger en présentiel. Beaucoup de remarques ont été notées. Le bureau doit prendre position le 14 avril.

Nous restons une ville pionnière. A ce stade, une seule enceinte parlementaire a utilisé Webex Legislate pour de vrai. C'est dans le cadre du Congrès américain. Le caucus hispanique du Congrès américain l'a utilisé afin d'élire son bureau pour la législature. Apparemment, ça marche. C'est clair que beaucoup de choses ont été notées en vue d'une amélioration. Nous préciserons pour la séance du bureau du 14 avril comment ça se présentera pour la suite. Je rappelle qu'un éventuel engagement ne dure qu'une année. Je vous remercie beaucoup en tout cas.

Communications du bureau du Conseil municipal Proposition: rénovation de l'immeuble situé au 6, place de la Taconnerie

# 3. Communications du bureau du Conseil municipal.

La présidente. Merci, Monsieur le maire... Ça me permet d'enchaîner pour rappeler aux personnes qui ont participé à la séance Webex Legislate de participer au sondage. Pas M<sup>me</sup> Uzma Khamis Vannini, qui apparemment n'a pas eu le droit à la parole, mais en tout cas ceux qui ont pu y participer. (*Remarque*.) Non mais également vous, Madame la deuxième vice-présidente... Remplissez ce sondage pour que nous puissions nous positionner sur la suite de ces travaux.

J'ai vu que  $M^{me}$  Christina Kitsos était là. Comme la prochaine proposition la concerne, je vais passer au point 10 de notre ordre du jour.

4. Rapports de majorité et de minorité de la commission des travaux et des constructions chargée d'examiner la proposition du Conseil administratif du 16 septembre 2020 en vue de l'ouverture d'un crédit de 3 029 600 francs destiné à la rénovation de l'immeuble situé au 6, place de la Taconnerie, parcelle N° 4704, feuille N° 21, commune de Genève, section Cité (PR-1425 A/B)¹.

#### A. Rapport de majorité de M. Maxime Provini.

La proposition a été renvoyée à la commission des travaux et des constructions lors de la séance plénière du Conseil municipal du 6 octobre 2020. La commission l'a étudiée, sous la présidence de M<sup>me</sup> Uzma Khamis Vannini, lors des séances des 2 et 9 décembre 2020. Les notes de séances ont été prises par M. Daniel Zaugg, que le rapporteur remercie pour la qualité de son travail.

## PROJET DE DÉLIBÉRATION

#### LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettres e) et m) de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup>Proposition, 2353.

sur proposition du Conseil administratif,

#### décide:

*Article premier.* – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit de 3 029 600 francs, destiné à la rénovation de l'immeuble situé au 6, place de la Taconnerie, parcelle N° 4704, feuille N° 21, commune de Genève, section Cité.

- *Art.* 2. Au besoin, il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l'article premier au moyen d'emprunts à court terme, à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 3 029 600 francs.
- *Art. 3.* La dépense prévue à l'article premier, à laquelle il convient d'ajouter le crédit d'étude voté le 15 janvier 2002 de 186 052 francs (PR-117, N° PFI 012.092.01), et le crédit d'étude complémentaire voté le 21 mai 2014 de 100 000 francs (PR-1054/2, N° PFI 012.092.05), soit un total de 3 315 652 francs, sera inscrite à l'actif du bilan de la Ville de Genève, dans le patrimoine financier.
- *Art. 4.* Le Conseil administratif est autorisé à constituer, épurer, radier ou modifier toute servitude à charge et/ou au profit des parcelles faisant partie du périmètre concerné, nécessaire à la réalisation projetée.

#### Séance du 2 décembre 2020

Audition de  $M^{me}$  Frédérique Perler, conseillère administrative en charge du département de l'aménagement, des constructions et de la mobilité (DACM), accompagnée de  $M^{me}$  Isabelle Charollais, codirectrice du DACM et de M. Philippe Meylan, en charge de la Direction du patrimoine bâti (DPBA)

M<sup>me</sup> Perler explique que la demande de crédit est destinée à la rénovation de l'immeuble situé au 6, place de la Taconnerie. Situé dans la zone protégée de la Vieille-Ville, cet immeuble est classé. Actuellement très vétuste, il n'a pas subi de transformation importante depuis plus d'un demi-siècle. Le projet de rénovation a été retardé par un recours contre la décision de mise en congé de la crêperie. En 2017, le Tribunal fédéral (TF) a confirmé l'annulation du congé, occasionnant la mise en attente du dossier. En mars 2020, le Conseil administratif a demandé à la DPBA de relancer le dossier en priorité, au vu de l'échéance de l'autorisation de construire, dont la dernière prolongation accordée est fixée au 1<sup>er</sup> juin 2021 (le chantier doit s'ouvrir avant cette date, faute de quoi elle sera caduque).

Ensuite M. Meylan relate que le bâtiment a été édifié en 1778-1779. Il a été classé en 1923 et acheté par la Ville en 1952. La silhouette de l'immeuble est fine et élancée. L'élément le plus remarquable est le balcon du premier étage,

entièrement refait en 2008, sur lequel donnent trois portes-fenêtres en plein cintre ornées de mascarons sculptés.

Actuellement, l'état général de l'immeuble est très vétuste. Le logiciel Stratus le place parmi les immeubles en mauvais état du patrimoine immobilier de la Ville avec un indice de 0,45. En 2012, lors de la période de gel, d'importants dégâts se sont produits, rendant trois des six logements peu ou pas habitables. Devant un tel constat, des mesures conservatoires s'imposent d'urgence. Eu égard à son importance historique et à ses qualités architecturales, cet immeuble mérite une attention proportionnelle au classement dont il a fait l'objet. Comme l'a rapporté la magistrate, le programme de rénovation a toutefois été retardé par le recours contre la mise en congé de la crêperie. A présent que le TF a rendu sa décision, la DPBA a repris le dossier en entamant des négociations avec les tenanciers de la crêperie.

En ce qui concerne le programme des travaux, l'affectation du rezde-chaussée et des étages restera inchangée, et la vocation commerciale du rezde-chaussée sera conservée. Les aspects patrimoniaux de cet immeuble seront traités avec la plus grande attention et feront l'objet d'une stratégie d'intervention clairement établie. L'une des caractéristiques de ce bâtiment est de présenter une façade très riche et un contenu modeste. Il en découle que le traitement de la façade et des éléments extérieurs se rapprochera d'une «restauration», alors que le traitement des appartements recherche une polyvalence d'usage en adéquation avec un usage contemporain. Le plan d'étage type propose d'insérer les services (cuisine, WC, douche) dans la zone centrale et de rouvrir les fenêtres condamnées afin d'améliorer l'habitabilité des appartements.

Au niveau énergétique, le bâtiment sera raccordé par une extension au réseau de chaleur existant de la Ville de Genève. Ce réseau alimente déjà l'ensemble de l'administration municipale du périmètre. Un système de récupération de chaleur sur l'air vicié de la ventilation centralisée et de la pompe à chaleur permettra de produire environ 60% de l'eau chaude sanitaire. Le bâtiment étant situé dans la Vieille-Ville, avec une forte contrainte patrimoniale, les interventions énergétiques seront limitées. La toiture et le plancher des combles seront isolés et les vitrages partiellement équipés de verres isolants spécifiques, de faible épaisseur. Les fenêtres à guillotine seront conservées et restaurées sans mise aux normes thermiques. Les fenêtres à la française seront remplacées.

L'autorisation de construire a été délivrée le 1<sup>er</sup> juin 2017. Elle est en force. Une première prolongation de l'autorisation a été accordée jusqu'au 1<sup>er</sup> juin 2020. Une deuxième et ultime prolongation de l'autorisation a été accordée jusqu'au 1<sup>er</sup> juin 2021. Le chantier pourra démarrer deux mois après le vote du Conseil municipal, une fois le délai référendaire écoulé. La mise en exploitation prévisionnelle est planifiée pour l'été 2022, après environ vingt et un mois de travaux. Le montant total du crédit (TTC) s'élève à 3 029 600 francs.

La présidente demande si la crêperie continue d'être exploitée.

M. Meylan lui répond par l'affirmative.

La présidente aimerait comprendre pourquoi le Conseil administratif a signifié un congé à la crêperie au lieu d'entamer des négociations.

M. Meylan remarque qu'il est très compliqué de rénover un bâtiment dans son ensemble tout en maintenant un restaurant qui accueille du public.

La présidente s'étonne que la Gérance immobilière municipale (GIM) n'ait pas proposé de dédommagement à la tenancière de la crêperie.

M. Meylan relève que cette personne ne voulait pas sortir des locaux, même temporairement.

Une commissaire demande comment il est possible de signifier un congé avant même que le projet ne soit voté par le Conseil municipal.

 $M^{me}$  Perler invite la commission des travaux et des constructions à auditionner la GIM à ce sujet.

Un commissaire aimerait connaître la date de raccordement du bâtiment au réseau de chaleur à distance.

M. Meylan précise que le bâtiment va se raccorder à un réseau qui fonctionne au gaz. Il s'agit du réseau qui alimente les bâtiments situés aux 4 et 5, rue de l'Hôtel-de-Ville.

Un commissaire demande si la Ville prévoit de sortir ce périmètre des énergies fossiles.

M. Meylan lui rétorque qu'il est difficile d'intégrer du chauffage à distance dans le périmètre de la Vieille-Ville.

Un commissaire demande s'il est envisageable de proposer de déplacer la crêperie dans un chalet en bois à proximité de la cathédrale Saint-Pierre.

M. Meylan relève que la GIM a proposé, en vain, à la tenancière de déplacer sa crêperie dans un espace situé à proximité.

Un commissaire s'enquiert de la nature de la catégorie de logements prévue dans le bâtiment.

M<sup>me</sup> Perler rapporte que M<sup>me</sup> Sandrine Salerno a envoyé en 2016 deux notes au Conseil administratif présentant une analyse de rendement des logements après la rénovation du bâtiment. Il en ressortait que les loyers devaient coûter au moins 1800 francs par mois pour ne pas être désavantageux. Le 16 septembre dernier, le Conseil administratif a quand même demandé à M<sup>me</sup> Kitsos et M. Gomez

d'étudier les possibilités de transformer ces logements en foyers d'accueil. Pour le moment, ils restent à caractère social.

Une commissaire demande si le projet prévoit une intervention à la hauteur du caractère patrimonial du bâtiment.

M<sup>me</sup> Perler confirme que ce projet respecte scrupuleusement les exigences légales en matière de conservation du patrimoine.

Un commissaire demande si une troisième prolongation d'autorisation de construire est possible.

M. Meylan lui répond par la négative. Cela explique pourquoi ce dossier a été relancé en priorité.

Un commissaire demande si les locataires actuels récupéreront leur bail après les travaux, pour autant que le programme reste le même.

M. Meylan le confirme. Ils seront relogés ailleurs durant les travaux.

Un commissaire demande si le loyer de la crêperie augmentera après les travaux.

M. Meylan n'a pas d'information à ce sujet.

Un commissaire estime que la Ville pourrait instaurer des logements à loyer libre dans ce bâtiment.

Une commissaire aimerait avoir des précisions sur la mise aux normes des fenêtres à guillotine.

M. Meylan constate qu'une mise aux normes n'est pas envisageable pour ce type de fenêtres. L'espace n'est pas suffisant pour pouvoir y intégrer du vitrage isolant. La DPBA va donc négocier une dérogation pour pouvoir maintenir des vitrages simples.

Une commissaire aimerait avoir des précisions sur les coûts induits par les négociations avec la crêperie.

M. Meylan relève que la présente demande de crédit comprend un montant de 100 000 francs dédié aux provisions et faits divers.

Un commissaire demande s'il est possible d'installer une pompe à chaleur ou un système de chauffage à pellets dans le bâtiment.

M. Meylan lui répond qu'il n'est pas possible d'installer de pompes à chaleur car la toiture du bâtiment ne peut accueillir des panneaux photovoltaïques. Quant au chauffage à pellets, il est interdit en zone de ville dense. Malgré les efforts de la Ville en matière d'énergie renouvelable, il est difficile de modifier la configuration de certains bâtiments historiques.

Un commissaire demande si la Ville pourrait obtenir une dérogation pour installer une pompe à chaleur sans panneau photovoltaïque en contrepartie et s'il est possible d'installer des rails pour permettre d'aménager des rideaux descendant jusqu'au sol.

M. Meylan note que l'Office cantonal de l'énergie (OCEN) accorde généralement peu de dérogations. Il prend note de la seconde question.

La présidente demande quels éléments du bâtiment seront rénovés en premier.

M. Meylan précise que les travaux commenceront à l'intérieur de la crêperie et au niveau des façades. Les échafaudages devront rester le moins longtemps possible sur le bâtiment pour ne pas péjorer l'exploitation de la crêperie.

La présidente rappelle que la commission souhaite avoir des informations sur le plan financier du projet, les loyers en vigueur et la destination de l'immeuble.

#### Discussion

Une commissaire souhaite recevoir les informations sur les loyers en vigueur, le plan financier et la destination des loyers.

Un commissaire propose de voter la proposition PR-1425 avec une recommandation qui reprend la demande de la commissaire.

La présidente demande si la commission est prête à voter la proposition PR-1425 ce soir.

La majorité de la commission se déclare prête à voter la proposition PR-1425 ce soir.

La présidente met au vote la proposition PR-1425 avec la recommandation.

La proposition PR-1425 est approuvée à l'unanimité des membres présent-e-s.

#### Séance du 9 décembre 2020

Audition de M. Alfonso Gomez, conseiller administratif

La présidente demande quel est le plan financier, les loyers fixés après travaux et la destination finale de l'objet.

M. Gomez rappelle que c'est un très vieil immeuble car il a un classement sur l'échelle de stratus de 0,45 sur 1 et cela a une incidence car c'est un immeuble classé depuis 1923, ce dernier ayant une valeur historique et architecturale. Les enjeux de ce projet sont que c'est un projet qui sera coûteux du fait qu'il n'y a que six logements exigus de 40 m² qui ne permettront pas une rentrée financière

démesurée. Un agrandissement aurait pu se faire, mais la crêperie en dessous a gagné le procès au TF lors de son opposition, ce qui a retardé le projet.

C'est un bien important même si sa valeur n'est financièrement pas très élevée et ce n'est pas un investissent rentable car la rénovation aurait coûté 1,5 million de francs si le TF l'avait tolérée. Il faut faire très attention lors de la rénovation car la Commission des monuments, de la nature et des sites (CMNS) sera très attentive sur les travaux et le Conseil municipal sera soumis à un certain nombre de contrôles sur les états locatifs. Concernant les plans financiers, il devrait y avoir un loyer de 1575 francs par mois afin que l'affaire soit rentable. Si le bien n'est pas locatif, le prix serait situé entre 600 et 900 francs par mois. Le minimum selon le règlement de 2009 serait de 308 à 462 francs de loyer pour un deux ou trois-pièces. Ce sont de petits appartements insalubres pour certains à cause de dégâts d'eau ou autre et il faudrait cinq ans pour une rénovation de ce type. Selon ses hypothèses de département, les subventions s'élèvent à 64% du prix du loyer. La question à se poser est la suivante: au vu de la configuration ou de l'état locatif, est-ce que ce bien doit être suggéré comme un bien locatif ou social, soit à travers une association comme l'accueil d'enfants en détresse ou des familles dans la demande?

La présidente en déduit que M. Gomez ne connaît pas la destination finale de l'objet.

M. Gomez répond que ce projet serait potentiellement de type logement locatif GIM.

La présidente demande ce qu'il adviendra de la crêperie et si elle parviendra à poursuivre son activité lors des constructions.

M. Gomez répond qu'il y a un montant conséquent pour couvrir les indemnités de cette crêperie de 200 000 francs mais il n'est pas sûr ni prévu que l'activité de la crêperie se poursuive durant les travaux.

Une commissaire demande pourquoi cet immeuble n'a pas été rénové plus tôt et s'il a déjà estimé sa valeur sur le marché immobilier par expérience.

M. Gomez pourrait se renseigner pour la deuxième question. Pour la première question, il y a eu plusieurs votes depuis janvier 2002 poursuivis de discussions jusqu'à janvier 2012 où le Conseil administratif décide de la rénovation de l'immeuble afin de le transformer en logement social. Le recours de la crêperie a malheureusement retardé la machine et le TF a conclu que le projet n'était pas suffisamment abouti à l'époque.

Une commissaire demande s'ils envisagent d'en faire des appartements à loyer libre.

M. Gomez répond que ça pourrait être une solution.

Un commissaire dit qu'il serait possible d'acheter ou louer un grand chalet en bois préfabriqué qui servirait à faire des crêpes.

M. Gomez rappelle que ce bien doit être rénové le plus rapidement possible et c'est la première priorité.

Un commissaire demande si ce ne serait pas mieux de revendre le bien.

M. Gomez répond que le fait d'avoir ces actifs est favorable à la Ville car la fortune immobilière de la Ville est de 3,5 milliards de francs. Il revient donc au Conseil administratif de décider de la meilleure option à prendre pour ces logements.

Un commissaire demande si cela risque de péjorer la valeur intrinsèque du bien s'il est rénové car il pense qu'il serait plus sage de le revendre et de se concentrer sur un autre bien plus profitable.

M. Gomez répond que c'est un bien auquel des rôles sociaux pourraient être attribués.

La présidente demande à M. Gomez de confirmer que ce bien immobilier permet d'accéder à un emprunt.

M. Gomez ne saurait répondre à la question mais c'est l'ensemble de la situation financière qui serait évaluée pour un éventuel emprunt.

La présidente se demande si ce patrimoine rentrait dans le patrimoine immobilier d'un privé, étant entendu que celui-ci paye aussi les centimes additionnels à la Ville de Genève, les impôts aux cantons, les cinq premières années ce patrimoine affichant une perte diminuerait les rentrées fiscales de la Ville.

M. Gomez répond que l'impôt sur les biens immobilier devrait augmenter.

La présidente demande si, lorsqu'un immeuble en rénovation est dans le patrimoine immobilier de la Ville de Genève et qu'il n'est pas rentable durant les cinq premières années en raison du fait qu'il est soumis à la loi sur les démolitions, transformations et rénovations des maisons d'habitation (LDTR), on peut considérer qu'en réalité il rapporte de l'argent à plus long terme et par ailleurs permet de solidifier la solvabilité des emprunts de la Ville.

M. Gomez répond que la question de la rentabilité est une question politique, mais si on reste sur la notion d'affaires financières évidemment que les immeubles sociaux sont peu rentables. Cependant, l'analyse de la rentabilité d'un bien social se fait selon d'autres critères.

Un commissaire demande s'il n'y a pas une belle opportunité d'améliorer les biens de la Ville tout en restant propriétaire.

M. Gomez est d'accord avec les propos du commissaire.

Un commissaire demande si l'affectation de cet immeuble irait dans le sens d'un projet social pour par exemple l'aide aux femmes battues car il aurait plus de facilité à accepter cette proposition si c'était le cas.

- M. Gomez rappelle qu'il y a des étapes à respecter avant de se prononcer:
- déposer la demande de rénovation;
- trouver une utilisation sociale.

Une commissaire demande s'il ne serait pas envisageable d'en faire un logement étudiant.

M. Gomez répond que les logements étudiants sont de toute façon aussi à mettre en location mais c'est aussi une piste à explorer. Cependant il faudrait qu'il y ait une proposition de donateurs importants.

Un commissaire demande s'il est possible de voter sur la rénovation sans se positionner sur l'affectation.

M. Gomez répond par la positive.

Une commissaire est d'avis de rénover ce bâtiment. Elle demande si la GIM n'a pas déjà un système de logement relai car ce serait une bonne solution. Elle propose enfin d'auditionner  $M^{me}$  Kitsos pour avoir son avis.

M. Gomez trouve que ce logement relai serait une bonne affectation et conseille cette demande d'audition.

Un commissaire précise que toutes les discussions concernant la future affectation du bâtiment sont désuètes car ce n'est pas au Conseil municipal d'en décider.

Une commissaire dit qu'on ignore souvent les milieux du théâtre et de la danse et ce serait intéressant de leur prévoir des hébergements. Il serait donc intéressant de concerter la culture.

La présidente demande si l'immeuble peut être transformé en immeuble hôtel en location à court terme.

M. Gomez répond que ce serait un appart'hôtel et il peut se renseigner sur la faisabilité de ce projet.

Une commissaire revient sur le loyer de la crêperie et demande encore de combien est le loyer à l'année.

M. Gomez rappelle qu'il serait de 324 francs l'année pendant la période de protection.

La présidente en déduit que le prix du loyer après rénovation et avec les cinq ans de protection serait de 2376 francs par mois.

Un commissaire demande si l'hypothèse de le vendre avec une possibilité de racheter un immeuble avec plus de logements aurait un sens.

M. Gomez y serait favorable mais tout dépend de ce qui en serait fait par la suite.

La présidente demande quelles sont les difficultés de la Ville à racheter des immeubles.

M. Gomez répond qu'il s'agit de prix spéculatifs et c'est toujours difficile au vu du prix du marché.

Un commissaire est d'avis de revendre ce bien vétuste afin d'utiliser cet argent pour aider les fondations du type de la Fondation de la Ville de Genève pour le logement social (FVGLS).

M. Gomez rappelle que le prix du terrain est très élevé car c'est une chose de revendre le bien mais c'est autre chose d'acheter au vu du prix du sol.

#### Discussion et votes

Un commissaire est d'avis de voter ce soir.

Un commissaire est du même avis.

Une commissaire du Parti socialiste propose un amendement sur l'affectation pour qu'il soit affecté à des fins sociales ou sous loyer GIM.

Un commissaire du Parti démocrate-chrétien trouve cela prématuré de voter tout de suite. Il serait plus d'avis d'auditionner  $M^{me}$  Kitsos ou d'attendre la valeur du bien avant de se prononcer afin d'avoir toutes les données en main.

Un commissaire parle au nom du Parti libéral-radical et est du même avis que le Parti démocrate-chrétien.

La présidente dit que son parti est prêt à voter car cela devient urgent de prendre une décision vu la vétusté de l'immeuble.

Un commissaire du Parti démocrate-chrétien propose de mettre en vente l'objet pour que le produit de la vente aille à la FVGLS.

#### Vote sur l'audition de M<sup>me</sup> Kitsos

L'audition de M<sup>me</sup> Kitsos est refusée par 8 non (1 MCG, 3 Ve, 4 S) contre 7 oui (3 PLR, 1 UDC, 2 PDC, 1 EàG).

### Vote sur la recommandation du Parti démocrate-chrétien

La recommandation du Parti démocrate-chrétien («la commission souhaite recevoir les informations sur les loyers en vigueur, le plan financier et la destination des loyers») est refusée par 7 non (4 S, 1 EàG, 2 Ve) contre 7 oui (2 PDC, 3 PLR, 1 MCG, 1 UDC).

## Vote sur la délibération sans changement

La proposition PR-1425 est acceptée à la majorité des membres avec 10 oui (4 S, 1 EàG, 3 Ve, 1 UDC, 1 MCG) contre 5 non (2 PDC, 3 PLR).

Un rapport de minorité est annoncé par le Parti libéral-radical.

15 mars 2021

# B. Rapport de minorité de M. Rémy Burri.

#### Préambule

Ce rapport de minorité a été annoncé lors du vote de l'objet en commission des travaux et des constructions (CTC) à la séance de la commission du 9 décembre 2020. Ce rapport fait suite à l'acception par une majorité de la proposition PR-1425. Pour le rapport détaillé et le suivi des travaux en commission, je vous invite à vous référer au rapport de majorité PR-1425 A.

## Comme un arrière-goût d'inachevé

Ce rapport de minorité résulte essentiellement du refus de la majorité de gauche de la CTC de travailler le projet sur tous ses aspects. M. Gomez reconnaissait lui-même lors de son audition que l'affectation future n'était pas encore arrêtée. En effet, la CTC a trop brièvement traité cet objet, en deux séances. Il a été envoyé en CTC en octobre 2020 et voté en décembre 2020, soit en deux mois, alors que le dossier est en discussion depuis bientôt vingt ans.

Ce sujet a été bâclé et traité trop brièvement à mon goût car de toute évidence, pour la majorité des commissaires, cet objet est couru d'avance et ne méritait aucun traitement alternatif à la proposition du Conseil administratif.

Cet objet a eu droit à deux crédits d'étude, une première fois en 2002 et une deuxième fois en 2012, soit dix ans pour constater le manque de moyens pour amener l'étude à son terme.

En 2012, en même temps que l'octroi d'un crédit d'étude complémentaire voté par le Conseil municipal, il a été décidé par le Conseil administratif de maintenir cet immeuble dans le giron de la Gérance immobilière municipale (GIM). A l'époque, l'argument de M. Pagani pour obtenir un complément au crédit d'étude était de dire que les immeubles de la Vieille-Ville présentent un caractère patrimonial nécessitant potentiellement des investissements plus importants en vue de conférer aux biens un certain luxe.

Malgré le montant pour une fois relativement modeste, nous aurions souhaité étudier quelles possibilités s'offraient à la Ville de Genève avec ce bâtiment très bien situé en ville de Genève.

Si nous avons tous, en tant qu'élus d'un parti, des idées assez précises et souvent divergentes sur les tâches de la collectivité, nous aurions aimé des pistes potentiellement plus intéressantes pour la Ville de Genève dans la future affectation

de cet immeuble. Pas seulement des pistes plus intéressantes en termes de revenu avec une vente de l'immeuble, mais aussi en termes d'affectation du bâtiment, par exemple en foyer d'accueil pour femmes battues, en logements pour étudiants ou encore avec l'octroi d'un droit de superficie à la Fondation de la Ville de Genève pour le logement social (FVGLS).

Malheureusement nous n'avons pas pu obtenir d'informations supplémentaires et conduire des travaux plus approfondis au sein de la commission. La majorité a enterré toute alternative d'affectation de cet immeuble, même à un foyer d'accueil pour femmes battues, vu que la majorité rouge-verte de la commission a refusé l'audition de M<sup>me</sup> Kitsos, alors même que cela avait été suggéré par deux magistrats de gauche.

Non seulement nous n'avons pas pu étudier complètement cette proposition, mais nous n'avons pas pu la compléter. Car au moment du vote nous n'avions aucune information sur l'état locatif de cet immeuble envisagé après rénovation. Même si nous pouvons deviner que cela va coûter cher à la Ville et longtemps, car en cas d'affectation à du logement social la Ville peut s'attendre non seulement à rénover l'immeuble – mais ça on va dire «enfin!» –, mais en même temps elle peut s'attendre à subventionner les loyers, très longtemps.

Alors que la Ville va avoir cruellement besoin de revenus supplémentaires, ne serait-il pas plus opportun de rénover cet immeuble et d'en faire des loyers libres avec un vrai potentiel de revenus, vu la situation de l'immeuble en Vieille-Ville? En restant dans le giron de la GIM, le loyer, même libre, ne serait pas indécent pour la Vieille-Ville. M<sup>me</sup> Salerno estimait en 2012 qu'à 1800 francs par mois ces loyers couvriraient leurs frais et, huit ans plus tard, M. Gomez estime qu'un loyer à 1575 francs couvrirait les coûts.

N. B. A ce jour cette diminution est encore un mystère pour le rapporteur de minorité. En cas d'affectation de ces logements à des logements sociaux, la Ville devra prendre à sa charge 64% des loyers de futurs locataires de cet immeuble. Un revenu qui serait certainement bienvenu pour contribuer à alléger d'autres loyers.

#### En conclusion

Nous vous demandons de refuser ce crédit d'étude, afin que la Ville puisse trouver une meilleure affectation de cet immeuble, d'étudier d'autres alternatives qu'une rénovation visant à conserver des logements sociaux dans la Vieille-Ville sous prétexte de maintien d'une diversité d'habitants et, pourquoi pas, d'éviter un référendum.

M<sup>me</sup> Uzma Khamis Vannini, présidente de la commission des travaux et des constructions (Ve). Effectivement, cet immeuble a besoin d'être rénové. La commission a travaillé dans l'urgence compte tenu de son état de salubrité. Aussi, nous vous invitons à accepter ce texte très rapidement de façon que les travaux puissent être faits. Il y a eu quelques procédures qui ont retardé la mise en œuvre de ces travaux, du coup ils deviennent franchement urgents. L'immeuble est dans un état presque dangereux. Nous vous invitons à voter oui à ce texte.

M. Maxime Provini, rapporteur de majorité (PLR). Je vais brièvement souligner quelques points. La proposition du Conseil administratif date du 16 septembre 2020. Comme on vient de le rappeler, elle a dû être étudiée de manière expéditive au mois de décembre, en seulement deux séances. Actuellement, l'immeuble est très vétuste. Le logiciel Stratus le place parmi les immeubles en mauvais état du patrimoine immobilier de la Ville de Genève, avec un indice de 0.45.

Pour rappel, l'autorisation de construire a été délivrée le 1<sup>er</sup> juin 2017. Une première prolongation de l'autorisation avait été accordée jusqu'au 1<sup>er</sup> juin 2020 puis une deuxième jusqu'au 1<sup>er</sup> juin 2021. La mise en exploitation prévisionnelle est planifiée pour l'été 2022 après vingt et un mois de travaux.

Dernière chose... Au terme des travaux menés par la commission, des points sont restés en suspens. En effet, une minorité de la commission aurait souhaité auditionner M<sup>me</sup> Kitsos et recevoir des informations sur les loyers en vigueur, le plan financier et la destination des loyers. Malgré que ces points soient restés ouverts, une majorité de la commission a souhaité aller de l'avant. Elle a voté et accepté cette délibération.

M. Rémy Burri, rapporteur de minorité (PLR). Effectivement, cet objet attend désespérément une rénovation depuis vingt ans parce qu'il est dans un état tout à fait déplorable. J'ai malheureusement proposé ce rapport de minorité car la commission n'a pas pu dans le fond faire son travail complètement, même s'il n'y avait aucun autre constat à faire par rapport à la nécessité de rénover ce bien immobilier que possède la Ville de Genève. Le Parti libéral-radical a en tout cas le sentiment que cet objet a été mal traité, du moins nettement moins bien qu'il ne l'aurait mérité.

Ça remonte à 2002... Il y a même eu en 2012 une demande de complément de crédit d'étude car M. Pagani s'était aperçu que ce bien méritait un traitement un peu plus généreux que ce qui avait été imaginé en 2002. Il avait lui-même dit que cet objet avait une valeur inestimable, que c'était potentiellement un objet de luxe qui méritait un traitement à la hauteur.

Aujourd'hui, vingt ans plus tard, nous avons dû traiter cet objet très rapidement en deux séances sans même avoir pu imaginer quelle serait sa future affectation. Nous avons auditionné quelques personnes, elles nous ont donné quelques hypothèses. Nous avons effectivement, en tout cas une minorité de la commission, souhaité auditionner M<sup>me</sup> Kitsos parce qu'il nous paraissait important de voir quelle pourrait être la future affectation de cet objet. Nous n'avons malheureusement rien pu faire – nous ne pouvons pas le dire autrement. Nous aurions pu comprendre qu'il n'y ait pas de majorité dans cette commission qui soit prête à accepter une proposition du Parti libéral-radical afin de vendre cet objet. C'est une question de vision politique, il n'y a pas de souci avec ça... En tout cas ce n'est pas le Parti libéral-radical qui l'a proposé, même si ça a été discuté.

Par contre, nous n'avons pas eu la possibilité de voir quel serait le rendement, ou même l'affectation future de ce bâtiment. Nous avons eu des bribes d'informations en termes de capacité locative pour d'éventuels logements sociaux ou pour du loyer libre si on les mettait dans le parc de la Gérance immobilière municipale (GIM). Malheureusement, rien de tout ça n'a été pris en compte dans ce qu'on voulait faire.

Nous trouvions que ça aurait été intéressant de voir par exemple quelle était la «capacité financière» entre guillemets de cet immeuble si on pouvait le proposer en loyer libre, sachant que, dans le cadre de la GIM, ce ne sont pas des loyers astronomiques. Cela reste des loyers tout à fait accessibles, à des années-lumière des loyers libres privés que l'on peut voir dans le quartier de la Vieille-Ville. Malheureusement, une majorité de cette commission, certainement peut-être avec le soutien du Conseil administratif – à moins que ce dernier ne nous donne d'autres informations tout à l'heure –, a apparemment décidé que ce serait plutôt du logement social.

Avec la période actuelle, nous trouvons tout à fait dommage d'imaginer que ce bien ne puisse être mis dans du locatif à loyer libre. Ces appartements pourraient ainsi être autofinancés, ce qui éviterait qu'ils ne doivent encore être subventionnés, surtout qu'en ce moment nous pourrions trouver pour les subventions des affectations beaucoup plus importantes et plus urgentes que ce qu'on pourrait faire là. Nous n'avons malheureusement pas pu auditionner M<sup>me</sup> Kitsos. Evidemment, maintenant c'est un peu trop tard, car imaginez que ce bâtiment devienne un lieu pour accueillir des femmes battues... Déjà, si on veut mettre en place ce genre de lieu, mieux vaut éviter d'en parler plus que ça, sauf peut-être en commission. Du coup, aujourd'hui, c'est râpé si c'était ça l'idée ou le plan caché du Conseil administratif alors qu'il manque justement, si j'en crois ce que j'ai lu encore il n'y a pas si longtemps dans un article qui émanait de quelques socialistes, quelques centaines de places d'accueil en Ville de Genève pour accueillir les femmes battues qui doivent trouver refuge pour des périodes plus ou moins longues. Nous n'avons pas pu étudier cette possibilité, pas plus que nous n'avons

eu la possibilité d'étudier le fait d'en faire peut-être des logements pour étudiants, qui est aussi un type de logement qui manque cruellement en Ville de Genève.

Enfin, bref, pour toutes ces bonnes raisons, le Parti libéral-radical a refusé ce projet. J'ai entendu parler d'un amendement pour demander que cet objet puisse au moins entrer dans l'escarcelle de la GIM en tant que bien à loyer libre. C'est vrai qu'à ce moment-là nous pourrions effectivement soutenir ce projet car il est vraiment impératif de rénover ce bien.

#### Premier débat

La présidente. Je donne la parole à celles et ceux qui la demandent. Madame Frédérique Perler...

**M**<sup>me</sup> **Frédérique Perler, conseillère administrative**. Merci, Madame la présidente, mais je ne voudrais frustrer personne. Je vois qu'il y a des demandes de prises de parole... J'interviendrai à la fin.

M. Alain de Kalbermatten (PDC). Tout d'abord, le Parti démocrate-chrétien s'associe à la déclaration du rapporteur de minorité. En effet, nous n'avons pas eu le temps suffisant pour traiter cet objet correctement car nous avons clairement senti une pression très forte de la part des commissaires majoritaires au sein de cette commission. C'est un objet emblématique de notre cité qui a été en déshérence pendant plus de vingt ans, mais tout d'un coup on voit le Conseil administratif se réveiller et nous présenter cet objet – il faut aller très vite... – sans respecter le travail parlementaire et de commission. C'est pourquoi, comme je l'ai dit, le Parti démocrate-chrétien va pleinement s'associer au rapport de minorité.

Maintenant, le Parti démocrate-chrétien aura, comme à son habitude, un discours pragmatique, réaliste sur l'enjeu qui nous est présenté aujourd'hui. Il nous est demandé d'investir plus de 3 millions de francs pour rénover ce bâtiment. Alors je vais tout d'abord me permettre de vous rappeler la situation géographique de ce bien, pour ceux qui ne connaissent pas. C'est cet objet situé à la place de la Taconnerie, en face de la cathédrale Saint-Pierre. Il est, comme je l'ai dit, emblématique d'une grande qualité architecturale et il mérite bien sûr d'être rénové le plus largement possible afin de ne pas dépérir et surtout afin que nous puissions offrir à nos citoyens qui vivent à l'intérieur un lieu de vie qui soit décent, tout simplement salubre.

Comme je l'ai dit, nous sommes à plus de 3 millions de francs d'investissement, et cela, pour combien de logements? – vous avez tous lu le rapport... On

parle de six logements. Trois millions de francs pour six logements, avec une moyenne de 40 m² par logement. Si vous voulez sortir votre petite calculette, ça fait plus ou moins du 13 000 francs le m² de frais de rénovation. Vous êtes des gens qui sont dans la société civile, vous êtes des parents, des citoyens responsables... On se rend largement compte que la somme qui est mise dans cette rénovation, qui est nécessaire au niveau de l'enveloppe architecturale, je l'ai dit, est quand même exagérée si on regarde les comptes de la Ville de Genève. On ne peut plus se permettre aujourd'hui de gaspiller autant d'argent pour rénover des biens et garantir une subvention pour six logements – je le répète et je vais le répéter assez souvent pendant ma déclaration... On parle de six logements de 40 m².

Aujourd'hui, dans cette maison à la place de la Taconnerie, au centre de la Vieille-Ville, en face de la cathédrale Saint-Pierre, on parle de logements dont le loyer est de 300 francs. Aujourd'hui, je le répète, pour ces six logements, on est entre 300 et 400 francs de loyer par mois, bien que ces logements soient insalubres. C'est quand même relativement bas par rapport à la situation de cet objet.

Si nous gardons ce logement dans le giron de la GIM, nous pourrons dégager au grand maximum un loyer entre 600 et 900 francs par mois, alors que les standards d'une rénovation en profondeur aujourd'hui, au niveau énergétique notamment, devront être respectés. C'est une opération largement déficitaire dans laquelle le contribuable devra sortir chaque mois plus ou moins 600 francs par appartement pour qu'on arrive à un équilibre. Chaque mois, le contribuable va sortir 600 francs par appartement pour ces six appartements, alors qu'on peut clairement dire dans ce cas-là que ce n'est pas de l'argent qui est alloué au bon endroit.

Nous pouvons très bien allouer cet argent pendant des années à d'autres projets emblématiques de Genève, par exemple l'aide à la transition énergétique sur notre bâti – et je pense que c'est quelque chose qui vous touche. On peut aussi mener une politique sociale un peu plus ambitieuse, ce qui se fait aujourd'hui comme par le passé. On peut allouer cet argent de façon plus intelligente – je vous parle par pur pragmatisme, c'est important de le comprendre.

Nous avons déposé un amendement avec le Parti libéral-radical, l'Union démocratique du centre et le Mouvement citoyens genevois. Il demande l'introduction d'un article 5, comme suit:

## Projet d'amendement

Art. 5. – Le Conseil administratif soumettra l'objet au régime des loyers libres.

L'objectif de cet amendement est de garantir que ce bâtiment soit en loyer libre. Nous devons absolument éviter un maximum de dommages pour les

finances de notre Ville, alors il est impératif que ce bâtiment soit en loyer libre. Pour que cette opération soit blanche, il faudrait atteindre un loyer de 1500 francs. Mille cinq cents francs pour un objet situé – je vous rappelle sa situation – sur la place la plus emblématique de notre cité, en face de la cathédrale Saint-Pierre. C'est loin d'être un loyer exorbitant. Je tiens juste à vous dire que les bâtiments situés juste à côté de celui dont nous parlons ont été vendus à plus de 20 millions de francs. Dans le bâtiment dont nous parlons aujourd'hui, avec des logements en loyer libre, voire des bureaux – on parle uniquement de six petits logements – il est impératif que l'on arrive au moins à atteindre une certaine opération blanche de façon à éviter de mettre inutilement de l'argent dans cette rénovation, à perte d'ailleurs sur le long terme.

L'amendement que nous avons déposé, Madame la présidente, demande que cet objet soit en loyer et uniquement en loyer libre. Je vous conjure, chers collègues, de bien vouloir suivre cette voie et d'utiliser l'argent que nous pourrons économiser – parce que ce sera de l'argent économisé – pour d'autres objets, pour d'autres politiques publiques qui seront sans doute plus intéressantes pour l'ensemble de la collectivité. (*Applaudissements*.)

M<sup>me</sup> Corinne Bonnet-Mérier (EàG). Mesdames et Messieurs, chers collègues, bien que nous soyons d'accord sur le fait que nous n'avons pas eu de temps suffisant pour traiter cet objet, nous sommes d'avis qu'il est urgent de rénover ce bâtiment, car cela n'a que trop tardé. Je rappelle en effet que les discussions pour cette rénovation ont débuté en 2002 et que plusieurs votes l'ont concernée depuis. Nous ne pouvons pas laisser des appartements inutilisables, par manque d'entretien. Il faut que cet immeuble serve d'exemple et qu'on ne laisse plus se reproduire de telles dégradations.

Ensemble à gauche a toujours relevé que les logements accessibles aux bas revenus manquent cruellement à Genève et que les quartiers où ils sont situés n'ont pas d'importance. Il s'agit tout d'abord de loger la population. Ce n'est pas parce que ce bâtiment est situé au cœur de la Vieille-Ville qu'il ne doit pas être au régime du logement social de la GIM. C'est pourquoi nous soutiendrons cette proposition et vous invitons vivement à faire de même. (*Applaudissements*.)

M. Daniel Sormanni (MCG). Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, effectivement cette proposition questionne au niveau du coût de cette rénovation. Il faut dire que c'est un ouvrage patrimonial extrêmement bien situé à quelques pas de la Cathédrale. Oui, il faut rénover ce bâtiment, et nous accepterons le crédit de rénovation, mais je pense évidemment aussi que cet objet devra être mis en location à travers des loyers libres.

Il faut être raisonnable, une rénovation aussi chère pour en faire des logements sociaux, je trouve que c'est vraiment exagéré. D'ailleurs, la Ville de Genève a un certain nombre de logements qui sont à loyer libre parce qu'ils ont une qualité architecturale ou une situation qui le justifie. C'est tout à fait le cas ici même si les logements sont petits. La situation et le fait que ce soit un immeuble patrimonial font que nous devons quand même, pour ce type de bâtiment, faire en sorte d'avoir des loyers libres – tout en restant dans le raisonnable – et non des loyers sociaux. Surtout avec le coût de cette rénovation, qui est dû à l'immeuble luimême. Il faut bien se rendre compte que c'est petit, c'est un immeuble patrimonial... Par conséquent les rénovations sont beaucoup plus chères.

Je vous invite à accepter ce crédit, même si c'est allé assez vite. Par contre, je vous invite à redéfinir l'affectation dans le sens de le mettre en location à loyer libre dans le cadre du parc de logements à loyer libre de la GIM.

M<sup>me</sup> Uzma Khamis Vannini (Ve). Je prends la parole cette fois au nom des Verts, et je profite de l'occasion pour répondre en tant que présidente de la commission des travaux et des constructions à mon vice-président. Il le sait bien, nous n'avons pas bâclé le traitement de cet objet. Nous avons posé toutes les questions nécessaires et d'autres questions pouvaient être posées par écrit le cas échéant. La commission a décidé de voter ce projet pour les motifs suivants, et ca, les Verts le soutiennent. Il y a effectivement, comme vous l'a rappelé M. Sormanni, des contraintes patrimoniales sur ce bâtiment. C'est ce qui fait que sa rénovation est si chère. M<sup>me</sup> Bonnet-Mérier l'a rappelé aussi, ce sujet est traité depuis 2002 et a fait l'objet de plusieurs procédures parallèles. Je rappelle en l'occurrence aux défenseurs des petits commerçants et des professions indépendantes - ils sont toujours prompts à le rappeler – qu'il y a une crêperie qui se trouve là-bas dedans. Eh bien, on ne peut pas vendre de crêpes à n'en plus finir et payer un loyer exorbitant. En substance, souhaiter augmenter les loyers de manière totalement indue, c'est aussi toucher au porte-monnaie d'un petit commerçant indépendant. Eh oui, c'est comme ça.

S'agissant maintenant de la valeur de l'immeuble d'à côté... Effectivement, on peut lorgner dessus en se disant que c'est un immeuble qui vaut très cher, qu'il y a des figures qu'il faut ménager, qu'il faut rétablir le bâtiment dans sa structure telle que la Commission des monuments, de la nature et des sites l'a demandé, dans la mesure où c'est un immeuble classé en 1923. Il y a des contraintes par rapport à ça... Mais c'est aussi un patrimoine de la Ville de Genève, un patrimoine qui permet à la Ville de Genève de faire des emprunts, d'avoir une fortune, qui lui permet d'investir dans d'autres projets sans pour autant complètement dénaturer l'utilisation qui en sera faite. On peut lorgner sur l'immeuble d'à côté, se dire qu'il a été vendu 20 millions de francs, alors: «Vendez-le, on s'en débarrasse...» puisque

ça aussi c'était l'ambition de certaines personnes. Mais il est important de comprendre, quand le bâtiment appartient à la Ville de Genève et que cette dernière en prend soin, que ça fait aussi partie d'un patrimoine sur lequel la Ville de Genève peut s'appuyer pour mener à bien d'autres projets.

Les Verts ne refuseront pas l'amendement en soi parce que nous serions opposés que ce soit associé à ce que demande l'amendement mais pour pouvoir précisément, compte tenu de l'investissement qui sera fait dans cet immeuble, laisser la marge de manœuvre nécessaire au Conseil administratif pour qu'il décide de la façon d'utiliser et de rentabiliser ce bien au mieux, en apportant un bâtiment dont l'une des contraintes serait peut-être d'ordre social, ou en faisant du logement social ou du loyer libre. Mais il ne faut pas figer l'utilisation qui sera faite de cet immeuble, après sa rénovation. Nous soutenons bien évidemment le fait qu'un petit commerçant puisse retourner dans ses locaux et y continuer ses activités, c'est pourquoi je vous demande de soutenir ce texte.

M. Rémy Burri (PLR). Peut-être brièvement... J'aimerais préciser qu'il n'y a pas besoin de voter quoi que ce soit dans cette enceinte pour protéger les locataires, qu'ils soient commerçants ou pas, vu qu'il y a une loi cantonale qui est assez développée et précise à ce sujet. On ne peut pas faire tout et n'importe quoi en termes de loyer à la fin de travaux qui seraient entrepris, et je pense que ce n'est pas forcément une mauvaise chose. Je répondrai donc à M<sup>me</sup> Khamis Vannini – je n'ai d'ailleurs pas compris si elle était intervenue dans son rôle de présidente de la commission des travaux ou d'élue verte... – car l'acceptation ou non de cet amendement, qui demande du loyer libre, ne changera en rien le statut du locataire de la crêperie actuelle.

Et puis, s'il est vrai que cet amendement permet théoriquement d'arriver à des loyers de 1400 à 1500 francs, ça ne va pas non plus se faire d'une année à l'autre. Les locataires sont là, ils ont le droit d'avoir ces loyers bas, et ils les auront encore pendant un minimum de cinq ans. Donc, ça prendrait des années avant qu'on puisse éventuellement éviter d'avoir des loyers subventionnés dans ce lieu. Mais c'est clair que si aujourd'hui on ne choisit pas déjà d'imaginer que ce seront des loyers libres, ça prendra encore plus de temps. J'en ai terminé, Madame la présidente, mais j'entendrais volontiers le Conseil administratif pour savoir si, depuis les travaux en commission, il a pu se pencher sur l'affectation future de ce bien.

**M. Timothée Fontolliet** (S). Chers collègues, on a déjà dit pas mal de choses sur le sujet, j'essaierai donc d'être le moins redondant possible. Je voudrais préciser quand même que ça fait déjà dix ans que le gel a rendu l'immeuble partiellement inhabitable. Dix années déjà, on l'a dit, le projet date, et il sera invalidé

si, d'ici au 1<sup>er</sup> juin, aucuns travaux ne sont entamés. Il faudrait alors repartir avec une page blanche. Ça explique du coup le travail assez rapide mais efficace de la commission pour valider ce projet.

Je reviens un peu sur les affectations... Evidemment que, si dans l'idée on part sur une affectation sociale, elles sont par définition rarement rentables. C'est quand même le but que de pouvoir faire profiter de ces lieux des personnes qui évidemment n'apporteraient pas une rentabilité financière. Mais la rentabilité d'un bien social ne se mesure pas seulement d'un point de vue financier. M. Gomez nous l'a bien expliqué lorsqu'il est venu nous voir, vu la situation particulière du bien, il y a une importance importante – c'est intéressant, ça... –, une importance de l'immeuble autant d'un point de vue social qu'historique ou patrimonial. C'est pour cette raison que nous validerons ce projet.

Pour revenir sur l'amendement, le Parti socialiste s'alignera sur les Verts, considérant que ce n'est pas à nous, le Conseil municipal, de nous prononcer au cas par cas sur l'attribution d'un immeuble en particulier. On l'a dit, la rénovation est importante, les coûts sont importants. Nous jugeons que c'est au Conseil administratif de faire le meilleur travail possible pour affecter ces locaux de la meilleure des manières. Nous refuserons donc cette affectation – excusez-moi, cet amendement... – mais nous vous encourageons vivement à valider ce projet pour aller de l'avant.

**M**<sup>me</sup> **Christina Kitsos, conseillère administrative**. Je ne vais pas m'exprimer sur le fond du sujet car ma collègue va le faire. Je voulais juste clarifier un point au cas où il y aurait une ambiguïté. Je n'ai pas été invitée par la commission. Les commissaires sont maîtres de leur ordre du jour. Je vous rassure sur le fait que si j'étais invitée, je viendrais vraiment avec grand plaisir parler du projet. Je voudrais juste rectifier ce point pour le *Mémorial* et les personnes qui nous écoutent.

La présidente. Merci. La parole est à M<sup>me</sup> Frédérique Perler.

M<sup>me</sup> Frédérique Perler, conseillère administrative. Mesdames et Messieurs les conseillères et conseillers municipaux, je vous donne un premier élément sur la demande du Conseil administratif de traiter très rapidement cette proposition. Première chose, certains et certaines d'entre vous l'ont quelque peu dit, c'est un bâtiment situé dans la Vieille-Ville qui est dans une zone protégée, et la Ville de Genève en est propriétaire; elle a donc la responsabilité de le rénover, à tout le moins de le tenir en état. Actuellement, la vétusté de cet immeuble

laisse présager des difficultés et des accidents qui pourraient survenir. Il est donc urgent de le rénover.

Il y a eu toute une saga au sujet de cet immeuble avant mon arrivée à la tête du département que je préside. On l'a évoqué, ça date de 2002. Ce qu'il faut retenir, c'est que tout le projet de rénovation a été retardé à la suite d'un recours contre la décision de congé à l'encontre de la crêperie. En 2017, le Tribunal fédéral avait confirmé l'annulation du congé, et cette décision a impliqué de relancer en priorité ce dossier au vu de l'échéance de l'autorisation de construire.

La dernière alerte a été donnée en mars 2020, donc avant que le nouveau Conseil administratif n'entre en fonction. La Direction du patrimoine bâti a attiré notre attention sur le fait que l'autorisation de construire, qui avait déjà été renouvelée à son maximum, serait caduque au mois d'avril. C'est pour ça que j'ai demandé à la commission des travaux et des constructions de faire diligence dans le traitement de ce dossier. Perdre l'autorisation de construire aurait impliqué de tout reprendre du début, avec toutes les nouvelles normes énergétiques ou de construction édictées à partir du moment où la Ville de Genève avait obtenu cette autorisation de construire, c'est-à-dire à partir de 2017. Il nous aurait fallu un long moment pour obtenir à nouveau l'autorisation de construire, sans compter un nouveau passage dans la commission des travaux et des constructions, avec tous les risques que comporte le fait d'avoir un immeuble vide, qui plus est dans un état de vétusté avancé. Vous comprendrez donc bien qu'en termes d'image et de sécurité il eût été déplorable de ma part de ne pas solliciter la commission afin qu'elle fasse diligence sur cet objet. Vous l'avez fait, Mesdames et Messieurs, et je vous en remercie.

J'en viens à l'affectation future des logements qui seront rénovés... Je comprends bien la frustration des uns et des autres de ne pouvoir exactement la connaître: logements sociaux, loyers libres, foyers et ainsi de suite... Mais je rappelle à cet égard que la politique sociale du logement en Ville de Genève est une politique qui a été voulue par votre Conseil et qu'elle n'a jamais été remise en cause. Le Conseil administratif va évidemment, si vous acceptez cette proposition de rénovation, travailler durant les travaux sur l'affection de cet immeuble. Etant donné que son exploitation est planifiée pour l'été 2022, nous avons un peu de temps devant nous. Vous pouvez faire confiance au Conseil administratif, nous allons traiter cette affectation de la manière la plus pragmatique et logique possible. Je rappelle aussi que cet immeuble fait partie du parc immobilier de la GIM et pour lequel il existe donc un règlement.

Pour le reste, si mon collègue Alfonso Gomez souhaite compléter mes propos, il prendra la parole à ma suite. Je tiens véritablement à remercier la commission des travaux et des constructions d'avoir accepté d'accélérer les travaux de commission – non pas de mettre une pression qui empêcherait des questionnements

et une transparence du Conseil administratif sur cet objet. Maintenant, il y va de notre image, il faut voter ce crédit, bien que je partage vos avis sur le coût de cette rénovation. Ma foi, c'est un immeuble classé qui va demander beaucoup d'attention sur la manière dont il sera rénové – on vous l'a abondamment exposé en commission. Il y aura un raccordement au réseau de chaleur existant en ville de Genève. La toiture et le plancher, tout ça, c'est du verre isolant spécifique. La Ville de Genève doit montrer une attention particulière à la rénovation de son patrimoine bâti, c'est du reste une obligation. Si nous l'exigeons pour les autres propriétaires de bâtiments patrimoniaux, nous devons être exemplaires également dans nos propres rénovations.

Maintenant, j'ai aussi entendu de la part du Parti démocrate-chrétien notamment que le Conseil administratif se réveille un peu tard... Evidemment je le conteste. Je vous l'ai expliqué tout à l'heure, il s'agit de ne pas perdre l'autorisation de construire, car cela nous obligerait à repartir pour deux ans de changement et de réévaluation du projet en raison du corpus législatif cantonal extrêmement exigeant en matière d'autorisation de construire.

Concernant le rapport de minorité, eh bien, j'observe qu'il est vraiment fondé sur une posture politique plutôt que sur la responsabilité d'une collectivité publique et d'un Conseil municipal, c'est-à-dire de ses élu-e-s, vis-à-vis de l'entretien de notre patrimoine bâti. Le fait d'attribuer une affectation avant la rénovation ne change rien. Ce qui est exigé ici, et j'en terminerai par là, Madame la présidente, c'est la nécessité de la rénovation.

La présidente. Merci, Madame la conseillère administrative. Monsieur Alfonso Gomez, vous avez demandé la parole...

M. Alfonso Gomez, conseiller administratif. Oui, un petit complément... Simplement pour rappeler à ce plénum que le règlement de la GIM, s'agissant des appartements en loyers libres, est lié à une limitation qui veut qu'au maximum 10% de nos logements soient en loyer libre. Aujourd'hui, nous n'avons quasiment plus de marge de manœuvre là-dessus, donc ça pose déjà une première condition. Pour compléter ce que vient de dire M<sup>me</sup> Perler, je dirais que cette proposition n'est pas la bonne porte d'entrée pour se poser la question du loyer libre ou du loyer subventionné, puisque la question qui est posée aujourd'hui, c'est effectivement la question de l'autorisation de construire et la nécessité d'aller de l'avant dans cette rénovation, qui est indispensable et urgente pour les raisons qui viennent d'être explicitées. Nous ferons de toute façon, quoi que vote ce plénum – en l'occurrence si cette proposition est bien entendu acceptée –, l'analyse la plus adéquate sur l'affectation de ces logements.

#### Deuxième débat

Mis aux voix, l'amendement de M. de Kalbermatten est refusé par 40 non contre 34 oui.

Mise aux voix article par article et dans son ensemble, la délibération est acceptée par 59 oui contre 14 non.

La délibération est ainsi conçue:

### **DÉLIBÉRATION**

#### LE CONSEIL MUNICIPAL.

vu l'article 30, alinéa 1, lettres e) et m) de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

sur proposition du Conseil administratif,

#### décide:

*Article premier.* – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit de 3 029 600 francs, destiné à la rénovation de l'immeuble situé au 6, place de la Taconnerie, parcelle N° 4704, feuille N° 21, commune de Genève, section Cité.

- *Art.* 2. Au besoin, il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l'article premier au moyen d'emprunts à court terme, à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 3 029 600 francs.
- *Art. 3.* La dépense prévue à l'article premier, à laquelle il convient d'ajouter le crédit d'étude voté le 15 janvier 2002 de 186 052 francs (PR-117, N° PFI 012.092.01), et le crédit d'étude complémentaire voté le 21 mai 2014 de 100 000 francs (PR-1054/2, N° PFI 012.092.05), soit un total de 3 315 652 francs, sera inscrite à l'actif du bilan de la Ville de Genève, dans le patrimoine financier.
- *Art.* 4. Le Conseil administratif est autorisé à constituer, épurer, radier ou modifier toute servitude à charge et/ou au profit des parcelles faisant partie du périmètre concerné, nécessaire à la réalisation projetée.

Un troisième débat n'étant pas réclamé, la délibération devient définitive.

La présidente. Je fais un saut en arrière dans notre ordre du jour et je passe au point 7.

Proposition: surcoûts liés à la mise en œuvre des plans de protection dans les écoles primaires

 Proposition du Conseil administratif du 17 mars 2021 en vue de l'ouverture d'un crédit budgétaire supplémentaire de 1 200 000 francs destiné à financer les surcoûts liés à la mise en œuvre des plans de protection dans les écoles primaires (PR-1449).

#### Introduction

Les plans de protection établis par le Département de l'instruction publique, de la formation et de la jeunesse (DIP) et le parascolaire seront actifs jusqu'à la fin de l'année scolaire 2020-2021 au sein des 53 écoles primaires de la Ville. Si ceux-ci sont indispensables, ils génèrent nécessairement des coûts supplémentaires, lesquels font l'objet de la présente proposition.

Bien que la situation sanitaire montre des signes d'amélioration avec la levée progressive des restrictions, le DIP a confirmé la prolongation des plans de protection selon le format actuel, au minimum jusqu'à fin juin 2021.

Afin de garantir la sécurité des élèves et du personnel des écoles et de répondre aux exigences des plans de protection, le Service des écoles et institutions pour l'enfance (ECO) du département de la cohésion sociale et de la solidarité (DCSS) met en œuvre les actions nécessaires afin de respecter les plans de protection sanitaire

Dans ce contexte, les surcoûts estimés pour la période de janvier à juin 2021 sont évalués à 1 200 000 francs, lesquels se décomposent comme suit:

1. Renforcement des équipes en place – augmentation de taux d'activité et mandats à des entreprises

Le renforcement des équipes en place (augmentation temporaire de taux d'activité ou mandats supplémentaires confiés à des entreprises) permet de faire face à l'augmentation des tâches de nettoyage des locaux (désinfection des points contacts et des pupitres, nettoyages accrus des sanitaires, etc.). Concrètement, 24 personnes voient leur taux d'activité augmenter au sein du ECO, à concurrence de 8,7 équivalents temps plein (ETP) pour un total de 380 000 francs.

Quant aux mandats confiés aux entreprises de nettoyage, ils permettent de pallier l'insuffisance de personnel au sein du ECO, en assurant une prestation équivalente, avec surcoût estimé à 605 000 francs.

Proposition: surcoûts liés à la mise en œuvre des plans de protection dans les écoles primaires

# 2. Achats de produits et de matériel

Les achats de produits et de matériel ont été importants depuis le début de la crise sanitaire. Il s'agit principalement de gel hydroalcoolique, de produits désinfectants, de nettoyage, de papier pour les mains, de savons, etc.

Les surcoûts engendrés pour l'achat de produits et de matériel sont estimés à 35 000 francs.

# 3. Restauration scolaire – complément de subvention attendu

La prestation de restauration scolaire est essentiellement déléguée à des associations de cuisines et restaurants scolaires (ACRS).

Dans ce contexte, des subventions plus importantes devront être versées aux ACRS en lien avec l'organisation des repas nécessitant plus de personnel de service, des nettoyages renforcés et des pertes de recettes en lien avec la baisse de fréquentation des élèves. Le surcoût est estimé à 180 000 francs.

Pour la période de janvier à juin 2021, le respect des plans de protection génère donc un surcoût, lequel est estimé comme suit

	Fr.
Renforcement des équipes – augmentations	
temporaires de taux d'activité	380 000
Renforcement des équipes – mandats à des entreprises	605 000
Achats de produits et de matériel	35 000
Restauration scolaire – complément de subvention attendu	_180 000
Total	1 200 000

Au bénéfice de ce qui précède, nous vous invitons, Mesdames les conseillères municipales, Messieurs les conseillers municipaux, à approuver le projet de délibération ci-après.

# Proposition: surcoûts liés à la mise en œuvre des plans de protection dans les écoles primaires

## PROJET DE DÉLIBÉRATION

#### LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettre d) de la loi sur l'administration des communes, du 13 avril 1984:

sur proposition du Conseil administratif,

#### décide:

*Article premier.* – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit budgétaire de 1 200 000 francs destiné à financer les surcoûts liés à la mise en œuvre des plans de protection dans les écoles primaires.

- *Art.* 2. La charge supplémentaire prévue à l'article premier sera couverte par des économies équivalentes de charges ou par de nouveaux produits dans le budget de fonctionnement 2021 de la Ville de Genève.
- *Art. 3.* La charge prévue à l'article premier sera imputée aux comptes budgétaires 2021 du Service des écoles et institutions pour l'enfance (ECO),

Fr. cellule de gestion 50030004

36 Charges de transfert (subvention)

180 000

cellule de gestion 50030100

30 Charges de personnel

380 000

31 Biens, services et autres charges d'exploitation

640 000

*Art.* 4. – La présente délibération est munie de la clause d'urgence, conformément à l'article 32 de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984.

La présidente. Le bureau et les chefs de groupe ont accepté de traiter cet objet sur le siège. Je donne la parole, en préconsultation, à la conseillère administrative Christina Kitsos.

### Préconsultation

**M**<sup>me</sup> **Christina Kitsos, conseillère administrative**. Merci, Madame la présidente. Comme vous le savez, le 16 mars 2020 – ça fait maintenant un peu plus d'une année – les écoles primaires fermaient dans le contexte de la crise sanitaire.

Proposition: surcoûts liés à la mise en œuvre des plans de protection dans les écoles primaires

Nous avions maintenu un accueil d'urgence pour les enfants dont les parents exerçaient une activité régalienne. Cette fermeture avait duré jusqu'au 27 avril 2020, et c'est à cette date qu'on a eu le premier plan de protection.

Il y en a eu sept jusqu'à aujourd'hui, donc vous voyez que nous devons sans arrêt faire preuve d'agilité et nous adapter au gré des ordonnances fédérales ou cantonales. Parfois nous devons ajouter certains points, parfois nous devons en enlever. C'est cette planification-là que le Service des écoles doit faire en lien avec le personnel. Aujourd'hui, nous envisageons des prévisions à trois mois, donc nous nous adaptons tous les trois mois selon les décisions cantonales.

Nous avons reçu début mars la confirmation de la part du Département de l'instruction publique, de la formation et de la jeunesse que les plans de protection scolaires et parascolaires seraient maintenus jusqu'à la fin de l'année scolaire 2020-2021. Très concrètement, ces plans de protection pour l'enseignement primaire concernent le nettoyage de tous les points contacts, c'est-à-dire les pupitres, le nettoyage renforcé des sanitaires, le nettoyage des locaux parascolaires et des réfectoires mais ça concerne aussi tout le matériel, que ce soit le gel hydroalcoolique, les savons liquides et ainsi de suite.

Nous avons eu jusqu'à aujourd'hui six plans de protection pour le parascolaire. On arrive au septième et il doit être appliqué dès la rentrée après les vacances de Pâques. Pour le parascolaire, ça concerne aussi toutes les associations qui s'occupent des restaurants scolaires et qui ont dû engager du personnel supplémentaire pour le service des repas et pour assurer la sécurité des enfants et du personnel qui travaille dans les écoles. Ça concerne enfin les salles de gymnastique, puisque là aussi, nous avons dû mettre en place des plans de protection.

Vous avez le coût dans la proposition, c'est 1,2million de francs. Nous devons, d'une part, renforcer les équipes existantes. Nous n'avons pas engagé de nouvelles personnes, nous avons augmenté les taux de travail du personnel en place. Le montant représente 380 000 francs et ça concerne sauf erreur 24 personnes pour 8,7 équivalents temps plein (ETP).

Ensuite, il y a les mandats à des entreprises externes puisque nous n'arrivons pas à l'interne à avoir suffisamment de personnel. Ça représente un coût de 605 000 francs. Il y a aussi l'achat de produits et de matériel pour un montant de 35 000 francs. Enfin, pour les associations, la subvention complémentaire représente 180 000 francs. Voilà pour les coûts.

Je viens aujourd'hui vers vous in extremis parce que nous avons jusqu'à fin juin pour adapter ce plan de protection, selon la décision du Canton survenue début mars. Nous avons tout un processus... Nous avons évidemment dû passer devant le collège du Conseil administratif pour ensuite venir en urgence devant

# SÉANCE DU 29 MARS 2021 (soir)

5721

Proposition: surcoûts liés à la mise en œuvre des plans de protection dans les écoles primaires

votre Conseil. Si on veut pouvoir mettre en œuvre ces nettoyages dès la rentrée après Pâques, il faut également que la clause d'urgence soit décidée ce soir. Voilà les points que je voulais vous amener.

Au niveau du Covid-19 – vous l'avez suivi – il y a quand même des écoles qui sont touchées. Nous avons deux écoles – les Vollandes et Peschier – dont des classes sont fermées actuellement, et l'école de Saint-Jean a été mise en quarantaine jusqu'à la fin des vacances de Pâques. Ce projet, en gros, c'est pour répondre à une injonction cantonale et pour évidemment garantir la sécurité des enfants mais aussi celle du personnel qui travaille au sein des écoles. Donc merci de votre attention. Je suis à votre disposition.

Mise aux voix, l'entrée en matière sur la proposition est acceptée par 50 oui contre 18 non.

**M**<sup>me</sup> **Michèle Roullet** (PLR). Nous comprenons qu'il y ait parfois des urgences... Néanmoins, c'est un peu cavalier, car on n'a même pas reçu le texte... Enfin, nous l'avons reçu par mail, mais c'est un peu étonnant qu'on ne puisse pas au moins renvoyer cette proposition à la commission des finances pour qu'elle y soit étudiée ne serait-ce que durant une séance. Il s'agit quand même de 1,2 million de francs! Nous ne pensons pas que la Ville de Genève soit à ce point sans la moindre petite réserve pour payer ces produits. L'idée que cette délibération puisse être munie d'une clause d'urgence, nous aurions pu très bien l'imaginer et l'accepter s'il y avait au moins eu un renvoi à la commission des finances.

Nous avons vraiment l'impression qu'on va devoir voter parce que tout d'un coup on sonne: «C'est l'urgence, c'est l'urgence... il faut le faire tout de suite!» Cette manière de procéder est un peu choquante. Mais enfin, on sait qu'une grande partie de ce plénum ne se préoccupe jamais des rentrées d'argent. Sa seule obsession, c'est d'en faire sortir... Alors nous serions certainement en faveur de cette proposition, mais elle mériterait quand même de passer au moins une fois à la commission des finances. C'est la raison pour laquelle le Parti libéral-radical refusera le vote sur le siège.

La présidente. Juste pour être sûre... Vous demandez le renvoi à la commission des finances?

M<sup>me</sup> Michèle Roullet, Oui.

La présidente. D'accord. Merci. La parole est à M<sup>me</sup> Brigitte Studer.

Proposition: surcoûts liés à la mise en œuvre des plans de protection dans les écoles primaires

M<sup>me</sup> Brigitte Studer (EàG). Pour Ensemble à gauche le soutien à cette proposition est une évidence. La prévention contre le Covid-19 est une nécessité, une obligation légale, une responsabilité à assumer. Il s'agit bien sûr de garantir les conditions d'accueil pour les enfants à l'école. C'est encore plus important aujourd'hui alors que nous apprenons que les enfants peuvent aussi être touchés, avoir des symptômes, même de longue durée et assez graves. Et il y a tous les enseignants, tout le personnel à prendre aussi en considération.

Pour nous, ce soutien ne se discute pas. La maladie, il est vrai, a un coût, et la collectivité doit contribuer à l'assumer. Il représente principalement des heures de travail supplémentaires dans les bâtiments et cuisines scolaires et dans les locaux parascolaires. Il s'agit de nettoyage en plus, assuré à l'interne et à l'externe. De manière générale, nous sommes plutôt opposés à l'externalisation, mais dans ce cas-là, il s'agit bien de prestations temporaires – c'est du moins à espérer. Voter oui, c'est aussi une manière de reconnaître ce travail de nettoyage, si souvent invisible. Oui à ce crédit supplémentaire et à un vote muni de la clause d'urgence. Un oui unanime serait aussi un signe fort de reconnaissance, et j'ose espérer que nous le donnerons pour nos enfants.

**M**<sup>me</sup> **Paule Mangeat** (S). J'aimerais juste rappeler la raison pour laquelle la clause d'urgence se justifie. Elle se justifie par la nécessité de faire ce nettoyage dès le 1<sup>er</sup> avril 2021 afin que la rentrée des élèves et du corps enseignant se fasse en toute sécurité. En cas de refus de la clause d'urgence, il ne sera pas possible de garantir la reprise scolaire après Pâques. J'ai donc un peu de mal à comprendre si c'est ce que veut le Parti libéral-radical ou la droite. Le Parti socialiste va juste vous inviter à accepter cette délibération avec la clause d'urgence en vue d'un crédit supplémentaire de 1,2 million de francs. C'est nécessaire afin d'assurer la sécurité de toutes et de tous au sein des écoles de la Ville de Genève.

M. Matthias Erhardt (Ve). Il a été dit que le Conseil administratif demandait un crédit de 1,2 million de francs pour les mesures sanitaires dans les écoles et que ce crédit était nécessaire pour garantir que les écoles puissent rester ouvertes. Il a aussi été dit que ce crédit visait à mettre en œuvre une obligation légale cantonale qu'il nous incombe de faire respecter pour les 53 établissements scolaires de la Ville de Genève.

Les Vertes et les Verts vont naturellement soutenir cette proposition ainsi que la clause d'urgence. Nous sommes extrêmement préoccupés par la situation des enfants et des jeunes dans cette situation «Covid-19». Nous avons d'ailleurs déposé un texte en ce sens au mois de février, qui n'a pas encore pu être traité. Pour nous, l'idée que les jeunes puissent continuer à aller à l'école est absolument

Proposition: surcoûts liés à la mise en œuvre des plans de protection dans les écoles primaires

primordiale dans cette situation de crise. Les jeunes dans les familles les plus précaires sont les plus facilement touchés par la situation. Il est important qu'ils puissent continuer à aller à l'école et apprendre les choses importantes de la vie comme par exemple le fait qu'une langue française vivante s'adapte à la réalité sociale.

M. Alain de Kalbermatten (PDC). (Remarque de la présidente.) Le masque! Pardon... Merci, Madame la présidente, de votre compréhension. Le Parti démocrate-chrétien va soutenir le vote sur le siège et accepter la clause d'urgence. Il est primordial qu'on puisse finir cette période «Covid-19» et aller de l'avant. On fera les comptes par la suite, mais il est impératif aujourd'hui qu'on puisse garantir une sécurité sanitaire à nos enfants.

M. Daniel Sormanni (MCG). Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, nous allons accepter cette proposition sur le siège avec la clause d'urgence, mais quelque part la question posée par le Parti libéral-radical est juste. Il faut arrêter, Mesdames et Messieurs les conseillers administratifs, de nous envoyer des propositions à la dernière minute qu'on vote comme ça, même si en l'occurrence elle n'est pas très compliquée. C'est une méthode qui est détestable quelque part. D'accord, nous ne sommes qu'un délibératif, mais si vous ne voulez plus passer par nous, envoyez-nous les choses par e-mail et nous voterons par e-mail! Ce n'est pas très sérieux. D'ailleurs, cette proposition, je ne l'ai pas trouvée dans un e-mail, j'ai dû aller cliquer sur l'ordre du jour pour l'imprimer... Tout ça est fait à la dernière minute, ce n'est pas très sérieux.

J'invite quand même le Conseil administratif à jouer le jeu, à faire le nécessaire pour que nous puissions avoir ces documents dans les temps et essayer d'éviter de venir à la dernière minute nous «enfiler» des propositions – passez-moi l'expression –, qui plus est avec la clause d'urgence. Ce n'est pas très démocratique de fonctionner comme ça. Nous comprenons la nécessité et, je le redis, nous allons voter cette délibération sur le siège avec la clause d'urgence, mais je vous enjoins désormais de faire autrement. S'il vous plaît, merci.

M<sup>me</sup> Christina Kitsos, conseillère administrative. Je comprends les propos qui sont tenus. Je comprends l'importance, quand on est dans un délibératif, d'étudier les objets au sein des commissions. Mais vous devez comprendre aussi de votre côté que, depuis une année, tous les services du département – et ça n'a d'ailleurs rien à voir avec mon arrivée – doivent s'adapter de jour en jour à la situation. On est quand même dans un contexte qui sort de l'ordinaire. Il est

Proposition: surcoûts liés à la mise en œuvre des plans de protection dans les écoles primaires

arrivé qu'on ait des décisions du Canton le vendredi qu'on doive appliquer pour le lundi. Je ne parle pas seulement du département de la cohésion sociale et de la solidarité, je parle aussi des autres départements. Ça peut concerner l'ouverture des piscines, les plans de protection pour les écoles et ainsi de suite. On est vraiment dans une situation qui sort de l'ordinaire.

Dans ce contexte-là, nous avons voulu être le plus transparent possible. Je crois, s'agissant de la décision qui est tombée en mars, qu'on ne pouvait pas faire plus vite que de la traiter à la session du mois de mars. Nous sommes malheureusement obligés de demander la clause d'urgence car, en termes RH, on est déjà tard, je dois vous le dire. Nous faisons de nouveau les choses de manière très rapide... Si on veut que la médecin cantonale nous autorise à ouvrir les écoles à la rentrée après Pâques, nous devons pouvoir confirmer le personnel qui va travailler dès le mois d'avril dans les écoles. C'est vraiment un point très important car, même si on a l'impression que la situation s'améliore, il y a quand même des groupes scolaires qui sont fermés, et les mesures qui sont prises par le Canton doivent être appliquées par les communes. Il s'agit de notre responsabilité. Merci de votre attention.

Mis aux voix, le renvoi de la proposition à la commission des finances est refusé par 50 non contre 21 oui.

(Ndlr: la présidente oublie de faire voter la discussion immédiate.)

La parole n'étant pas demandée en premier ni en deuxième débat, l'article 4 de la délibération portant sur la clause d'urgence est mis aux voix; il est accepté par 65 oui contre 2 non (5 abstentions).

Mise aux voix article par article et dans son ensemble, la délibération, munie de la clause d'urgence, est acceptée par 64 oui contre 7 non.

# Proposition: surcoûts liés à la mise en œuvre des plans de protection dans les écoles primaires

La délibération est ainsi conçue:

# **DÉLIBÉRATION**

## LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettre d) de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

sur proposition du Conseil administratif,

#### décide:

*Article premier.* – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit budgétaire de 1 200 000 francs destiné à financer les surcoûts liés à la mise en œuvre des plans de protection dans les écoles primaires.

- *Art.* 2. La charge supplémentaire prévue à l'article premier sera couverte par des économies équivalentes de charges ou par de nouveaux produits dans le budget de fonctionnement 2021 de la Ville de Genève.
- *Art. 3.* La charge prévue à l'article premier sera imputée aux comptes budgétaires 2021 du Service des écoles et institutions pour l'enfance (ECO),

can be seen that the control of montaneous pour remained (200),	
cellule de gestion 50030004	Fr.
36 Charges de transfert (subvention)	180 000
cellule de gestion 50030100	
30 Charges de personnel	380 000
31 Biens, services et autres charges d'exploitation	640 000

*Art.* 4. – La présente délibération est munie de la clause d'urgence, conformément à l'article 32 de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984.

Un troisième débat n'étant pas réclamé, la délibération devient définitive.

La présidente. Je passe à la section des rapports sur pétitions.

Pétition: remise en ordre de deux chemins au parc Bertrand

6. Rapport de la commission des pétitions chargée d'examiner la pétition du 3 mars 2020: «Remise en ordre de deux chemins au parc Bertrand» (P-418 A)¹.

### Rapport de M. Didier Lyon.

Cette pétition a été renvoyée à la commission des pétitions le 3 mars 2020. Elle a été traitée, sous la présidence de M. Arnaud Moreillon, les 15 juin et 21 septembre 2020. Le rapporteur remercie M. Philippe Berger et M<sup>me</sup> Camelia Benelkaid, procès-verbalistes, pour leurs excellentes notes de séance.

## Texte de la pétition

(Voir annexe.)

# Séance du 15 juin 2020

Audition de M. Jean Zahno, motionnaire

M. Zahno rappelle tout d'abord qu'il a présidé l'Association des intérêts de Champel-Florissant pendant sept ans, et a eu ainsi l'occasion de s'occuper des affaires du quartier et des demandes de ses habitants. Il indique que cette pétition a trouvé son origine lorsqu'il a appris qu'un de ses voisins avait fait une chute sur le chemin du parc Bertrand situé parallèlement à l'avenue Peschier. Il précise qu'il avait posé une question orale au Conseil administratif pour dire que ce chemin était en mauvais état. Il ajoute que ce n'est pas le seul chemin du parc à être en mauvais état et à représenter un danger potentiel pour les usagers, et évoque la situation déplorable du chemin situé en face du Nant du Parc, précisant que des rigoles le traversent. Il signale que l'état de ce chemin avait également donné lieu à une intervention orale de sa part. Commentant ensuite une illustration de l'état de ce chemin, il note que la grandeur de ses trous peut être dangereuse pour les personnes âgées du quartier qui traversent souvent le parc. Il déclare qu'ayant parlé de l'état de ces deux chemins à l'une de ses voisines, celle-ci l'a incité à lancer une pétition à ce sujet. Il relève que si seules huit signatures y figurent, ceux qui l'ont signée souhaitaient la faire signer à leurs familles et leurs voisins, ce qui témoigne d'une vraie demande de la part des habitants du quartier.

Il dit ensuite vouloir expliquer les raisons qui ont mené à la dégradation de l'état du chemin situé en face du Nant, et explique que de nouveaux saules avaient été plantés trop près du chemin, si bien que leurs racines, tout d'abord inoffensives lorsque les arbres étaient petits, ont fini par soulever le goudron.

<sup>1 «</sup>Mémorial 177° année»: Commission, 5587.

Pour ce qui est du chemin parallèle à l'avenue Peschier, il relève que si une partie en a été goudronnée et donc rendue plus sûre, la partie située vers la maison de quartier ne l'a toujours pas été. Il note que l'on aurait pu profiter de la proximité du chantier du Léman Express pour boucher les trous qui s'y étalent et ainsi assurer la sécurité des gens. Il relève que cela n'ayant toujours pas été fait, il a exprimé son mécontentement. S'il explique enfin que M. Barazzone avait évoqué alors un projet de 2 000 000 de francs pour réaménager et sécuriser ces deux chemins, il note qu'il conviendrait avant cela de tout simplement boucher les trous qui sont dangereux pour les usagers du parc.

Un commissaire relève que M. Zahno n'est pas le seul à avoir posé une question orale au Conseil administratif sur ces chemins du parc Bertrand, et précise que M. Ramseier avait fait de même. Faisant remarquer de plus que M. Barazzone avait évoqué un projet de 2 000 000 de francs pour rénover ces chemins, il note que cela dénote l'intérêt qui est pris face aux enjeux présents dans la pétition. Il demande ensuite en quoi consisterait la mise en ordre de plus grande ampleur qui pourrait faire l'objet de ce crédit plus important.

M. Zahno répond qu'il avait eu l'occasion de discuter avec les jardiniers du parc, et en avait conclu que la meilleure solution consisterait à déplacer le chemin situé près du Nant. Il note que l'Association des intérêts de Champel-Florissant songeait elle à un chemin plus vallonné.

Une commissaire, relevant que M. Zahno propose de modifier le tracé du chemin, souhaite savoir s'il a eu l'occasion de demander aux jardiniers si cela était financièrement réalisable et quelle serait la durée de tels travaux.

M. Zahno répond que les jardiniers d'alors l'avaient écouté, mais sans formuler de propositions à ce sujet, et précise qu'à ce moment-là la situation de ces chemins était encore convenable, rappelant que ce n'est plus le cas depuis que les arbres sont trop près des chemins. Il note que si ce cas de figure se présente également dans les environs de la pataugeoire, il est moins grave étant donné la jeunesse des usagers qui savent très bien s'accommoder de l'irrégularité du terrain, tandis que les chemins situés près du Nant et le long de l'avenue Peschier sont plus problématiques étant donné que de nombreuses personnes âgées y circulent. Il ajoute avoir pensé aux coûts d'éventuels travaux pour déplacer les chemins, et constate qu'il coûterait probablement plus cher de devoir refaire les chemins tous les cinq ans.

Une commissaire souhaite avoir confirmation du fait que M. Zahno appelle à procéder en deux temps pour se promener sans danger sur ces chemins, à savoir tout d'abord dans l'urgence pour combler les trous, et dans un second temps pour aménager des chemins carrossables.

M. Zahno répond qu'avec la pétition il vise uniquement le premier temps, à savoir l'urgence, mais rappelle que pour le second, M. Barazzone avait un projet

dans ses tiroirs. Il ajoute que l'un de ses points principaux était d'attirer l'attention sur le fait que les arbres ont été plantés trop près des chemins, en particulier sur le chemin près du Nant, constatant que les racines le traversent pour y puiser l'eau.

Un commissaire demande à M. Zahno si, quand il avait adressé sa question orale à M. Barazzone, son projet global était déjà suivi par le Conseil municipal. Il souhaite en outre savoir si un horizon temporel se dessine pour les travaux censés réaliser ce projet.

M. Zahno répond que sa question orale avait été posée il y a environ huit mois, et qu'aucune suite n'y avait été apportée. Il explique ensuite ne pas avoir personnellement connaissance du projet de M. Barazzone, notant que l'Association des intérêts de Champel-Florissant a en tout cas eu contact avec lui à ce sujet.

Un commissaire demande si l'Association des intérêts de Champel-Florissant avait été consultée sur le projet du Conseil administratif.

M. Zahno répond par la négative, disant ses doutes quant au fait qu'elle ait été consultée pour ce nouveau projet par M. Barazzone à l'époque. Il ajoute qu'il ne s'était pas particulièrement intéressé à cette question entre-temps, jusqu'à ce que l'accident de son voisin de 82 ans, M. Henrioud, lui fasse se ressaisir de ce dossier.

Un commissaire souhaite savoir si depuis le dépôt de cette pétition, d'autres chemins dangereux ou en mauvais état ont été identifiés dans le parc.

M. Zahno estime dans tous les cas que si des travaux commencent demain, cette pétition sera caduque. Il déclare que pour ce qui est en revanche de l'étude du plus grand projet, il faut qu'elle soit bien faite et prendra par conséquent plus de temps. Il indique que si volonté il y a, il doit être possible de rapidement boucher les trous principaux en une demi-heure grâce aux camions du chantier du Léman Express.

Un commissaire demande où en est la prise de contact avec M. Gomez à ce sujet.

M. Zahno répond qu'étant donné les circonstances des derniers mois, un contact n'a pas encore pu être pris avec lui. Il estime néanmoins qu'il pourrait être avisé de lui faire remarquer l'urgence qu'il y a à combler les grandes fissures, avant de procéder sur le plus long terme à un bon projet plus large. Il déclare que sur ce dernier point, sa compétence est relativement limitée. Il remercie enfin les commissaires pour leur accueil et leur écoute.

Un commissaire explique tout d'abord bien percevoir le problème visé par la pétition, fréquentant souvent le parc Bertrand. Il dit trouver à ce titre surprenant

que le Conseil administratif ait répondu à cela par l'annonce d'un projet sur le long terme, vu l'urgence qu'il y a à intervenir. Il note quoi qu'il en soit qu'il serait bon d'auditionner M. Gomez et le Service des espaces verts, autant pour se renseigner sur les travaux urgents que sur l'avancement du grand projet.

Un commissaire se dit également favorable à cette demande d'audition.

Une commissaire relève que le chemin est déjà à l'heure actuelle dangereux, il convient de procéder en deux temps, comme une commissaire l'avait formulé, à savoir en réparant tout d'abord la chaussée pour qu'elle ne soit plus dangereuse, et en lançant dans un second temps le grand projet de 2 000 000 de francs.

Une commissaire relève que vu l'urgence, il convient de renvoyer directement la pétition aux magistrats, ce soir.

Un commissaire abonde en ce sens, notant qu'il convient de sécuriser rapidement ces chemins pour éviter les accidents. Il indique qu'il conviendrait ensuite d'interpeller le magistrat au sujet de la restauration plus large des chemins.

Une commissaire se dit aussi favorable à un traitement rapide de ces demandes urgentes de la pétition. Elle estime néanmoins que cela n'est pas compatible avec une demande d'audition de M. Gomez, étant donné qu'une fois dessaisie du dossier au profit du Conseil administratif, la commission des pétitions n'aura plus la possibilité d'intervenir à ce sujet.

Un commissaire préconise pour sa part d'auditionner M. Gomez, afin d'en savoir davantage pour pouvoir mieux se déterminer.

Le président indique que les demandes de renvoi immédiat ont sans doute pour but d'accélérer les travaux de deux semaines.

Un commissaire note qu'il serait tout de même judicieux d'auditionner M. Gomez, étant donné que son prédécesseur n'a rien fait, quand bien même il avait été interpellé deux fois par MM. Zahno et Ramseier. Il relève que s'il suffisait d'envoyer une camionnette du BTP, cela n'était pourtant pas bien compliqué à faire. Il ajoute que la législature étant à son commencement, il serait opportun d'auditionner M.Gomez, étant donné qu'il aura le temps de venir rapidement. Il dit enfin qu'il ne faudrait pas mettre la charrue avant les bœufs.

Une commissaire note que la prochaine réunion de la commission aura lieu dans deux mois environ, et que par conséquent l'audition du magistrat ne pourrait pas avoir lieu jusque-là. Elle estime dès lors que si urgence il y a, il conviendrait mieux de passer directement par la plénière.

Le président demande aux commissaires ce qu'ils penseraient alors de poser une question orale en plénière pour alerter le magistrat de l'urgence des demandes de la pétition, et de demander ensuite son audition devant la commission.

Tous les commissaires disent leur accord avec ce procédé.

Un commissaire abonde dans ce sens, indiquant qu'il n'est pas possible d'attendre que l'été passe pour sécuriser ces chemins.

Le président propose donc de tout d'abord mettre au vote la proposition d'audition de M. Gomez et de ses services.

La commission accepte à l'unanimité l'audition de M. Gomez dans le cadre de la pétition P-418, soit par 15 oui (1 EàG, 4 S, 3 Ve, 2 PDC, 3 PLR, 1 UDC, 1 MCG).

# Séance du 21 septembre 2020

Audition de M. Alfonso Gomez, conseiller administratif en charge du département des finances, de l'environnement et du logement, accompagné de M. Daniel Oertli, chef du Service des espaces verts

- M. Gomez commence par nous indiquer que dans de nombreux parcs de la ville, le revêtement bitumeux est vieillissant, particulièrement au parc Bertrand. Celui-ci affiche une moyenne d'âge plus élevée que le reste de la ville. Le Conseil administratif soumettra bientôt une proposition au Conseil municipal, afin de rafraîchir les chemins de cet espace. En fonction des moyens mis à disposition, ces revêtements bitumeux seront remplacés par des revêtements argilo-calcaires, ce qui permettra aux personnes à mobilité réduite de se déplacer, mais aussi à l'eau de pluie de mieux pénétrer dans les sols.
- M. Oertli est en questionnement sur le budget devant être investi dans cet espace. En effet, tous les cheminements du parc sont en très mauvais état et une demande de crédit est en cours afin d'investir complètement dans ce projet.

Un commissaire est satisfait des propos tenus par M. Oertli, mais il y a aussi une question de sécurité, car certains chemins sont impraticables.

Une commissaire revient sur les revêtements et demande de considérer les familles avec les poussettes lors du choix du revêtement, car c'est un parc familial.

M. Oertli répond qu'il y aura du goudron et des pavés afin d'avoir une surface lisse et cette demande de crédit permettra de mieux gérer le parc.

Une commissaire tient tout d'abord à rappeler que des accidents ont lieu sur ces chemins, et relevant que le début des travaux ne se fera qu'en 2021 au plus tôt, si la demande de crédit est acceptée, d'autres accidents auront le temps d'avoir lieu. Elle demande ensuite si la Ville n'a pas une responsabilité légale à installer des panneaux pour informer les usagers de la dangerosité des sentiers, et souhaite

savoir deuxièmement s'il ne pourrait pas également être opportun de prévoir des panneaux informatifs pour informer ces mêmes usagers que la Ville est en train de travailler au réaménagement du parc. Elle fait remarquer que cela serait une première manière de répondre au désarroi des pétitionnaires qui se plaignaient que rien n'avait été fait face aux problèmes précités.

Le président précise qu'il a pu avoir un contact avec le pétitionnaire cet été, et que ce dernier lui a indiqué que les gros trous au sein du parc ont été comblés par les services compétents, ce qui minimise donc les risques.

M. Oertli répond qu'il y a eu très peu d'accidents en l'état même si cela arrive. Des travaux ont déjà été effectués sur les endroits les plus dégradés, mais une pesée des intérêts est à faire quant à des travaux de plus grande ampleur.

Un commissaire demande ce qu'il en est des cheminements ayant été construits trop près d'arbres en croissance et de leurs racines, rappelant qu'un des points soulevés par le pétitionnaire avait été qu'un des chemins avait en partie été soulevé par les racines des arbres. Il demande aussi s'il y aura adaptation de ces parcours.

M. Oertli précise que le projet n'a pas été élaboré dans les moindres détails pour l'instant, mais selon lui, le réseau de cheminement restera identique. Cependant, il sera évidemment adapté si des difficultés pour y circuler sont observées.

Un commissaire demande comment se présentera le futur revêtement qui viendrait à la place du goudron.

M. Oertli répond que ce revêtement perméable est analogue à celui posé aux Bastions, au bois de la Bâtie ou encore à l'île Rousseau. Il y aussi deux types de qualité: une qualité plus fine type Île Rousseau et une deuxième qualité un peu plus rustique déjà posée au bois de la Bâtie et aux Bastions.

Le président demande ce qu'il en est des personnes handicapées et si des tests ont été élaborés à leur égard.

M. Oertli assure que ces tests ont été faits avec elles et validés par plusieurs associations.

Le président est en faveur du classement concernant la pétition P-418, car les aspects d'aménagement sont sur le long terme et les pétitionnaires pourront toujours revenir avec une nouvelle pétition pour les alerter en cas d'aménagement.

## Prises de position et vote

Le commissaire du Mouvement citoyens genevois propose plutôt d'accepter cette proposition et de la faire parvenir aux travaux ou à l'aménagement.

Un commissaire des Verts trouve que le but de la pétition a été atteint par les travaux des services de la Ville, il est donc en faveur du classement.

La proposition de renvoi à la commission des travaux est refusée par 12 non (3 PLR, 2 PDC, 3 Ve, 4 S) contre 3 oui (1 UDC, 1 MCG, 1 EàG). La pétition est donc classée.

## Annexes:

- courrier de M. Zahno, pétitionnaire
- pétition P-418

Secrétariat du Conseil Municipal 44 rue du Stand 1204 Genève

Takue

Genève, le 23 octobre 2020

Pétition 418 remise en ordre immédiate de 2 chemins du Parc Bertrand.

Madame, Monsieur,

Je vous prie de noter que les chemins mentionnés du Parc Bertrand ont été refaits.

Je remercie le Président des Pétitions et les membres de la Commission d'avoir œuvré avec rapidité et donné une suite favorable pour la grande satisfaction des habitants des quartiers de Champel Florissant.

Après contrôle personnel l'urgence demandée n'est plus en force et je considère cette Pétition

Il reste au Magistrat actuel de présenter ultérieurerement un projet définitif étudié avec les associations pour l'ensemble des chemins du Parc.

Je vous présente, Madame, Monsieur, tous mes remerciements.

Jean Zahno Ancien Conseiller municipal

# SÉANCE DU 29 MARS 2021 (soir)

Pétition: remise en ordre de deux chemins au parc Bertrand

P-418

PETITION adressée à la Ville de Genève

Le parc Bertrand est fréquenté par de nombreuses personnes âgées.

Une personne de mon immeuble est tombée il y a un an maintenant sur le chemin qui longe l'av. Peschier. J'ai demandé à la Ville de Genève de faire le nécessaire lors d'une question orale.

Aujourd'hui rien n'a été fait.

Je signale que deux chemins ne sont pas conforme dans ce Parc.

Les signataires ci-après demandent de faire les travaux nécessaires immédiatement dans le-s chemins marqués en foncé sur le plan du Parc Bertrand et nous vous en remercions à l'avance.

**La présidente.** Le président de la commission ne prend pas la parole, le rapporteur non plus... Je passe la parole à M<sup>me</sup> Danièle Magnin.

M<sup>me</sup> Danièle Magnin (MCG). Je n'habite pas très loin, je connais aussi M. Zahno comme la plupart d'entre nous ici, et j'ai noté qu'il disait à un moment donné dans le rapport que sa pétition était devenue obsolète en raison du fait que les réparations avaient déjà été effectuées au niveau des cheminements. S'agissant de leur déplacement, rendu nécessaire à cause des racines des arbres, il jugeait que c'était quelque chose de beaucoup plus important qui ne pouvait pas se régler par une simple pétition. C'est pourquoi nous voterons le classement de la pétition.

M. Didier Lyon (UDC). Cette pétition évoque les dangers générés par la situation déplorable de certains cheminements du parc Bertrand, notamment du fait de la présence de nombreux trous en travers de ces chemins. M. Gomez, lors de son audition, a indiqué qu'il soumettra au Conseil municipal une proposition afin de rafraîchir les chemins de cet espace. Le chef du Service des espaces verts a indiqué qu'il y a eu très peu d'accidents en l'état. Il ressort de ces auditions que les chemins concernés par la pétition ont été réparés depuis l'audition du pétitionnaire. L'Union démocratique du centre remercie le département de M. Gomez d'avoir fait le travail qui était nécessaire pour éviter de nouveaux accidents et pris des mesures afin de rénover ces chemins. L'Union démocratique du centre vous invite à voter le classement de la pétition.

**M**<sup>me</sup> **Fabienne Beaud** (PDC). Je voulais juste dire que, comme la réparation a été effectuée, la pétition est caduque. De ce fait, le Parti démocrate-chrétien va voter pour le classement de cette pétition.

Mises aux voix, les conclusions de la commission demandant le classement de la pétition sont acceptées à l'unanimité (68 oui).

7. Rapport de la commission des pétitions chargée d'examiner la pétition du 24 novembre 2020: «Contre certains aménagements des abords du parc Gourgas» (P-433 A)<sup>1</sup>.

# Rapport de M<sup>me</sup> Alia Meyer.

Cette pétition a été renvoyée à la commission des pétitions le 24 novembre 2020. La pétition a été traitée lors de la séance du 21 décembre 2020, sous la présidence de M. Arnaud Moreillon.

## Texte de la pétition

(Voir annexe.)

#### Séance du 21 décembre 2020

Audition de M. Claude Berchten, pétitionnaire

M. Berchten commence par nous expliquer que les aménagements qui font l'objet de sa pétition lui ont été communiqués, ainsi qu'à tous les autres habitants des deux immeubles concernés, par une simple feuille affichée dans l'entrée des immeubles, respectivement les immeubles 11, 15 et 15A de la rue Gourgas.

Sont inclus dans ce projet d'aménagement la plantation d'arbres et la mise en place de chaises, bancs et tables sur le trottoir de l'immeuble, aux abords du parc Gourgas. M. Berchten nous précise que cette pétition vise surtout les chaises, bancs et tables que les signataires souhaiteraient voir supprimer. Il ajoute que les arbres sont dérangeants du fait qu'ils seront à une proximité étroite des fenêtres de l'immeuble, leur coupant ainsi la vue et le soleil.

M. Berchten, copropriétaire et habitant de l'un de ces immeubles nous explique que quel que soit le côté de l'immeuble et malgré l'installation de doubles fenêtres, les habitants sont victimes de nuisances sonores et ce depuis déjà une à deux décennies. Le pétitionnaire nous explique que le préau de l'école du Mail et la place devant l'accès à l'école de musique, donc les alentours de l'immeuble se voient accueillir la présence de groupes de jeunes fêtards tout au long de la semaine mais particulièrement le week-end – même en temps Covid malgré les restrictions sur le nombre de personnes. Il nous précise que la police municipale est au courant, souvent sollicitée par des appels des habitants, mais que malgré leurs interventions ces personnes reviennent toujours. Le pétitionnaire ajoute qu'il y a encore quelques jours certaines de ces personnes se seraient dirigées vers les chantiers qui ont lieu à proximité et auraient démonté les

a:

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup>Commission, 3479.

barrières délimitant les travaux et pillé les chantiers de certains matériaux tels que des panneaux. Il nous précise que cela se serait produit à plusieurs reprises.

- M. Berchten nous illustre une atmosphère bruyante où circulerait de la drogue et nous apprend qu'il y aurait eu des altercations violentes de ces personnes envers des agents municipaux, il mentionne des cas de «caillassage».
- M. Berchten nous décrit une présence marquée et fréquente de ces groupes la nuit, des nuisances sonores incessantes et précise qu'il n'y a pas de bancs ou chaises devant l'immeuble et devant l'école de musique en ce moment. Il ajoute que le préau de l'école du Mail, quant à lui, est censé être fermé la nuit. Il s'inquiète donc de ce qu'il arrivera une fois que des aménagements construits pour s'assoir et partager un moment de convivialité provoqueront sur une situation déjà existante et difficile à vivre. De plus, ceux-ci seront directement situés sous les fenêtres des immeubles de la rue Gourgas.
- M. Berchten est conscient qu'il vit dans le cœur de la ville et dans une zone fréquentée. Il nous indique qu'il y a du bruit toute la journée et que si cela est fatiguant c'est également normal, que les cris d'enfants qui jouent dans le parc la journée c'est une chose, notamment joviale, mais que des nuisances sonores qui s'y ajoutent la nuit et qui créent un sentiment d'insécurité sont insupportables.

Le président de la commission relève la forte émotion et colère qui émane et que nous partage M. Berchten.

## Questions des commissaires

Une commissaire note que ce projet d'aménagements a été lancé par le Service de l'aménagement, du génie civil et de la mobilité (AGCM) et qu'ils sont généralement étudiés en cohésion avec les habitants du quartier concerné. Elle demande si cela a été fait.

L'auditionné lui répond que ni lui ni les 23 locataires de son bâtiment et les 20 locataires du second bâtiment n'ont reçu de communication au sujet de ces aménagements de plus que la feuille affichée dans l'entrée de son immeuble en octobre 2020, indiquant le stade avancé de ce projet et qu'il serait bientôt effectué.

Un commissaire demande précision sur le lieu exact de la construction de ces bancs et chaises.

L'auditionné nous l'indique via une carte que nous n'avions pas reçue et que ceux en visioconférence ne parvenaient pas à voir. Nous comprenons quand même que les bancs seront localisés sur un périmètre de 50 à 60 mètres mais très rapproché des immeubles et restera donc aux abords du parc. Tout comme la plantation d'arbres qui se fera très à proximité des fenêtres de l'immeuble.

Une commissaire demande si lorsque M. Berchten ou d'autres locataires ont contacté les services en charge de ces aménagements ceux-ci ont prévu une rencontre ou une plus ample communication et information sur le sujet.

M. Berchten répond que dû à la situation sanitaire aucune rencontre ne pouvait avoir lieu et qu'aucune information ne lui a été communiquée.

Un commissaire demande précision sur ce que vise à faire la pétition, soit de modifier ce projet d'aménagement ou bien de le supprimer.

L'auditionné répond que la pétition vise à supprimer les tables, bancs et chaises sur les 50 à 60 mètres concernés par ce projet d'aménagement. Ceux aux abords du parc Gourgas devant les immeubles de la rue Gourgas.

Le président de la commission demande si M. Berchten est au courant du but de ce projet d'aménagement, des raisons pour lesquelles il a été conçu de la sorte.

M. Berchten répond que cette rue actuellement piétonne va être modifiée en zone de rencontre. Il nous indique que parmi ces aménagements il y a aussi des changements d'éclairages. Et ajoute en insistant que ces tables et chaises ne seraient pas utilisées par les voisins, habitants de ces deux immeubles qui craignent de sortir la nuit, et que ces aménagements profiteraient donc à d'autres, et aggraveraient donc les nuisances sonores nocturnes.

#### Discussion et vote éventuel

Si à ce stade, la commission ne peut pas être certaine des faits rapportés par le pétitionnaire, en ce qui concerne des altercations violentes entre policiers et jeunes et ne peut donc pas se baser sur cette évaluation, la commission note en parallèle à cela un sentiment d'insécurité ressenti par les habitants de ce quartier et une demande stridente de retrouver confiance en leur rue.

Nous notons que si ce projet n'a effectivement pas été fait en cohésion avec les habitants ou n'ait communiqué aucune information au préalable de son aboutissement, il risque bêtement son incohérence avec les besoins de ce périmètre et de ces habitants.

La commission est unanime, il y a un vrai problème et une vraie demande dans ce quartier face à ces nuisances sonores, l'insalubrité, et l'insécurité. Le problème est existant et risque de s'aggraver ou perdurer longtemps après la création de ces nouveaux aménagements.

De plus, la commission relève que dû au stade avancé du projet, cette pétition arrive tardivement dans le processus et risque de ne pas avoir d'effet.

Certaines recommandations sont évoquées, des doutes, et un manque d'informations de la commission sur le sujet dans son ensemble est reconnu.

La commission est en hésitation, entre une proposition d'audition de la magistrate M<sup>me</sup> Perler et le renvoi direct au Conseil administratif.

Une commissaire du Parti libéral-radical propose le renvoi direct en urgence au Conseil administratif. Elle note le manque d'informations sur où en est le projet et comment il a été conçu, mais surtout la crainte que celui-ci soit à un stade très avancé alors qu'un cri de détresse des habitants de ce quartier nous parvient. Elle indique qu'auditionner la magistrate prolongerait l'étude de cette pétition au risque de la rendre obsolète. Elle propose donc le renvoi au Conseil administratif en urgence pour que la pétition y soit traitée le plus rapidement possible en prenant en compte que les travaux ne reprennent que le 11 janvier 2021, nous accordant peut-être une légère marge de manœuvre pour agir.

#### Votes

Le président propose tout d'abord de procéder au vote pour l'urgence.

Par 10 oui (1 EàG, 1 MCG, 1 PDC, 3 PLR, 4 S) contre 1 non (UDC) et 3 abstentions (Ve), l'urgence est acceptée.

Le président met au vote les différentes recommandations proposées par les différents commissaires:

Par 8 non (3 Ve, 4 S, 1 EàG) contre 6 oui (3 PLR, 1 PDC, 1 MCG, 1 UDC), la demande d'effectuer plus de patrouilles des policiers municipaux pour alléger les nuisances sonores, assurer la tranquillité des habitants et le respect des normes Covid est refusée.

A l'unanimité de la commission, la demande d'organiser une discussion ou communication avec les habitants sur le projet actuel est acceptée.

Par 13 oui (3 Ve, 4 S, 3 PLR, 1 PDC, 1 MCG, 1 UDC) contre 1 non (EàG), la demande au Conseil administratif de réétudier en urgence la position des bancs par rapport à la proximité des logements est acceptée.

Le président propose donc de passer au vote pour un renvoi de la pétition P-433 dans son intégralité avec les deux recommandations de la commission au Conseil administratif.

A l'unanimité, la commission propose le renvoi de la pétition P-433 au Conseil administratif avec deux recommandations de la commission.

Annexes: - texte de la pétition P-433

– plan de la zone concernée par le projet d'aménagements

# SÉANCE DU 29 MARS 2021 (soir)

Pétition: mobilier urbain aux abords du parc Gourgas

P- 433

Claude Berchten 15, rue Gourgas

15, rue Gourgas 1205 Genève Genève, le 28 octobre 2020

RECOMMANDEE

Service du Conseil Municipal de la Ville de Genève rue de la Coulouvrenière 44 1204 Genève Plainpalais-Jonction

Concerne:

Pétition contre certains aménagements des abords du parc Gourgas

Madame, Monsieur,

Je vous fais parvenir en annexe la pétition signée par les habitants des immeubles 11, 15 et 15A de la rue Gourgas contre certains aménagements que la Ville de Genève désire exécuter sur cette rue.

Je reste à votre disposition pour vous fournir des renseignements complémentaires que vous pourriez avoir besoin.

Je vous en souhaite bonne réception et espère qu'une solution raisonnable sera trouvée.

Veuillez agréer, Madame, Monsieur, mes salutations distinguées.

Claude Berchten

Annexes: mentionnées

15

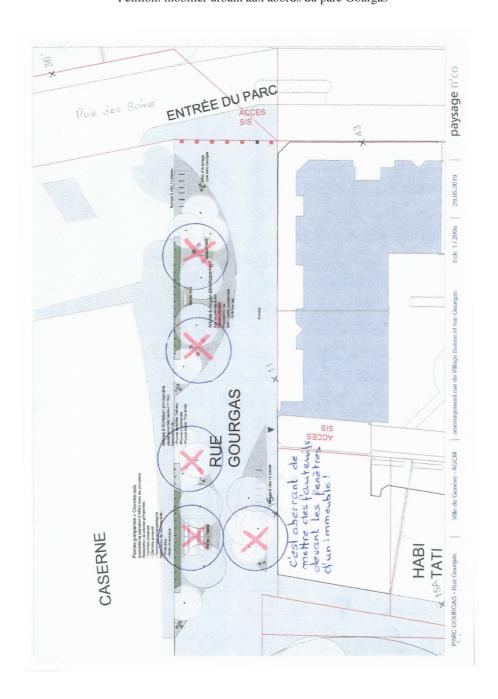
# PETITION contre certains aménagements des abords du parc Gourgas

Selon le plan affiché sur la porte d'entrée des immeubles **rue Gourgas 11, 15 et 15A** le 2 octobre 2020, nous refusons la pose de bancs, fauteuils et tables, ceci pour des questions de nuisances sonores surtout nocturnes.

Les équipes bruyantes du soir et de la nuit qui se réunissent devant l'accès à l'école de musique, juste à côté du préau de l'école du Mail, se feront un plaisir de se déplacer de quelques mètres pour être plus au confort sur du matériel neuf, sur la rue piétonne, sous nos fenêtres.

Nous ne désirons pas non plus des arbres trop hauts (prévus 25m) qui nous supprimeront toute vue ainsi que le soleil.

# SÉANCE DU 29 MARS 2021 (soir) Pétition: mobilier urbain aux abords du parc Gourgas



**La présidente.** Il s'agit d'un rapport oral de M<sup>me</sup> Alia Meyer... ou pas? Estce que vous souhaitez prendre la parole sur votre rapport, Madame la conseillère municipale? Sur la pétition P-433... Vous ne la prenez pas. M<sup>me</sup> Maryelle Budry souhaite prendre la parole.

M<sup>me</sup> Maryelle Budry (EàG). Merci, Madame la présidente. Ensemble à gauche souhaite et soutient tout projet favorisant la convivialité et la rencontre dans les quartiers de la ville. La pose de bancs et de tables dans les rues de Genève ne peut que nous réjouir, spécialement les personnes âgées qui ont besoin de bancs comme but de promenade ou pour se reposer lors d'un tour en ville, des bancs bien sûr qui aient des accoudoirs pour qu'elles puissent être plus confortablement installées et mieux se relever.

Néanmoins, nous pouvons comprendre les inquiétudes relatives au bruit nocturne du citoyen habitant à la rue Gourgas qui est venu déposer sa pétition. C'est pourquoi nous avions invité le Service de l'aménagement urbain (SAM) à bien vouloir à nouveau organiser une information sur cette nouvelle prestation et répondre aux manifestations de crainte, par exemple en élaborant des règles d'utilisation. Si les inquiétudes se révélaient justes, on pourrait peut-être changer l'emplacement de ce mobilier afin qu'il ne soit pas directement situé sous les fenêtres des chambres à coucher.

Cela étant, ayant vécu par deux fois à Carouge et à la Jonction cette expérience d'installation de bancs juste devant mon domicile, je tiens à dire que ces craintes sont exagérées, car j'ai vu par expérience que le public tardait à s'approprier les bancs et les tables. Il faut en effet un certain temps d'adaptation avant d'oser s'installer. C'est cette difficulté d'appropriation plutôt que le bruit des usagers qui m'a frappée.

Nous prions le Conseil administratif de bien vouloir organiser ces séances d'information, même si les travaux sont déjà bien avancés.

M<sup>me</sup> Fabienne Beaud (PDC). Je voulais juste rappeler que la commission, dans ses conclusions, a voté en faveur du renvoi de cette pétition au Conseil administratif. Je voulais souligner également que nous avons été un peu étonnés d'entendre les pétitionnaires dire qu'aucune communication ou information n'avait été faite vis-à-vis des habitants du quartier. Donc, comme l'a très justement souligné M<sup>me</sup> Budry, il serait important que le Conseil administratif prenne langue avec les habitants pour leur expliquer la raison d'être des nouveaux aménagements à cet endroit. Le Parti démocrate-chrétien est favorable au renvoi de cette pétition au Conseil administratif.

M. Didier Lyon (UDC). Les pétitionnaires se sont étonnés qu'une communication aux habitants sur les aménagements prévus aux abords du parc Gourgas ne soit faite que par le biais d'un simple affichage au niveau des 11, 15 et 15A, rue Gourgas. Ces aménagements urbains concernent des plantations d'arbres et la mise en place sur le trottoir de mobilier urbain comme des chaises, des bancs et des tables. Les pétitionnaires visent uniquement les chaises, les bancs et les tables, qu'ils veulent voir supprimés. Ils redoutent en effet que des jeunes fêtards ne s'y établissent tout au long de la semaine et particulièrement le week-end. Ces nuisances vont jusqu'à des dégradations et des vols sur les chantiers voisins. Le pétitionnaire a également fait état d'une atmosphère bruyante où circulerait de la drogue.

Ce projet de réaménagement urbain n'a pas été fait en cohésion avec les habitants. Cela, l'Union démocratique du centre le regrette, et c'est pourquoi nous demandons le renvoi de la pétition au Conseil administratif.

M. Valentin Dujoux (Ve). Effectivement, on l'a mentionné, une certaine inquiétude est ressortie de l'audition des pétitionnaires qui s'est tenue le 21 décembre dernier, ce d'autant que les travaux avaient déjà débuté à cette époque. Le risque de nuisances a effectivement été relevé, et les Verts, dans un souci constant de recherche de qualité de vie, soulignent le besoin de dialogue et d'échange avec les habitantes et les habitants afin d'augmenter leur connaissance du bien-fondé de ce projet en vue de leur adhésion à ce projet. Dans cette optique, le groupe des Vertes et des Verts soutient le renvoi de cette pétition au Conseil administratif afin de trouver une solution pour et avec les riveraines et les riverains de ce quartier.

**M**<sup>me</sup> **Oriana Brücker** (S). Le groupe socialiste est en principe favorable à l'installation de mobilier urbain qui contribue à mettre en valeur l'espace public, à favoriser les rencontres et à améliorer la qualité de vie dans la ville. Nous avons cependant été sensibles à la demande des pétitionnaires, lors de leur audition. Ils ne souhaitent pas voir des bandes s'installer à environ 50 m des immeubles situés aux 11, 15 et 15A, rue Gourgas.

En commission, nous avons découvert en effet que les habitants du quartier subissaient déjà plusieurs nuisances sonores nocturnes provoquées par des groupes de fêtards qui se réunissent dans les préaux des écoles du quartier. La police aurait été sollicitée à plusieurs reprises, elle a connaissance du problème. Elle a apparemment parfois été impliquée dans des altercations violentes; tout cela n'a pas eu d'effet dissuasif. La pose de bancs publics là où ils sont prévus, c'està-dire directement sous les fenêtres des allées mentionnées, attirerait les fêtards et augmenterait le sentiment d'insécurité des habitants, qui est déjà très important.

Le groupe socialiste s'est opposé en commission à la proposition d'augmenter les rondes de police. Nous sommes sensibles aux besoins de sécurité de la population mais nous pensons que, dans cette situation-là, ce sont plutôt les correspondants de nuit qui pourraient intervenir avec une posture de médiateur, en collaboration bien sûr avec la police, pour apaiser les tensions actuelles et futures.

Pour répondre aux préoccupations réelles manifestées dans cette pétition, le groupe socialiste soutiendra le renvoi urgent au Conseil administratif, avec les deux recommandations issues de la commission, c'est-à-dire, d'une part, de réétudier en urgence la position des bancs par rapport à la proximité des logements, d'autre part, si cela n'est pas possible, de mener une discussion avec les habitants pour leur expliquer le bien-fondé du projet.

**M. Daniel Sormanni** (MCG). Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, j'ai un peu de peine à comprendre ce qui se passe avec ce rapport, car on avait un rapport oral mais une rapporteuse qui ne parle pas. Je ne comprends pas... Merci à M<sup>me</sup> Beaud de nous avoir au moins dit quelles étaient les conclusions de la commission, autrement on ne le saurait même pas...

Nous accepterons bien sûr de renvoyer cette pétition au Conseil administratif car, effectivement, c'est quand même assez aberrant de mettre des fauteuils sous les fenêtres des chambres à coucher d'un immeuble! Il faut savoir garder un peu la mesure. Le plaisir ou la nécessité de mettre des bancs et de favoriser la convivialité à l'extérieur ne doit pas péjorer le confort des gens qui habitent les immeubles. Connaissant bien le quartier, je peux vous dire que les nuits ne sont pas tristes par là-bas. Il y a beaucoup de gens qui ne dorment tout simplement pas parce que ça hurle jusqu'à 2 h du matin. Alors oui, il faut renvoyer cette pétition au Conseil administratif de façon qu'il noue le dialogue avec les habitants et que l'on évite de mettre tout ça juste sous les fenêtres des chambres à coucher des habitants. Ça me paraît le minimum que de nouer ce dialogue. Voilà, nous voterons le renvoi de cette pétition au Conseil administratif.

**M**<sup>me</sup> **Alia Meyer** (PLR). Tout d'abord je tenais à m'excuser... Je devais faire un rapport oral à la séance de janvier. Depuis, on a reçu mon rapport et on m'a dit qu'il avait été envoyé. Apparemment il y a une petite erreur mais c'est pour ça que je n'ai pas pris la parole pour faire un rapport oral. Je la prends maintenant pour donner la position du Parti libéral-radical.

Comme tout le monde l'a déjà dit, nous étions un peu inquiets au sein de la commission du manque de communication vis-à-vis des habitants concernés par rapport à ce projet. Nous avions aussi un peu peur et des doutes quant au fait que le projet approuvé ne soit pas exactement en cohérence avec les attentes des habitants

du quartier. C'est pourquoi nous avons demandé que l'on traite cette pétition en urgence en demandant au Conseil administratif de réétudier un peu tout ce projet, notamment la position des bancs, des chaises et des tables par rapport à leur proximité des immeubles.

La présidente. Merci, Madame la conseillère municipale. Effectivement, nous avons reçu le rapport écrit, mais c'était toujours écrit «rapport oral» sur mon petit pense-bête... La parole est à M. Arnaud Moreillon.

**M.** Arnaud Moreillon (S). Merci, Madame la présidente. Je voulais simplement attirer l'attention du Conseil municipal sur le fait que la commission a décidé de ne pas auditionner M<sup>me</sup> Perler et ses services parce que les travaux avaient déjà commencé et que, s'il s'agissait de déplacer le mobilier urbain, il y avait peu de temps pour réagir et répondre aux préoccupations des pétitionnaires.

Par ailleurs, on ne sait pas ce que la Ville de Genève a mis sur pied pour préparer les habitants à ce nouvel aménagement. Il y a certainement eu des choses mais le pétitionnaire, lui, n'avait pas participé à une réunion d'information. Nous avons donc renvoyé cette pétition sans savoir ce qui avait été fait ou pas par la Ville de Genève.

 $M^{me}$  Frédérique Perler, conseillère administrative. Je vous ai écoutés avec attention et j'ai surtout lu le rapport de  $M^{me}$  Alia Meyer sur cette pétition. Je la remercie.

A ce stade, je peux vous donner les informations suivantes. Les travaux qui restent à réaliser sont les revêtements et les plantations. La pose de revêtement va s'effectuer à partir du tout début d'avril devant l'école et la rue Gourgas puis sur la rue du Village-Suisse. Ensuite, les espaces publics pourront être totalement rouverts. Les plantations auront lieu au printemps de cette année et le mobilier urbain sera posé dans la même temporalité. C'est sur ce mobilier urbain que j'ai entendu un certain nombre de revendications.

Ce que je peux vous dire, c'est que le positionnement du mobilier urbain est encore adaptable. Je vais demander à ce qu'on adapte le positionnement de ce mobilier urbain, si possible avec les habitants. Et je m'y engage. Quant aux végétaux, on ne peut pas les changer, parce qu'ils ont été réservés en pépinière et ils seront plantés très prochainement. Ça exclut donc des changements. Cela étant, les essences qui ont été choisies ne donnent pas un développement très fort.

Sur la concertation avec les habitants du quartier... Il y a eu des échanges au cours du projet et ils se poursuivent. Les discussions actuelles visent notamment à valider des échantillons des différents enrobés. Ensuite, les pétitionnaires rapportent que le parc est totalement insalubre... Alors un riverain, c'est vrai, appelle régulièrement la collaboratrice en charge de ce dossier. Il serait à l'origine de la pétition et fait part des nuisances nocturnes et du dépôt de déchets à l'issue de différents rassemblements. C'est hélas un peu le lot de tous les parcs et préaux de la ville de Genève. Chaque espace est investi par des groupes de personnes. C'est un fait, et cela entraîne ce qu'on appelle du *littering* ou bien du bruit. Mais c'est un état de fait que l'on retrouve dans tous les quartiers de la ville. C'est aussi pour cette raison que le ou les pétitionnaires ne souhaitent pas voir des tables et des chaises dans les alcôves qui seront plantées.

Mes services ont pris des renseignements auprès du poste de la police municipale. Il s'avère effectivement qu'il y a des nuisances plus importantes depuis fin 2020 et des rassemblements dans le préau de l'école du Mail. La police municipale est intervenue, et ces rassemblements se sont déplacés au sein du quartier et au niveau du parc Gourgas. La police municipale est consciente de ces désordres et intervient quotidiennement pour réduire les nuisances et les insalubrités. Comme il y a plusieurs quartiers en ville de Genève, eh bien, elle est sollicitée aussi pour les autres quartiers.

Enfin, il y avait une question par rapport à la référence des propositions de réalisation votées à l'époque pour réaménager ce parc. Il s'agit de la proposition PR-1141. Voilà, Mesdames et Messieurs... je vais solliciter les services pour que le positionnement du mobilier urbain soit adapté aux vœux des personnes qui habitent aux alentours puisqu'il semblerait que ces tables et ces chaises soient trop proches des fenêtres. J'espère avoir répondu à toutes vos questions.

Mises aux voix, les conclusions de la commission sont acceptées à l'unanimité (69 oui).

Les conclusions sont ainsi conçues:

#### **CONCLUSIONS**

Le Conseil municipal renvoie la pétition P-433 au Conseil administratif en lui recommandant d'organiser une discussion ou une communication avec les habitants sur le projet actuel et de réétudier en urgence la position des bancs par rapport à la proximité des logements.

8. Rapport de la commission des pétitions chargée d'examiner la pétition du 19 mai 2020: «Transformation en zone de rencontre du chemin des Crêts-de-Champel, sis entre la rue Albert-Gos et l'avenue Louis-Aubert» (P-421 A)¹.

## Rapport de M. Didier Lyon.

Cette pétition a été envoyée à la commission des pétitions le 19 mai 2020. Elle a été traitée, sous la présidence de M. Arnaud Moreillon, les 24 août et 7 décembre 2020. Les notes de séance ont été prises par M. Philippe Berger, que le rapporteur remercie pour la qualité de son travail.

# Texte de la pétition

(Voir annexe.)

#### Séance du 24 août 2020

Audition de M. Laurent de Boccard, pétitionnaire

M. de Boccard remercie tout d'abord la commission de le recevoir. Indiquant être né au chemin des Crêts-de-Champel, il explique s'y être réinstallé à la naissance de son fils, âgé aujourd'hui de 5 ans, et qui justifie en partie le lancement de cette pétition. Il déclare cependant que c'est le fait que sa mère ait pour la troisième fois frôlé l'accident sur ce chemin qui l'a incité à passer à l'action. Il note que la dernière fois que cela a failli arriver, l'automobiliste fautif l'a qui plus est menacé de l'écraser s'ils se retrouvaient dans la même configuration. Il déclare que ces événements sont révélateurs des problèmes de circulation que connaît le chemin des Crêts-de-Champel, et de rapporter les embouteillages réguliers, les excès de vitesse fréquents, les arrêts récurrents de véhicules sur les passages piétons, alors que de nombreux enfants fréquentent ce périmètre. Il indique en effet qu'outre l'école primaire qui se trouve sur le chemin, l'espace de vie enfantine du Bout-du-Monde ainsi que l'association Le chalet du Petit Prince y sont également sis, et ajoute de plus que la crèche de Louis-Aubert, le jardin des enfants thérapeutique et l'école de Peschier se trouvent à proximité du chemin. Il explique même que les enfants de l'école de Peschier vont actuellement prendre leurs repas à la cantine de l'école des Crêtsde-Champel, et qu'ils doivent donc se rendre à pied sur un chemin dont il a dit tous les dangers. Il note que si des places en épis et des ralentisseurs ont été installés sur le chemin, leur efficacité est plus que limitée, voire parfois contreproductive pour les places en épis, et fait remarquer que seule la présence de la

<sup>1 «</sup>Mémorial 177e année»: Commission, 6363.

police parvient à faire ralentir les automobilistes, estimant que celle-ci ne peut cependant pas être sur les lieux en permanence. Il ajoute que face à ces maux les riverains sont favorables à l'instauration d'une zone 30 ou d'une zone de rencontre sur le chemin, et indique qu'une telle zone a déjà été mise en place vers l'école de Peschier ainsi qu'à la rue Michel-Servet. Il relève que s'il peut être positif de prévoir des mesures de limitation du bruit routier le long du boulevard du Pont-d'Arve comme les autorités l'ont prévu, il conviendrait en premier lieu de se préoccuper d'assurer la sécurité des enfants d'un périmètre où ils sont particulièrement en danger.

Un commissaire remercie l'auditionné pour ses explications, et souhaite savoir si la récolte des signatures a rencontré du succès.

M. de Boccard concède que celle-ci aurait pu être menée plus efficacement, mais précise que c'était sa première expérience en la matière. Sachant cela, il relève que cette pétition a tout de même rencontré un certain succès dans le quartier, faisant observer que très peu de personnes ont refusé de la signer. Il souhaite ensuite remercie les Verts pour leur appui qui s'est révélé utile.

Un commissaire demande si la transformation de ce chemin en zone de rencontre pourrait avoir des effets indésirables, en provoquant par exemple une intensification du trafic dans des zones limitrophes, et souhaite savoir si l'auditionné a pu aborder cette question au sein de l'Association des habitants du quartier de Champel.

M. de Boccard reconnaît que le trafic pourrait en effet refluer ailleurs, et se dit en ce sens très ouvert à toute solution constructive pour éviter cela, d'autant que la rue Louis-Aubert est déjà saturée en permanence. Il note ensuite qu'il convient de relever que le chemin des Crêts-de-Champel n'est pas tellement emprunté par les gens qui y habitent, mais est plutôt utilisé comme axe de liaison entre Veyrier et la Ville.

Un commissaire relève que la liaison ferroviaire Cornavin-Eaux-Vives-Annemasse (CEVA) n'a pas permis d'améliorer la donne du point de vue de la circulation routière dans le quartier, et dit constater régulièrement que la gare de Champel est très peu fréquentée.

M. de Boccard admet qu'il aurait souhaité que plus de gens abandonnent la voiture au profit des transports publics, mais précise que sa pétition ne constitue en aucun cas une critique du CEVA, et ajoute que si ce dernier est de peu d'utilité pour l'axe Veyrier-Ville, il est utile pour se substituer à d'autres axes routiers.

Un commissaire dit se souvenir du trafic extrêmement dense que connaissait le quartier avant que l'axe de la rue Louis-Aubert soit créé, et estime que depuis lors la circulation a tout de même beaucoup baissé dans le périmètre du chemin des Crêts-de-Champel.

M. de Boccard rappelle qu'il est né à Champel il y a trente-sept ans, et que ses souvenirs divergent un peu de ceux qui viennent d'être évoqués, et de relever qu'étant enfant il pouvait traverser la route au Chemin-des-Crêts de Champel sans même regarder auparavant, et précise que cela n'est clairement plus possible aujourd'hui. Il explique que si des choses ont été tentées pour ralentir ou limiter le trafic sur le chemin, elles n'ont pas rencontré un grand succès, et de préciser que les dos-d'âne qui y ont été installés sont trop bas pour vraiment contraindre les automobilistes à ralentir, et que les places en épis ont tendance à faire ralentir les voitures dans un premier temps, puis à les faire accélérer juste après. Il fait ensuite observer que la circulation y est concentrée aux heures de pointes du matin, lorsque les gens viennent travailler en Ville, et du soir, lorsqu'ils font le trajet inverse pour rentrer chez eux. Il estime enfin de manière plus générale que ce chemin étant entouré d'écoles ou d'espaces liés à la petite enfance, il est inadmissible que les automobilistes puissent y rouler à 40 ou 60 km/h.

Un commissaire demande à l'auditionné s'il souhaiterait transformer tout ou partie de ce chemin en zone piétonne.

M. de Boccard répond que cette question pourrait en effet se poser dans un second temps.

Une commissaire indique être passée dans ce périmètre il y a deux semaines, et explique avoir constaté que les éléments destinés à ralentir le trafic qui ont été évoqués ont le désavantage de provoquer des embouteillages en ayant pour conséquence que les automobilistes s'énervent et respectent d'autant moins les règles de civilité et de prudence nécessaires dans un tel passage, ce qui en fait un point très dangereux de Genève en matière de circulation routière et piétonne. Elle précise que les ralentissements sont dus en premier lieu aux places en épis qui coincent les automobilistes qui doivent attendre plus longtemps que la route se libère. Elle explique qu'il n'est pas question d'empêcher de rouler, mais qu'il faut faire en sorte qu'ils roulent différemment. Elle conclut que pour sa part elle aurait d'emblée demander de faire de ce chemin une zone piétonne.

M. de Boccard rappelle que son intention n'est pas de repousser le trafic sur l'avenue Miremont, mais d'éviter cela en ayant un raisonnement plus large sur l'ensemble du quartier.

Une commissaire demande à l'auditionné s'il a pu avoir des contacts avec la Ville ou le Canton pour chercher à améliorer d'ores et déjà la situation.

M. de Boccard répond que lui personnellement n'a pas eu de tels contacts, mais qu'une habitante du quartier avait déjà entamé une telle démarche. Il explique qu'il lui avait à cette occasion été répondu que la Ville avait pour volonté de fixer de manière générale des zones 30 devant les écoles, et que ce serait bientôt le cas aussi pour celle des Crêts-de-Champel. Il déclare que la pétition a en

ce sens la volonté de faire que les choses s'accélèrent un peu et ne tombent pas dans l'oubli.

Le président, comme la parole n'est plus demandée, remercie M. de Boccard pour ses explications et ses réponses.

Il demande ensuite aux commissaires la suite qu'ils souhaitent apporter au traitement de cet objet.

#### Discussion et vote

Un commissaire des Verts estime qu'il est indispensable d'en savoir plus sur les conséquences d'une éventuelle mise en œuvre des demandes des pétitionnaires, et propose pour ce faire d'auditionner  $M^{\text{me}}$  Perler qui sera la plus à même de répondre à ces interrogations.

Une commissaire du Parti démocrate-chrétien demande si les décisions concernant ce tronçon dépendent de la Ville ou du Canton.

Une commissaire d'Ensemble à gauche répond qu'il est du ressort de la Ville de faire des propositions d'aménagements, qu'il appartient au Canton d'autoriser ensuite, et indique que l'initiative appartient donc à la Ville.

Un commissaire du Mouvement citoyens genevois soutient également l'audition de  $M^{me}$  Perler, notamment en ce qu'elle permettra de mettre le doigt sur les incohérences des politiques de circulation routière entre la Ville et le Canton.

Le président propose donc de passer au vote sur l'audition de  $M^{\mathrm{me}}$  Perler dans le cadre de cette pétition.

Par 14 oui (1 EàG, 4 S, 3 Ve, 1 PDC, 3 PLR, 1 UDC, 1 MCG), l'audition est acceptée à l'unanimité.

#### Séance du lundi 7 décembre 2020

Audition de M<sup>me</sup> Perler, conseillère administrative, en charge du département de l'aménagement, des constructions et de la mobilité (DACM), accompagnée de M. Nicolas Betty, chef de service du Service de l'aménagement, du génie civil et de la mobilité (AGCM), et de M. Benoît Bouthinon, adjoint de direction à l'AGCM

M<sup>me</sup> Perler dit adhérer à toute mesure visant à modérer la circulation, et estime que cela est d'autant plus pertinent si l'on se situe dans un endroit jouxtant des écoles, et dans lequel des enfants circulent en nombre. Elle dit son souhait, dans le cas précis, de pouvoir trouver une solution constructive, et propose à MM. Betty et Bouthinon de s'exprimer sur la faisabilité concrète d'une solution.

M. Bouthinon explique tout d'abord qu'on se situe ici sur une rue de desserte, et qu'il s'agit d'une rue de quartier structurante. Il note que lors du décompte de 2013, 5500 véhicules y circulaient chaque jour, relevant que c'est loin d'être négligeable. Il indique que la morphologie actuelle de la rue ne se prête néanmoins pas à en faire une zone de rencontre, expliquant que dans ce cas tout devrait être au même niveau entre les voies routières et les zones piétonnes. Il déclare cependant qu'il serait tout à fait possible de l'englober dans la planification des zones 30, voire de se rapprocher de l'Office cantonal des transports (OCT) pour pacifier le transit qui se fait dans cette rue. Il note que des ralentissements horizontaux, sous forme de passages piétons surélevés ou de chicanes, y ont déjà été installés dans les années précédentes, et relève qu'il conviendrait de procéder à un nouveau décompte du trafic pour voir s'il a baissé entre-temps.

Une commissaire demande quels seraient les axes qui permettraient le report du trafic passant par ce chemin.

M. Bouthinon indique que cette analyse n'a pas encore été effectuée.

La même commissaire demande ce qu'il faudrait pour engager une analyse, rappelant que les pétitionnaires font état du danger actuel et réel, notamment au vu de la proximité des écoles.

M. Betty indique qu'il convient de solliciter l'OCT pour voir comment requalifier le chemin. Il explique en ce sens qu'il serait à intégrer à terme dans une zone 30, mais précise qu'il n'est pas inscrit dans la planification à court ou moyen terme. Il déclare que c'est sur ce point-là qu'il conviendrait de contacter l'OCT, et ajoute qu'une limite à 30 km/h permettrait de renforcer les aménagements existants. Il précise que Champel n'a pas été oublié par la Ville, mais que des travaux s'y sont déroulés pendant longtemps, ce qui empêchait d'envisager d'autres aménagements, et fait observer que maintenant que lesdits travaux touchent à leur fin il va être possible d'aller voir l'OCT pour demander le passage en zone 30 et des obstacles supplémentaires pour ralentir et diminuer le trafic.

Le président relève que la commissaire susmentionnée a fait part à juste titre de l'urgence de la situation, et demande en ce sens s'il serait déjà possible d'articuler un délai à ces travaux.

M<sup>me</sup> Perler répond qu'elle s'engage, dès que le texte aura été voté en plénière, à écrire au Conseil d'Etat pour que le chemin soit passé en zone 30.

Le président demande aux commissaires la suite qu'ils souhaitent donner à cette pétition.

## Discussion et vote

Le commissaire de l'Union démocratique du centre indique que son groupe soutiendra le renvoi au Conseil administratif.

Un commissaire des Verts estime qu'il serait pertinent de renvoyer la pétition au Conseil administratif pour que ce dernier puisse répondre aux pétitionnaires en leur expliquant sa volonté de passer en zone 30 en sécurisant au mieux le périmètre.

Une commissaire du Parti socialiste déclare que son groupe soutiendra également le renvoi, rappelant l'urgence dont les pétitionnaires avaient fait mention, notamment quant à la sécurité des enfants.

Une commissaire du Parti libéral-radical indique que le groupe votera pour sa part en faveur du classement de ce texte, étant donné que, comme l'ont indiqué les auditionnés, il est impossible d'établir une zone de rencontre à cet endroit, et qu'elle a déjà vocation à devenir une zone 30.

La commissaire du Mouvement citoyens genevois déclare que son groupe soutiendra le renvoi du texte au Conseil administratif.

Le président propose donc aux commissaires de passer au vote de cet objet.

Par 11 oui (1 EàG, 4 S, 3 Ve, 1 PDC, 1 UDC, 1 MGC) contre 3 non (PLR), le renvoi de la pétition P-421 au Conseil administratif est accepté.

Annexe: pétition P-421

## 5754

# SÉANCE DU 29 MARS 2021 (soir)

Pétition: une zone de rencontre sur le chemin des Crêts-de-Champel entre la rue Albert-Gos et l'avenue Louis-Aubert

P-421

Laurent de Boccard 21 chemin des Crêts-de-Champel 1206 Genève

t\_debeccard@bluewin.ch

Genève, le 29 avril 2020

Pétition adressée au Conseil municipal de la ville de Genève ainsi qu'au Grand Conseil de la République et Canton de Genève.

Madame la Présidente du Conseil municipal, Monsieur le Président du Grand Conseil,

La circulation routière sur le chemin des Crêts-de-Champel est devenue dangereuse et menace la sécurité de nos enfants tous les jours sur le chemin de l'école et de la crèche. Ce chemin longe trois établissements à savoir l'Ecole des Crêts-de-Champel, l'EVE du Bout-du-Monde ainsi que l'association Le Chalet. Le nombre de piétons y est donc conséquent et ni les ralentisseurs déjà présents, ni les places de parc en épis n'ont calmé les usagers de la route.

De plus, ce trafic n'est pas généré par les habitants du quartier mais par des automobilistes qui trouvent par le chemin des Crêts-de-Champel un accès plus rapide et plus direct vers le centre-ville.

Compte tenu de cette situation et avant qu'un accident tragique ne survienne, les soussignés demandent à ce que le chemin des Crêts-de-Champel, entre la rue Albert-Gos et l'Avenue Louis-Aubert soit transformé en zone de rencontre dans les plus brefs délais.

La récolte de signature a débuté mi-novembre et s'est terminée fin février. Nous avons reçu un soutien important des habitants du quartier de Champel et avons ainsi récolté 319 signatures dont 276 signatures physiques et 43 signatures online à travers le site suivant :

https://www.petitionertigne.ch/signatures.p/p/t/mnus-pour\_une\_zone\_de\_rencontre\_surft/rage\_ number=16.num\_rows=106.uv=19023771

Certains habitants du quartier vous ont également déjà interpellé afin que cette situation change rapidement (Madame Elisabeth Mivelaz entre autres).

En espérant que vous accorderez à cette pétition toute l'attention qu'elle mérite, je vous présente Madame la Présidente du Conseil municipal, Monsieur le Président du Grand Conseil, mes meilleures salutations.

Laurent de Boccard

L. De Borcard

# SÉANCE DU 29 MARS 2021 (soir)

Pétition: une zone de rencontre sur le chemin des Crêts-de-Champel entre la rue Albert-Gos et l'avenue Louis-Aubert

nève ainsi qu'au Grand Conseil	tre la rue Albert-	Adresse Signature					
	Les soussignés demandent à ce que le chemin des Crêts-de-Champel, entre la rue Albert- Gos et l'Avenue Louis-Aubert soit transformé en zone de rencontre.	Nom					
Pétition adressée au Conseil municipal de la ville de Gel de la République et Canton de Genève (texte au verso).	Les soussignés demandent à ce q Gos et l'Avenue Louis-Aubert soit	Prénom					

La présidente. Le rapporteur ne prend pas la parole... Monsieur Nicolas Ramseier...

**M. Nicolas Ramseier** (PLR). Merci, Madame la présidente. Ce texte nous est arrivé à la commission des pétitions. Cette pétition demande la création d'une zone de rencontre sur le chemin des Crêts-de-Champel. Petit rappel... C'est une zone à 20-30 km/h (*ndlr: 20 km/h*) dans laquelle les piétons ont une certaine priorité vis-à-vis des automobilistes.

Je trouve cette demande louable, vu la typologie du quartier et la proximité d'une école. J'ai grandi dans ce quartier, j'étais même à l'école des Crêts-de-Champel et je me souviens que j'avais une certaine peur sur ce chemin. La façon dont les places de stationnement ont été aménagées qui obligent les automobilistes à zigzaguer pour circuler, tout ça n'est pas très bien fait.

Nous avons donc décidé d'aller plus loin et d'auditionner M<sup>me</sup> Perler. Lors des réflexions en commission et de l'audition de cette dernière, il s'est malheureusement très vite avéré que cette pétition, sous cette forme – j'insiste bien, sous cette forme – n'est pas réalisable. Vouloir créer cette zone 20 km/h ou même 30 km/h comme ça, de manière unilatérale, sans réfléchir à l'ensemble du quartier et aux autres rues, n'a pas de sens. C'est pour cette raison que notre groupe a décidé de refuser cette pétition en commission.

Ça ne veut absolument pas dire que nous sommes pour que les gens roulent très vite sur ce tronçon et pour que la situation ne change pas. Et là, je m'adresse directement à M<sup>me</sup> Perler en qui j'ai pleine confiance sur certains sujets. S'il vous plaît, Madame, venez vers nous! Venez vers le Conseil municipal avec une proposition claire, réfléchie sur l'ensemble du quartier, et là nous serons extrêmement heureux de la voter et d'aller de l'avant.

M<sup>me</sup> Danièle Magnin (MCG). Moi je suis voisine de ce lieu puisque j'habite le chemin de la Tour-de-Champel. Je dirais ceci. Au début du tronçon entre le chemin des Crêts-de-Champel et l'avenue Louis-Aubert, à partir de la rue Albert-Gos, il y a un passage pour piétons surélevé. Ensuite, les places de stationnement sont disposées de telle sorte qu'on ne peut pas se croiser ou seulement très prudemment, ce qui fait qu'on ne peut pas du tout prendre de vitesse. De plus, il y a des «traverseuses» scolaires, si on peut utiliser ce mot, pour faire traverser les enfants au moment où ils doivent aller à l'école ou à la crèche, bien qu'ils n'y aillent évidemment pas tout seuls dans ce cas-là puisque les parents les y amènent.

A mes yeux, la limitation de vitesse à 40 km/h depuis le bas du chemin des Crêts-de-Champel serait une bonne solution. Il y a des immeubles avec des parkings aussi bien en surface qu'en sous-sol. Les véhicules sortent notamment aux heures de pointe, le matin, et bien qu'il y ait des stops et tout ce qu'on veut, c'est quand même difficile de sortir. A un certain moment, j'avais personnellement demandé à M. Pagani de remettre un miroir à la hauteur du 11-13, chemin des Crêts-de Champel, ce qui aurait facilité la vie. Il m'a répondu que les miroirs, ça incite les gens à aller plus vite. A mon avis, c'est faux, ça évite les accidents et ça permet de voir s'il y a des piétons sur le trottoir qui s'approchent. A la place, il a supprimé des places de stationnement.

Quant à la peur... Moi, je suis bien désolée que mon préopinant, M. Ramseier, ait eu peur quand il était enfant. Quand moi j'étais enfant, c'était les femmes qui avaient peur sur le chemin des Crêts-de-Champel, notamment les infirmières qui rentraient chez elles le soir et qui se faisaient agresser. C'était un lieu malfamé à l'époque, si on peut dire. Depuis, les maisons individuelles ont disparu. Il en reste une, c'est une ancienne ferme avec une maison classée, je crois. Les enfants peuvent désormais se déplacer sur des trottoirs fort larges de sorte qu'actuellement ils n'ont pas à avoir peur s'ils se comportent normalement, c'est-à-dire s'ils restent sur le trottoir comme leurs parents et leurs instituteurs et institutrices le leur ont appris.

Je pense que cette pétition n'a pas d'objet réel. Je signale qu'elle a aussi été déposée à la Commission des pétitions du Grand Conseil, qui l'a refusée, et elle a également été refusée par le Grand Conseil. C'est dire que nous aussi nous la refuserons.

(La présidence est momentanément assurée par M. Amar Madani, premier vice-président.)

**Le président.** Merci, Madame la conseillère municipale. Je passe la parole à M. Didier Lyon.

**M. Didier Lyon** (UDC). Merci, Monsieur le président de séance. Le pétitionnaire, lors de son audition, nous a fait part des différents problèmes de circulation survenus au chemin des Crêts-de-Champel. Ce sont notamment les excès de vitesse des automobilistes pendulaires...

Une voix. C'est faux...

M. Didier Lyon. ... et les arrêts récurrents de véhicules sur les passages pour piétons. Sur ce chemin, nous trouvons une école primaire, l'association Le Chalet du Petit Prince, le Jardin d'enfants thérapeutique et l'Espace de vie enfantine du Bout-du-Monde.

L'Union démocratique du centre est favorable à toute mesure visant à sécuriser la circulation. Il s'avère que 5500 véhicules y circulaient chaque jour en 2013, selon un décompte de la Ville de Genève effectué à l'époque. L'Union démocratique du centre est donc favorable au renvoi de la pétition P-421 au Conseil administratif.

M. Pierre-Yves Bosshard (S). Mesdames et Messieurs les conseillères et conseillers municipaux, le groupe socialiste soutiendra le renvoi de cette pétition au Conseil administratif. Comme le relevait le représentant des pétitionnaires, M. Laurent de Boccard, la proximité de l'école des Crêts-de-Champel et le placement des cases bleues en quinconce, limitant la visibilité, rendent ce tronçon de route particulièrement dangereux.

Si la création d'une zone de rencontre n'est peut-être pas la solution idéale, le renvoi de cette pétition au Conseil administratif permettra à ce dernier de requérir avec plus de force des services cantonaux de classer ce tronçon en zone 30 km/h de manière prioritaire, solution qui, *prima face*, paraît la plus favorable. Nous encourageons donc ce Conseil à aller dans ce sens. Je vous remercie de votre attention.

**M. Valentin Dujoux** (Ve). La question de la place de la voiture en ville doit être questionnée, repensée, et encore plus aux abords des lieux fréquentés par des enfants, ce qui est le cas ici dans la pétition qui nous occupe aujourd'hui.

En ce qui concerne l'aménagement des zones 30 km/h ou de zones de rencontre, elles ont un double avantage. Elles permettent la continuité du passage, et ce, en toute sécurité pour les personnes qui évoluent dans ces zones, quel que soit leur âge.

Comme on l'a mentionné en commission, il revient toutefois à l'Office cantonal des transports de signifier son accord. Il revient donc au Canton, si le Conseil municipal soutient le renvoi au Conseil administratif, de prendre ses responsabilités. Le groupe des Vertes et des Verts soutient le renvoi au Conseil administratif pour qu'on avance rapidement et sereinement sur ce dossier afin d'éviter tout accident, avec, nous l'espérons, une réponse favorable du Canton.

M<sup>me</sup> Fabienne Beaud (PDC). Lors de l'audition du pétitionnaire, les problèmes de circulation dans ce quartier ont effectivement été soulevés, notamment à cause de l'école des Crêts-de-Champel. Le Parti démocrate-chrétien a voté le renvoi de cette pétition au Conseil administratif et nous espérons, à l'instar de M. Ramseier, que M<sup>me</sup> Perler proposera une solution globale pour la circulation dans ce quartier qui me semble nécessaire pour la tranquillité des enfants qui vont à l'école.

**M. Daniel Sormanni** (MCG). Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, moi je crois rêver quand j'entends les paroles qui sont tenues dans cet hémicycle! Tout est bon pour s'opposer aux voitures et pour les empêcher. Moi, j'ai lu ce rapport. Il n'y a rien dedans. Il y a l'audition de M<sup>me</sup> Perler et de M. Betty, mais avez-vous auditionné la police cantonale pour qu'elle vous donne les statistiques et vous dise s'il y a eu des accidents dans ce secteur? Non! Avez-vous auditionné la police municipale? Non! Donc, pour moi, vous n'avez pas fait votre boulot, je suis désolé! Cette pétition était traitée le 5 mars au Grand Conseil avec un rapport de majorité et de minorité dans lequel figuraient bien toutes ces auditions, Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux.

La police a été très claire. Cet endroit n'est pas accidentogène. Il n'y a quasiment pas d'accident. Je crois même qu'ils sont montés jusqu'à sept ou huit ans en arrière! Alors n'inventez pas les accidents qu'il n'y a pas pour empêcher les voitures! C'est votre politique, on le sait! Plantez des arbres au milieu de la route, allez-y, ce sera très intelligent... Je pense que vous êtes à côté de la réalité. Nous refuserons bien entendu cette pétition, et je vous invite à faire de même.

Le boulot n'a pas été fait, il n'y a pas eu d'audition à part celle du département de M<sup>me</sup> Perler. Ce n'est pas suffisant! Renseignez-vous sur les accidents! Il n'y en a pas. Par conséquent, je pense que ce n'est pas très sérieux. Je vous invite encore une fois à refuser cette pétition. Je vous invite non pas à la renvoyer au Conseil administratif mais à la mettre dans la case-poubelle.

Une voix. Bravo!

**M**<sup>me</sup> **Danièle Magnin** (MCG). Moi je voudrais ajouter, vu que j'habite juste à côté, que personnellement, lorsque je rentre en venant de la route de Florissant... (*Remarque*.) Quand je rentre, je préfère passer par l'avenue de Miremont et la rue Albert-Gos plutôt que par le chemin des Crêts-de-Champel depuis la rue Louis-Aubert justement parce que c'est très accidentogène. On passe le stop, on arrive sur un *bump* devant l'école – c'est limité à 40 km/h –, ensuite de quoi il

y a les parkings en épi d'un côté puis de l'autre en alternance. Il y a de nouveau un passage pour piétons avec un *bump*, puis la rue Albert-Gos sur la droite. C'est compliqué.

Mais ce que je voudrais vous faire observer... (Remarque au sujet du fait que la conseillère municipale perd son masque.) Je signale qu'il n'y a personne devant moi qui pourrait s'exposer à mes petites... Oui, je sais, OK? Il n'y a personne devant moi sur trois rangs... Merci.

Je voulais vous dire que, si on effectue une limitation du transit sur le chemin des Crêts-de-Champel, ce dernier va se reporter sur l'avenue de Miremont. Or, sur l'avenue de Miremont, il y a aussi une école et une crèche, il y a aussi des commerces. Ensuite, on ne peut plus passer par l'avenue Dumas ou l'avenue Peschier, car intelligemment le Département du territoire a mis une voie verte au bas de ces rues de sorte qu'on ne peut plus circuler. Donc les seules voies de circulation sont la route de Florissant, l'avenue de Miremont ou le chemin des Crêts-de-Champel.

Je suggère plutôt que l'on passe aussi en zone 40 km/h la portion entre la rue Albert-Gos et le début de l'avenue de Champel. Ça permettrait un apaisement de la vitesse que les gens ne manquent pas de prendre sur cette portion. Moi-même, chaque fois que je dois partir le matin à une heure de pointe, je dois faire extrêmement attention parce que les véhicules arrivent très vite à cet endroit-là. Mais pas au-dessus. Au-dessus, c'est calme, c'est tranquille parce qu'on ne peut pas accélérer. Je vous invite à refuser cette pétition et à ne pas la renvoyer au Conseil administratif parce qu'elle est complètement inutile.

M<sup>me</sup> Frédérique Perler, conseillère administrative. Eh bien, Mesdames et Messieurs les conseillères et conseillers municipaux, certains veulent renvoyer cette pétition au Conseil administratif, d'autres préconisent de ne pas le faire. Chacune et chacun a son appréciation sur ce que cette pétition demande; vous ferez ce que vous jugerez bon, je ne vais pas interférer.

Je voudrais cependant rappeler deux ou trois éléments qui vous ont été expliqués en commission. Il s'agit d'une rue de quartier structurante. Il faudra donc solliciter l'Office cantonal des transports pour examiner comment on pourrait requalifier ce chemin qui serait effectivement intégré dans une zone 30 km/h, mais qui n'est pas inscrit dans la planification à court et à moyen terme. J'ajoute qu'une limite à 30 km/h permettrait de renforcer les aménagements existants. Champel n'a pas été oublié par la Ville de Genève mais il y a eu beaucoup de travaux qui se sont déroulés pendant un certain temps dans ce quartier, ce qui a empêché d'envisager d'autres aménagements. Tout cela est contenu dans le rapport.

Un autre élément est également contenu dans le rapport, et je reviens sur ce que M. Ramseier suggérait ainsi que M<sup>me</sup> Beaud, à savoir que le Conseil

Pétition: sécuriser le croisement entre le chemin Maurice-Roch et l'avenue de la Roseraie

administratif et en particulièrement moi-même devrions vous soumettre une proposition claire que le Conseil municipal voterait. M<sup>me</sup> Beaud a dit vraiment espérer qu'une solution soit proposée au plus vite parce qu'il y a des enfants qui vont à l'école. Si vous relisez bien le rapport, mais je vous le redis très volontiers, j'ai indiqué que je m'engageais, une fois ce texte voté en séance plénière, à écrire au Conseil d'Etat pour que ce chemin soit passé en zone 30 km/h et que, dès que ce sera possible pour les services, le Conseil administratif reviendra avec un crédit d'étude afin de vous faire des propositions d'aménagement. La balle sera alors dans votre camp afin de décider de les voter ou non.

Mises aux voix, les conclusions de la commission demandant le renvoi de la pétition au Conseil administratif sont acceptées par 46 oui contre 17 non (1 abstention).

 Rapport de la commission des pétitions chargée d'examiner la pétition du 24 novembre 2020: «Pour la sécurisation du croisement entre le chemin Maurice-Roch et l'avenue de la Roseraie» (P-435 A)¹.

# Rapport de M<sup>me</sup> Olivia Bessat-Gardet.

Cette pétition a été renvoyée à la commission des pétitions par le Conseil municipal lors de sa séance du 24 novembre 2020. Elle a été traitée, sous la présidence de M. Arnaud Moreillon, le 25 janvier et le 22 février 2021. Les notes de séances ont été prises par M. Philippe Berger, que la rapporteuse remercie pour la qualité de son travail.

# Texte de la pétition

(Voir annexe.)

## Séance du 25 janvier 2021

Audition de M. Farouk Saïdji, pétitionnaire

M. Saïdji remercie tout d'abord la commission de le recevoir. Il indique que la pétition demande la sécurisation du croisement en question, et précise que cette demande est motivée par le fait qu'à l'heure actuelle, la seule présence d'un trottoir traversant abaissé rend le passage peu sûr. Il cite en particulier le

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup>Commission, 3479.

danger pour les enfants qui chaque matin l'empruntent pour rejoindre l'école de la Roseraie, et note que les voitures et les scooters passant par ce croisement ne s'arrêtent pas vraiment, malgré la présence du trottoir. Il déclare que la pétition énonce trois possibilités pour sécuriser le passage. Il indique premièrement l'installation d'un stop, délimité au sol par une bande blanche, deuxièmement l'installation d'un mini-seuil avant le trottoir abaissé et troisièmement la pose sur le trottoir en question d'une couleur différente, afin d'indiquer aux automobiles qu'il convient de s'arrêter à cet endroit. Il ajoute que l'installation d'un de ces aménagements rendrait notamment les parents plus sereins, étant donné que les véhicules descendant de la place Reverdin arrivent parfois à cet endroit à une vitesse un peu élevée.

### Ouestions des commissaires

Un commissaire demande à M. Saïdji de rappeler plus en détail quels seraient les différents aménagements à choix proposés. M. Saïdji indique que le premier aménagement proposé consisterait en la pose d'un panneau stop rouge, précisé au sol par une ligne blanche qui indiquerait aux véhicules où ils doivent s'arrêter. Il explique que le deuxième aménagement proposé consisterait en un mini-seuil communément appelé «gendarme couché». Il déclare enfin que le troisième aménagement à choix proposé consisterait à changer la couleur de la section de trottoir abaissé dont il est question, comme c'est d'ailleurs le cas en face pour le croisement Châtelet-Roseraie, précisant que cela permet de constater qu'il convient d'être attentif à cet endroit.

Un commissaire demande confirmation du fait que la pétition ne souhaite pas pour autant restreindre le trafic à cet endroit.

### M. Saïdji le confirme.

Une commissaire remercie M. Saïdji pour cette pétition, constatant également que cette rue offre peu de visibilité aux véhicules qui la descendent. Elle demande ensuite combien de personnes ont signé la pétition.

M. Saïdji répond qu'une vingtaine de personnes l'ont signée. Il précise qu'il s'agit essentiellement de parents habitant aux 42, 44, 46 avenue de la Roseraie, et qui sont également inquiets face aux risques que courent leurs enfants à ce croissement.

Un commissaire demande combien d'enfants sont concernés.

M. Saïdji répond qu'environ une trentaine d'enfants empruntent ce bout de trottoir tous les jours de la semaine.

Un commissaire demande où se trouve l'école en question.

M. Saïdji répond qu'elle se situe juste à côté de la maternité.

Un commissaire a constaté que les courriers que le pétitionnaire a échangés en 2017-2018 avec la Ville contenaient la proposition de la part des autorités d'installer un système d'information temporaire à l'endroit concerné. Il souhaite savoir si cela avait changé quelque chose.

M. Saïdji confirme qu'un panneau temporaire avait alors été installé pendant quelques semaines, mais explique que son installation avait vite suscité des polémiques, M. Poggia ayant reçu des lettres indiquant que son installation ne respectait pas certaines dispositions de la loi sur la circulation routière.

Un commissaire demande au pétitionnaire s'il a depuis eu des contacts avec la Ville à ce sujet.

M. Saïdji répond que le contenu des deux lettres qu'il avait envoyées se retrouve en quelque sorte dans la pétition. Il indique qu'il lui a été répondu que le trottoir était aux normes et qu'il n'y avait rien à faire pour améliorer la sécurité du passage, et ce quand bien même il avait lui-même relevé que le trottoir qui lui fait face disposait d'un mini-seuil ainsi que d'une couleur différente à l'endroit où les véhicules pouvaient passer. Il explique que la pétition a été lancée car des travaux ont récemment démarré sur le chemin Maurice-Roch, et qu'il apparaissait dès lors opportun d'en profiter pour réaménager aussi ce segment de trottoir.

Un commissaire demande si ce passage se fait en sens unique.

M. Saïdji répond par l'affirmative, précisant que les véhicules circulent uniquement dans le sens de la descente.

Une commissaire convient tout d'abord que ce problème de visibilité sur un tel passage est en effet problématique, d'autant que les voitures descendent assez vite. Elle demande ensuite au pétitionnaire s'il a profité des travaux précités au chemin Maurice-Roch pour reprendre contact avec les autorités.

M. Saïdji répond par la négative, mais précise qu'il a justement profité de cette ouverture pour lancer cette pétition. Il évoque ensuite une contradiction dans les deux réponses de l'administration, indiquant que dans leur première lettre ils expliquent que le croisement aurait toutes les raisons d'être équipé d'un stop ou d'un mini-seuil comme le croisement Roseraie-Châtelet étant donné qu'il s'agit d'une sortie de zone 30, tandis que leur seconde lettre indique qu'un stop serait redondant étant donné qu'il s'agit déjà d'une zone 30 et que les deux configurations de croisement sont différentes. Il note enfin que la demande formulée par la pétition est raisonnable en ce qu'elle demande à rajouter de la sécurité, pas à en enlever.

Un commissaire dit sa surprise de voir que l'administration n'est pas entrée en matière sur ce dossier. Il demande ensuite au pétitionnaire s'il pense que la

présence d'agents de la police municipale pourrait également convenir, rappelant qu'ils avaient déjà été momentanément affectés à la surveillance du croisement.

M. Saïdji confirme que des agents de police avaient été ponctuellement présents au croisement pour observer ce qu'il se passait, et note qu'ils avaient été surpris de la configuration actuelle du croisement. Il rappelle que son épouse leur avait demandé ce qu'il était possible de faire pour accélérer sa sécurisation, et indique qu'il lui avait été répondu que seul un accident le permettrait, ce qui l'avait un peu ébranlée.

Un commissaire souhaite savoir si la présence de la police représenterait pour le pétitionnaire un avantage en plus des aménagements proposés.

M. Saïdji répond que l'aménagement serait idéal car il permettrait de porter ses fruits immédiatement, et déclare qu'il n'est pas certain que la présence de la police en plus serait nécessaire, étant donné que les véhicules devraient de toute manière respecter les indications données par le nouvel aménagement.

Un commissaire, constatant que le chemin n'est pas sécurisé au bout, souhaite savoir pourquoi rien n'a été fait depuis 2017.

M. Saïdji donne pour réponse lecture de la seconde lettre de l'administration, reçue le 12 avril 2018, où il lui avait été répondu que l'installation d'un stop était redondante, en même temps qu'il était précisé que cela avait été possible au croisement Roseraie-Châtelet car le chemin du Châtelet est une zone 30. Il relève cependant que la première lettre reçue le 19 octobre 2017 en réponse à sa demande avait, elle, relevé que les conditions étaient suffisantes pour installer un stop à l'endroit souhaité car il s'agissait également d'une zone 30. Il déplore la contradiction qui émane de ces deux réponses, étant donné qu'il s'agit dans un cas comme dans l'autre bien d'un croisement avec une zone 30.

Un commissaire souhaite savoir où se trouvent les patrouilleuses scolaires au sein du parcours qu'empruntent les enfants pour se rendre à l'école. Il demande également si des accidents mortels sont déjà survenus sur ce croisement.

M. Saïdji répond qu'une patrouilleuse est stationnée sur le passage piéton au boulevard de la Cluse. Il relève néanmoins qu'il s'agit d'une question pertinente, et indique que la patrouilleuse scolaire avait elle-même constaté que le croisement Maurice-Roch/Roseraie était en effet peu sûr. Il ajoute qu'elle avait proposé de former les enfants pour qu'ils puissent emprunter ce passage en diminuant le risque. Il répond ensuite que pour ce qui est des accidents il n'est pas au courant s'il y en a eu, mais présume qu'en cas d'accident mortel, il aurait certainement été informé.

Une commissaire indique que la consultation des cartes sur le site de l'Etat de Genève permet de constater qu'aucune collision mortelle n'est à déplorer à ce croisement. Elle relève néanmoins qu'attendre qu'un tel accident survienne pour avancer fait qu'on risque de ne pas avancer du tout.

M. Saïdji remercie la commission de l'avoir reçu et écouté, et d'avoir écouté à travers ses mots ceux des autres parents dont les enfants empruntent également ce passage.

### Discussion et vote

Le président demande aux commissaires la suite qu'elles et ils souhaitent apporter à cet objet.

Un commissaire du Parti libéral-radical, estimant que les demandes contenues dans cette pétition sont recevables, estime qu'il convient de la renvoyer directement au Conseil administratif, pour que M<sup>me</sup> Perler puisse la traiter.

Un commissaire des Vert-e-s convient que cette pétition est recevable, mais estime qu'au vu des réponses reçues par le pétitionnaire, il serait opportun d'auditionner M<sup>me</sup> Perler et sa cheffe du Service de l'aménagement, du génie civil et de la mobilité (AGCM), afin qu'elles puissent expliquer à la commission pourquoi rien n'a été fait pour répondre aux demandes que le pétitionnaire avait formulées dès 2017.

Un commissaire de l'Union démocratique du centre abonde dans ce sens, et annonce son soutien à l'audition de  $M^{me}$  Perler, afin d'obtenir des explications sur les réponses fournies à l'époque au pétitionnaire.

Une commissaire du Parti démocrate-chrétien se dit également favorable à cette demande d'audition, estimant qu'il convient de savoir pourquoi il n'y a pas eu d'entrée en matière en 2017-2018.

Une commissaire du Parti socialiste indique que les socialistes sont également favorables à l'audition de  $M^{me}$  Perler pour connaître la position qui avait à l'époque été celle du département qu'elle a repris l'année passée.

Un commissaire du Mouvement citoyens genevois indique que son groupe est aussi favorable à cette demande d'audition. Il note qu'elle permettra également de se renseigner sur le cadre légal, rappelant que le pétitionnaire a évoqué des plaintes formulées quant au non-respect de la loi fédérale sur la circulation routière (LCR) lorsqu'un panneau provisoire avait été installé au croisement.

Le président propose donc de mettre tout d'abord au vote l'audition de M<sup>me</sup> Perler, accompagnée de l'AGCM. Il précise que si cette demande d'audition est rejetée, il soumettra au vote l'autre proposition, à savoir celle du renvoi au Conseil administratif.

La commission accepte l'audition de M<sup>me</sup> Perler, accompagnée de l'AGCM, par 10 oui (4 S, 3 Ve, 1 PDC, 1 UDC, 1 MCG) contre 3 non (PLR) et 1 abstention (EàG).

### Séance du 22 février 2021

Audition de M<sup>me</sup> Frédérique Perler, conseillère administrative en charge du département de l'aménagement, des constructions et de la mobilité (DACM), accompagnée de M. Nicolas Betty, chef du Service de l'aménagement, du génie civil et de la mobilité (AGCM)

M. Betty rappelle tout d'abord les attendus de cette pétition (cf. présentation en annexe). Il constate que ceux-ci sont simples, en ce qu'ils visent à améliorer et sécuriser l'intersection. Il note que cette demande passe par l'installation d'un panneau stop, ou d'un ralentisseur, et par la pose d'un revêtement de couleur différente. Il présente ensuite différentes propositions pour remplir cette demande. Il indique tout d'abord que l'installation d'un passage piéton a le mérite de favoriser la clarification demandée et de pouvoir mettre en œuvre un ralentisseur. Il constate que si le trottoir est traversant, la configuration actuelle n'est pas très lisible. Il relève néanmoins que la pose d'un passage piéton en bonne et due forme brise la continuité du trottoir et peut poser problème aux personnes à mobilité réduite, sans compter le fait que la visibilité sur le passage reste faible. Il indique qu'une autre solution consisterait à inverser un marquage stop au sol et panneau indiquant un passage piéton pour les voitures, de manière à conserver une continuité sur le passage piéton. Il relève néanmoins la faible visibilité du marquage pour les voitures descendant de Champel. Il indique une dernière solution, à savoir celle visant à rendre le trottoir traversant plus lisible qu'actuellement pour les usagers, assortie de l'installation d'une petite rampe légèrement rebondie, qui permettrait de différencier le trottoir de la route. Il relève néanmoins que cette configuration serait moins lisible que les précédentes pour les automobilistes, et explique que l'installation d'un panneau d'information serait par conséquent nécessaire. Projetant ensuite ces aménagements différents en termes de planning, il fait observer qu'à partir d'une décision du Conseil municipal certaines versions seraient plus ou moins longues à être mises en œuvre. Il explique ainsi que la première proposition pourrait entrer en force début juin, et que la version la plus complexe demanderait un peu plus de temps.

Le président remercie M. Betty pour ses explications.

### Discussion et vote

Le président demande ensuite aux commissaires la suite qu'ils souhaitent apporter au traitement de cet objet. Il leur propose, comme le temps a manqué pour poser des questions aux auditionné-e-s, d'ajourner le vote de cet objet à la réception des réponses.

Une commissaire du Parti démocrate-chrétien abonde en ce sens.

Un commissaire Vert indique qu'il conviendrait d'informer le pétitionnaire de ces différentes propositions, rappelant que sa démarche avait été compliquée et n'avait pas permis de déboucher sur de telles propositions.

Le président demande aux commissaires de lui faire parvenir d'ici à une semaine leurs questions à M. Betty et  $M^{me}$  Perler pour qu'il les fasse suivre, et que la commission puisse, une fois les réponses reçues, voter sur l'objet ou proposer une autre audition.

Un commissaire du Parti libéral-radical estime qu'il est inutilement chronophage que la commission travaille sur cette pétition, et déclare qu'étant recevable, il convient de la renvoyer au Conseil administratif sans attendre. Il ajoute que M<sup>me</sup> Perler a déjà toutes les cartes en main pour répondre à ses demandes.

Une commissaire Verte dit son accord avec le commissaire du Parti libéralradical, constatant qu'il convient de sécuriser au plus vite ce passage.

Une commissaire du Parti démocrate-chrétien soutient également un renvoi immédiat au Conseil administratif.

Un commissaire de l'Union démocratique du centre abonde dans ce sens, estimant qu'il convient de voter ce soir.

Un commissaire du Mouvement citoyens genevois également, précisant que la commission des pétitions n'est pas la commission de l'aménagement et de l'environnement, et qu'elle n'a donc pas vocation à travailler sur le fond de l'objet.

Le président soumet donc à la commission la proposition de renvoi au Conseil administratif, et, constatant que la demande du pétitionnaire est relativement urgente, propose aux commissaires de valider le procès-verbal par échanges de mail, étant donné que la prochaine séance de la commission est seulement prévue le 15 mars.

Les commissaires abondent dans ce sens.

Une commissaire du Parti socialiste souhaite savoir si les questions pour M. Betty doivent tout de même être transmises au président.

Le président répond par la négative, constatant que le rapport sera par conséquent plus court.

La commission vote en faveur du renvoi de la pétition P-435 au Conseil administratif à l'unanimité des membres présent-e-s par 15 oui (1 EàG, 4 S, 3 Ve, 2 PDC, 3 PLR, 1 UDC, 1 MCG).

Annexes: – présentation de M. Betty lors de la séance du 22 février 2021

- pétition P-435

Pétition: sécuriser le croisement entre le chemin Maurice-Roch et l'avenue de la Roseraie

# Pour la sécurisation du croisement entre le chemin Maurice-Roch et l'avenue de la Roserale

PETITION 435



COMMISSION DES PETITIONS SERVICE DE L'AMENAGEMENT, DU GENIE CIVIL ET DE LA MOBILITE 22 février 2021

5769

### Pétition: sécuriser le croisement entre le chemin Maurice-Roch et l'avenue de la Roseraie



Les attendus de la P-435

la Roseraie

# Pétition à l'adresse du Conseil municipal de la Ville de Genève pour la sécurisation du croisement entre le Chemin Maurice-Roch et l'Avenue de la Roseraie

Du fait de l'absence de panneau « STOP » et de marquage au soi sur le Chemin Maurice-Roch au croisement avec l'Avenue de la Roseraie, les véhicules qui emprustent le Chemin Maurice-Roch s'arrêtent invariablement sur le trottoir abaisse de l'Avenue de la Roseraie avant de s'y engager. Cette situation très préoccupante met en péril la sécurité des piétons qui empruntent ce segment de trottoir, notamment les enfants des innmeubles sis aux 42, 44 et 46. Avenue de la Roseraie qui se rendent à l'école de la Roseraie à pied. Ils sont fréquemment obligés de stalomer entre les véhicules.

# Nous demandons l'aménagement de ce croisement afin de garantir la sécurité de tou-t-e-s.

Dans ce but, nous demandons:

- L'Installation d'un panneau « STOP » sur le Chemin Maurice-Roch, en amont de son croisement avec l'Avenue de la Roserale, et un marquage au soi signalant aux véhicules où s'amèter sans emplétes sur le trottoir abaissé;
  - Unissallation d'un ratentisseur sur le Chemin Maurice-Roch, juste avant l'intersection avec l'Avenue de la Roserale.
- Que le revêtement du segment de trottoir à cette intersection soit d'une couleur différente de celle du revêtement du Chemin Maurice-Roch et différente de celle du revêtement du trottoir qui continus sur l'Avenue de la Roseraie.

### Pétition: sécuriser le croisement entre le chemin Maurice-Roch et l'avenue de la Roseraie

## Pétition 435 - Pour la sécurisation du croisement entre le chemin Maurice-Roch et l'avenue de a Roseraie

# Les aménagements possibles: mise en œuvre d'un panneau «STOP» - solution 1

### Avantages:

- Clarifiera la situation actuelle
- Permet la mise en œuvre d'un ralentisseur à l'amont de l'intersection

## Inconvénients:

- Ne permet pas la continuité directe du trottoir (passage pièton en retrait)
- Problème de visibilité sur le passage piétons depuis le virage
- Pente incompatible PMR pour aller au passage piétons



### Pétition: sécuriser le croisement entre le chemin Maurice-Roch et l'avenue de la Roseraie

Pétition 435 - Pour la sécurisation du croisement entre le chemin Maurice-Roch et l'avenue de la Roseraie

# Les aménagements possibles: mise en œuvre d'un panneau «STOP» - solution 2

### Avantages:

- Clarifiera la situation actuelle
- Permet la mise en œuvre d'un ralentisseur à
- Permet la continuité directe du trottoir

### Inconvénients:

Problème de visibilité sur le stop depuis le







### Pétition: sécuriser le croisement entre le chemin Maurice-Roch et l'avenue de la Roseraie



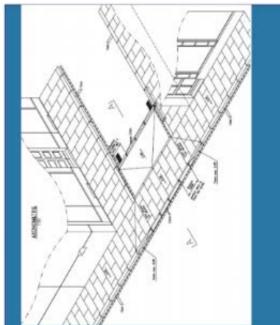
# Les aménagements possibles: mise en œuvre d'un trottoir traversant

### Avantages:

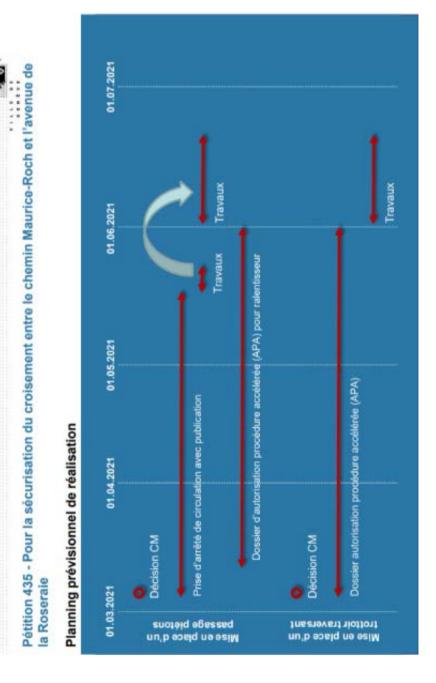
- Clarifiera la situation actuelle
- Permet la continuité du trottoir, les véhicules devant céder le passage aux piétons
- Permet de différencier le trottoir par un revêtement spécifique

## Inconvénients:

Peut être moins compris des automobilistes



SÉANCE DU 29 MARS 2021 (soir)



P 435

19 NOV. 2020

Mr. Farouk Saïdji Avenue de la Roseraie 44 1205 Genève

> Madame Albane Schlechten Présidente du Conseil municipal de la Ville de Genève Service du conseil municipal Rue de la Coulouvrenière 44 1204 Genève

Genève, le 9 novembre 2020

Objet: Pétition pour la sécurisation du croisement entre le Chemin Maurice-Roch et l'Avenue de la Roseraie

Chère Madame La Présidente,

Je souhaite par la présente vous remettre une pétition demandant la sécurisation du croisement entre le Chemin Maurice-Roch et l'Avenue de la Roseraie.

Du fait de l'absence de panneau « STOP » et de marquage au sol sur le Chemin Maurice-Roch à cet endroit, les véhicules qui empruntent le Chemin Maurice-Roch s'arrêtent invariablement sur le trottoir abaissé de l'Avenue de la Roseraie avant de s'y engager.

Cette situation très préoccupante met en péril la sécurité des piétons qui empruntent ce segment de trottoir, notamment les enfants des immeubles sis aux 42, 44 et 46 Avenue de la Roseraie qui se rendent à l'école de la Roseraie à pied. Ils sont fréquemment obligés de slalomer entre les véhicules à l'arrêt.

Je demande donc que des aménagements soient installés rapidement à ce croisement afin de garantir la sécurité de tou-t-e-s (cf. pétition ci-jointe).

Etant persuadé que vous trouverez cette demande raisonnable, je me permets de vous l'adresser en ce jour car des travaux sont en cours sur le Chemin Maurice-Roch et je pense qu'il serait opportun d'en profiter pour sécuriser ce croisement définitivement.

Dans l'attente d'une réponse de votre part, je vous prie d'agréer, Chère Madame La Présidente, l'expression de mes salutations distinguées.

Mr. Farouk Saïdi

### Annexe mentionnée

Copie : Madame Frédérique Perler, Direction du département de l'aménagement, des constructions et de la mobilité

### Pétition: sécuriser le croisement entre le chemin Maurice-Roch et l'avenue de la Roseraie

### Pétition à l'adresse du Conseil municipal de la Ville de Genève pour la sécurisation du croisement entre le Chemin Maurice-Roch et l'Avenue de la Roseraie

Du fait de l'absence de panneau « STOP » et de marquage au sol sur le Chemin Maurice-Roch au croisement avec l'Avenue de la Roseraie, les véhicules qui empruntent le Chemin Maurice-Roch s'arrêtent invariablement sur le trottoir abaissé de l'Avenue de la Roseraie avant de s'y engager.

Cette situation très préoccupante met en péril la sécurité des piétons qui empruntent ce segment de trottoir, notamment les enfants des immeubles sis aux 42, 44 et 46 Avenue de la Roseraie qui se rendent à l'école de la Roseraie à pied. Ils sont fréquemment obligés de slalomer entre les véhicules à l'arrêt.

Nous demandons l'aménagement de ce croisement afin de garantir la sécurité de tou-t-e-s.

### Dans ce but, nous demandons:

- L'installation d'un panneau «STOP» sur le Chemin Maurice-Roch, en amont de son croisement avec l'Avenue de la Roseraie, et un marquage au sol signalant aux véhicules où s'arrêter sans empiéter sur le trottoir abaissé;
- L'installation d'un ralentisseur sur le Chemin Maurice-Roch, juste avant l'intersection avec l'Avenue de la Roseraie;
- Que le revêtement du segment de trottoir à cette intersection soit d'une couleur différente de celle du revêtement du Chemin Maurice-Roch et différente de celle du revêtement du trottoir qui continue sur l'Avenue de la Roseraie.

M<sup>me</sup> Olivia Bessat-Gardet, rapporteuse (S). Cette pétition concerne la sécurisation du croisement entre le chemin Maurice-Roch et l'avenue de la Roseraie. Elle a été traitée en commission le 25 janvier et le 22 février 2021. Cette demande est motivée par le fait qu'à l'heure actuelle la seule présence d'un trottoir traversant ABC rend le passage toujours aussi peu sûr. Le pétitionnaire que nous avons auditionné le 25 janvier cite en particulier le danger pour les enfants qui se rendent chaque matin à l'école lorsqu'ils empruntent ce croisement. Il note aussi que les voitures et les scooters passant par ce croisement ne s'arrêtent pas vraiment, malgré la présence du trottoir. Le pétitionnaire, qui a d'ailleurs luimême proposé quelques solutions, a également rendu la commission attentive au fait que le croisement situé juste en face, entre le chemin du Châtelet et l'avenue de la Roseraie, bénéficiait, lui, d'un marquage au sol spécifique pour alerter les usagers sur la présence d'un passage pour piétons. Il convenait ainsi selon lui de marquer le stop.

Il est à signaler que le pétitionnaire avait déjà été en contact avec les autorités, qui avaient installé un panneau temporaire, enlevé depuis – ça, ce sont des critiques –, et que jusqu'à son audition il n'avait reçu qu'une réponse négative de la part de la Ville de Genève à ses précédents courriers de 2017 et 2018. Le redémarrage récent de travaux sur le chemin Maurice-Roch l'a alors motivé à redemander le réaménagement de ce segment de trottoir afin de le rendre plus sûr.

La commission a poursuivi ses travaux avec l'audition, le 22 février, de M<sup>me</sup> Perler. Elle était accompagnée de M. Nicolas Betty, le chef du Service de l'aménagement, du génie civil et de la mobilité (AGCM). Pendant cette audition, il a été assuré à la commission que trois options de réalisations assez simples étaient envisageables afin d'améliorer et de sécuriser l'intersection. Vous trouverez ces trois options dans le rapport, avec une pesée d'intérêts pour chacune d'entre elles ainsi qu'un échéancier permettant de les mettre en œuvre.

Ce qui est important de retenir ici – M. Betty l'a fait observer – c'est que certaines options, selon ce que décidera le Conseil municipal, seront plus ou moins longues à mettre en place. Il a ajouté qu'il fallait par conséquent que la décision se prenne rapidement. Avec une décision du Conseil municipal début mars – c'est d'ailleurs dans l'échéancier que vous retrouverez aussi dans le rapport –, eh bien, on pouvait espérer voir se réaliser en juillet les aménagements jugés adéquats pour répondre aux besoins exprimés par la pétition.

Des options viables répondant aux besoins de sécurisation du croisement ayant été présentées par l'administration, et compte tenu de l'échéancier plutôt serré, la commission des pétitions a donc voté en faveur du renvoi de la pétition P-435 au Conseil administratif à l'unanimité des membres présents, soit 15 oui.

(La présidence est reprise par M<sup>me</sup> Albane Schlechten, présidente.)

La présidente. Merci beaucoup, Madame la conseillère municipale. Je donne la parole aux membres du Conseil municipal qui souhaitent la prendre. J'ai M. Didier Lyon...

M. Didier Lyon (UDC). Merci, Madame la présidente. Cette pétition demande la sécurisation entre le chemin Maurice-Roch et l'avenue de la Roseraie. Il a été constaté des dangers pour les enfants qui passent par cet endroit tous les jours, par exemple le fait qu'une majorité de voitures et de scooters ne s'arrêtent pas vraiment. On peut sécuriser cet endroit par l'installation d'un stop, délimité au sol par une bande blanche, d'un mini-seuil avant le trottoir ABC et par la pose sur le trottoir en question d'un revêtement de couleur différente. Les services de la Ville de Genève ont eux-mêmes reconnu que la configuration actuelle de ce croisement n'était pas très lisible.

Lors de son audition,  $M^{\text{me}}$  Perler et ses services ont fait trois propositions d'aménagement pour améliorer la sécurité de ce croisement. Par conséquent l'Union démocratique du centre est favorable au renvoi au Conseil administratif de la pétition P-435.

M<sup>me</sup> Anna Barseghian (Ve). Chères et chers collègues, j'ai le plaisir de présenter la position des Verts sur cette pétition pleine de bon sens. Au bas du chemin Maurice-Roch, il n'y a pas de signalisation indiquant aux automobilistes qui débouchent sur l'avenue de la Roseraie de s'arrêter et d'être attentifs aux piétons. Or, il y a plusieurs écoles et hôpitaux dans le secteur, donc potentiellement plus de risques d'accident impliquant les piétons vulnérables.

L'audition du chef de l'AGCM a montré qu'il était facile de mettre en place un aménagement pertinent dans des délais brefs. Pour toutes ces raisons, les Verts invitent le Conseil municipal à renvoyer cette pétition au Conseil administratif. Nous nous réjouissons de voir les nouveaux aménagements en vrai.

M<sup>me</sup> Danièle Magnin (MCG). Le quartier Roseraie, avec le chemin Maurice-Roch qui s'appelait à l'époque chemin du Châtelet, c'est le lieu où j'ai grandi. Je me rappelle que ma mère m'emmenait avec sa luge, les hivers où il y avait beaucoup de neige. On se faisait le plaisir de descendre tout le chemin du Châtelet dans la neige et, en arrivant en bas, on freinait des deux pieds... C'est maintenant un souvenir lointain mais je crois me rappeler qu'il y a eu pendant un temps un stop au bas du chemin Maurice-Roch. Il semble qu'il n'y ait plus de signalisation, cela étant, j'y passe souvent et, quand on descend ce chemin, il faut faire extrêmement attention parce qu'il est extrêmement étroit. Il y a quelques élèves

se rendant au cycle d'orientation à côté qui descendent le chemin à pied, et il y a aussi des voitures garées le long du chemin, côté gauche parce qu'il n'y a pas beaucoup de places dans le quartier. Lorsqu'on arrive en bas, on arrive forcément lentement. Alors bien sûr, peut-être que quelques personnes qui empruntent ce chemin aimeraient qu'on arrive en bas encore plus lentement.

Cela étant, je vous signale que les immeubles d'où provient la pétition, c'està-dire les numéros 40, 42 et 44, sont situés au-delà du chemin, en direction de l'Arve, du cycle d'orientation de l'Aubépine et plus loin, jusque vers l'école de la Roseraie. C'est pourquoi je suis un tout petit peu surprise de lire ce que j'ai lu. Je me suis dit que peut-être les enfants passeraient par les petits chemins, mais je suis un peu étonnée car les trottoirs sont maintenant bien larges et il y a un feu à la demande au niveau du passage pour piétons un peu avant le début de l'endroit où on aperçoit l'Arve et ce feu. Ma foi, on s'y arrête, d'autant plus qu'il y a les caméras qui mesurent la vitesse et qui déclenchent le rouge et le vert. Si on remonte sur l'avenue de la Roseraie, on a même un feu un peu plus loin et, comme la vitesse sur tout le tronçon est limitée à 40 km/h, en principe les gens font attention.

Bien que je ne fasse pas partie de la commission des pétitions, je prends la parole ce soir car j'ai failli quelques fois me faire attraper parce que je n'avais pas perçu que le passage qui était auparavant une rue est devenu un trottoir traversant, quasi sans changement visible. Ça demande en effet une attention très importante. Peut-être faudrait-il le signaler de façon générale pour que les personnes, qu'elles soient au volant d'un véhicule, d'un vélo ou à pied, puissent le prendre en compte.

J'ai défendu dans le passé une dame qui, marchant sur la route de Chêne devant les immeubles de l'Office cantonal des assurances sociales, avait été renversée par une voiture alors qu'elle était justement sur un trottoir traversant. La voiture lui a roulé dessus et, pour faire bonne mesure, a fait marche arrière mais ce faisant, lui a roulé dessus une deuxième fois... Il y a des imbéciles partout, c'est des fois assez surprenant, mais bon, voilà, peut-être que ce conducteur n'avait pas perçu qu'il se trouvait sur un trottoir traversant. Alors oui, si vous voulez rendre les trottoirs traversants plus visibles et prendre des mesures pour que nos rues soient moins dangereuses, nous y adhérerons. Nous soutiendrons cette pétition.

M<sup>me</sup> Olivia Bessat-Gardet (S). C'était pour réitérer la position du groupe socialiste. Comme nous l'avons dit en commission, nous soutenons toujours le renvoi de cette pétition au Conseil administratif, d'autant plus que des options ont été présentées, que les solutions existent et que, comme on nous l'a assuré, elles seront facilement mises en œuvre par les services. Nous voterons donc en faveur du renvoi au Conseil administratif.

**M**<sup>me</sup> **Fabienne Beaud** (PDC). Le Parti démocrate-chrétien est également favorable au renvoi de cette pétition au Conseil administratif. Effectivement, nous avons pris bonne note que des solutions existaient, des solutions simples, rapides et efficaces. Nous allons donc accepter le renvoi au Conseil administratif.

Mises aux voix, les conclusions de la commission demandant le renvoi de la pétition au Conseil administratif sont acceptées à l'unanimité (56 oui). (Brouhaha.)

La présidente. S'il vous plaît! Vous restez à la buvette si vous faites autant de bruit! Enfin, il n'y a pas de buvette, mais vous restez là-bas... (Remarque.) Tout à fait! Je suis déjà étonnée qu'il n'y ait pas eu de motion d'ordre là-dessus... (Brouhaha.) Je vous demande votre attention encore quarante-cinq minutes. Nous avons encore des rapports sur pétitions à traiter ce soir et peut-être même d'autres points.

### 10. Rapport de la commission des pétitions chargée d'examiner la pétition du 5 mai 2014: «Pour le maintien du Père Glôzu au Restaurant de l'Hôtel-de-Ville» (P-324 A)<sup>1</sup>.

### Rapport de M. Matthias Erhardt.

Cette pétition a été renvoyée à la commission des pétitions le 5 mai 2014. Elle a été traitée en commission le 12 mai et le 17 novembre 2014, les 2 et 23 février et le 30 mars 2015, le 4 septembre 2017 et le 14 septembre 2020, sous la présidence de M<sup>mes</sup> et MM. Sophie Courvoisier, Pierre Rumo, Morten Gisselbaek, Brigitte Studer, Hélène Ecuyer et Arnaud Moreillon. Les notes de séances ont été prises par M<sup>me</sup> et MM. Tamara Saggini, Eliot Day, François Courvoisier, Vadim Horcik et Philippe Berger que le rapporteur remercie pour la qualité de leur travail.

Note du rapporteur: le rapport sur cette pétition avait été confié successivement à trois commissaires différents avant que le rapporteur actuel soit désigné lors de la séance de la commission du 14 septembre 2020. Le présent rapport se base donc pour l'essentiel sur une analyse des notes de séances.

<sup>1 «</sup>Mémorial 171e année»: Commission, 6126.

### Texte de la pétition

(Voir annexe.)

### Séance du 12 mai 2014

Audition de M. Jean-François Gaillard, pétitionnaire

M. Gaillard explique qu'ils ont réuni 2162 signatures. La demande est que le gérant actuel, M. Jean-Yves Glauser, surnommé le Père Glôzu, soit maintenu à l'Hôtel-de-Ville. M. Glauser a reçu sa résiliation de bail au 31 décembre 2014, il risque d'y avoir 24 personnes au chômage. Quant aux travaux dans la cuisine, il s'agit de travaux d'assainissement. Il ajoute que M<sup>me</sup> Salerno n'a jamais répondu à leurs demandes.

Les commissaires posent différentes questions (ampleur d'une perte financière éventuelle, remarques ou recommandations de la part de l'Office cantonal de l'inspection et des relations du travail (OCIRT), projet de rénovation de M. Glauser) auxquelles M. Gaillard ne sait pas répondre.

### Discussion et vote

Une commissaire propose de jeter un œil au bail pour connaître les droits et les pertes, avant toute autre audition.

D'autres commissaires proposent l'audition d'une personne du service de la Gérance immobilière municipale (GIM) respectivement de  $M^{\text{me}}$  Salerno.

Une commissaire va dans le même sens et ajoute qu'il faut le faire avant d'écouter M. Glauser.

Une autre commissaire voit les auditions dans le sens contraire.

Un commissaire se demande si tous les travaux sont indispensables, ou si selon les travaux prévus par M. Glauser, cela pourrait durer moins de deux ans. Il faut peut-être entendre M. Pagani à ce sujet.

Selon les informations d'un autre commissaire, les travaux indispensables pour l'hygiène coûteront autour de 500 000 francs. Il se demande si M. Glauser a prévu autre chose. Le projet de la Ville consisterait en une redistribution complète du dossier. Il ajoute que l'objet n'est pas encore formellement traité par la commission des travaux et des constructions.

Suite à la discussion, la présidente met au vote l'audition de M<sup>me</sup> Salerno, ayant reçu au préalable les documents relatifs au bail. Cette proposition est acceptée à l'unanimité.

### Séance du 17 novembre 2014

Audition de M. Jean-Yves Glauser, gérant du Restaurant de l'Hôtel-de-Ville

Le président accueille M. Glauser et lui donne la parole. M. Glauser explique que depuis la résiliation du bail, il y a eu beaucoup de bruit et polémique autour de cette affaire. Il a été surpris par le projet proposé par la Ville: la rénovation totale du café, que l'on devrait plutôt appeler une transformation. Avec ses avocats, il a lu le cahier des charges des travaux. Le projet lui paraît aberrant compte tenu du lieu. Il y a certes des rénovations à faire, comme pour la cuisine entre autres. Il y a dix ans, il avait envoyé une proposition de rénovation de la cuisine avec un plan suite à la menace du service d'hygiène de la Ville. Il n'a reçu aucune nouvelle après la soumission du plan. Il a lui-même travaillé dans une cuisine et sait ce que cela signifie si le lieu n'est pas approprié. Des employés sont tombés malades des poumons. On lui a répondu qu'on ne pouvait rien faire, à part ouvrir les fenêtres. Actuellement, la ventilation fonctionne à petite vitesse, car elle a été mise en route ainsi. Par ailleurs, les hottes de ventilation sont trop étroites. A la fin du bail, il a été convoqué par la GIM et il s'est vu proposer son propre plan soumis il y a dix ans. Il était fâché et n'a pas apprécié.

Le projet prévoit de tout refaire: parquet à la place du carrelage, tenture murale, bar, décoration, électricité, etc. Le coût total s'élève à 2,7 millions de francs. D'autres exemples de restaurations à Genève ont prouvé comme le Parc des Eaux-Vives ou la Brasserie du Molard qu'ils ont complètement perdu leur cachet et ne fonctionnent plus. Il fait à lui seul le chiffre d'affaires du Parc des Eaux-Vives. Il a reçu du monde entier des messages de soutien pour l'Hôtel-de-Ville, que l'on appelle désormais communément celui du Père Glôzu.

Les travaux vont casser une atmosphère qui existe. Dans les autres grandes villes, on ne touche pas à certains endroits. Cela devrait être pareil ici. En outre, il est inquiet pour ses employés, dont certains ont vingt-huit ans d'ancienneté, et il va devoir les mettre au chômage. Pendant dix ans, la Ville n'a rien restauré sauf les toilettes en l'an 2000 et quelques travaux de bricolage. Récemment, la Ville a remplacé les frigos avec des appareils de si basse qualité qu'ils tombent souvent en panne ou ont des pièces qui se cassent, comme les tiroirs. Il a dû effectuer lui-même les travaux de nettoyage et de rafraîchissement de la peinture, ainsi que le changement des stores de la terrasse. Il a également fait tout le décor. C'est un investissement de taille. Il ne va pas devenir millionnaire, même s'il est là depuis trente ans.

Pour la cuisine, il a soumis une nouvelle proposition traitée à la commission des travaux et des constructions. Il s'engage à payer l'installation de cuisine en cassant le carnotzet, pour un total d'environ 400 000 francs. Dans le cahier des charges des travaux de la Ville, il y a des choses impensables et inutiles et c'est ce

qui rend le coût total des travaux exorbitant, ainsi que la durée d'un an bien trop longue. Il attend alors la délibération quant à sa proposition.

Les échanges qui suivent cet exposé portent notamment sur les différents types de travaux envisagés par le Conseil administratif et M. Glauser et les répercussions sur l'exploitation du restaurant.

### Discussion

Les commissaires s'accordent sur le fait que le projet de la Ville et celui de M. Glauser (respectivement réfection complète des lieux et aménagements mineurs en cuisine pour les mettre aux normes) sont très différents. Le projet du Conseil administratif étant en ce moment traité par la commission des travaux et des constructions, la commission des pétitions décide de suspendre ses travaux en attendant de connaître le sort de cette proposition.

### Séance du 2 février 2015

### Discussion

Un commissaire, qui siège également à la commission des travaux et des constructions, explique que cette dernière s'est prononcée une dizaine de jours plus tôt et a refusé le crédit tel quel, qui prévoyait un montant de 2,7 millions de francs, pour diverses raisons: cela lui paraissait trop onéreux et le projet cassait l'esprit des lieux. En revanche, les besoins pour la condition et le système de ventilation n'étaient pas contestés. La commission des travaux et des constructions a estimé que le projet soumis ne permettait pas de distinguer ce qui était indispensable de ce qui pouvait être superflu. Il appartient désormais à la commission des pétitions de savoir quelles suites donner à cette affaire et à la demande, qui figurait dans la pétition, de maintenir M. Glauser dans les lieux. Enfin, la commission des travaux et des constructions aurait, quant à elle, apprécié que M. Glauser collabore avec la Ville dans la recherche d'une solution moins coûteuse. Il affirme que M<sup>me</sup> Salerno est prête à entrer en matière pour discuter de la prise en charge de certains travaux par l'exploitant. Cela doit toutefois encore être confirmé en plénière.

Un commissaire remarque que ce scénario repose sur l'hypothèse de sa validation en plénière. En l'état actuel, il propose de suspendre l'étude de la pétition puisqu'elle se résume, pour l'instant, en un plébiscite pour M. Glauser *ad personam* et est déconnectée de l'actualité des travaux.

Une commissaire rappelle à la commission qu'il existe, dans le dossier de M. Glauser, un projet de rénovation à ses frais.

Selon un commissaire siégeant également à la commission des travaux et des constructions, cet élément a été largement discuté par cette commission.

Un commissaire vert affirme comprendre la proposition de suspension des travaux de la commission, mais que son parti est prêt au vote.

Le président demande aux commissaires s'ils sont disposés à voter immédiatement sur la pétition.

Par 7 non (2 S, 2 PLR, 2 UDC, 1 EàG) contre 5 oui (2 Ve, 1 PDC, 2 MCG) et 2 abstentions (EàG, PLR), le vote est refusé.

### Séance du 23 février 2015

Un commissaire rappelle que la commission avait décidé de geler sa prise de position et son vote le temps que l'objet parallèle, à savoir le crédit de 2,7 millions de francs de la commission des travaux et des constructions, soit traité en plénière. Il propose de maintenir ce gel.

Sans opposition, la suspension des travaux est maintenue.

### Séance du 23 mars 2015

### Discussion

Un commissaire indique que, dans la mesure où les travaux ne vont pas se faire, la Ville ne résiliera pas le bail, puisque la résiliation de ce dernier était conditionnée au début des travaux. Il estime que, quel que soit l'avis qu'on peut avoir sur le fond, il est tout à fait légitime de garder cette pétition gelée jusqu'à ce que de nouveaux travaux soient proposés.

Un autre commissaire est d'avis qu'il convient de remettre à l'ordre du jour cette pétition et propose, plutôt que de geler la pétition, de la réexaminer d'ici quelques mois.

### Séance du 30 mars 2015

Discussion et vote

La présidente rappelle que, lors de la séance précédente, deux options s'étaient dessinées concernant la pétition sous revue. La première consistait à prendre acte

¹Proposition du Conseil administratif du 29 janvier 2014 en vue de l'ouverture de deux crédits pour un montant total de 2 463 000 francs, soit: l'ouverture d'un crédit de 1 988 000 francs destiné à la rénovation du café-restaurant de l'Hôtel-de-Ville, situé 39, Grand-Rue, 1204 Genève, parcelle N° 4838, feuille 25, section Genève-Cité, l'ouverture d'un crédit de 475 000 francs destiné à l'équipement de la cuisine et du motilier du nouveau café-restaurant de l'Hôtel-de-Ville, situé 39, Grand-Rue, 1204 Genève, parcelle N° 4838, feuille 25, section Genève-Cité (PR-1062), refusée par le Conseil municipal lors de la séance du 18 mars 2015.

du refus de la plénière de rénover le Restaurant de l'Hôtel-de-Ville et à geler la pétition jusqu'à ce que de nouveaux travaux soient projetés. La seconde consistait à rediscuter de la pétition à la suite de la décision de la séance plénière. Elle souligne que la commission n'avait pas tranché entre ces deux options, raison pour laquelle elle a remis la pétition sous revue à l'ordre du jour.

Elle ouvre ensuite la discussion. Un commissaire du Mouvement citoyens genevois estime qu'il est indispensable de savoir si M. Glauser dispose d'un bail ou d'un fermage. Il indique que les fermages sont terminés fin 2014, et que cela peut jouer un rôle prépondérant pour le maintien de M. Glauser au Restaurant de l'Hôtel-de-Ville.

Une autre commissaire du Mouvement citoyens genevois, après avoir marqué son désaccord, indique qu'il convient, en premier lieu, d'auditionner M<sup>me</sup> Salerno, afin de savoir ce qu'elle compte faire du contrat de bail.

La présidente rappelle qu'il s'agit, en premier lieu, de décider s'il faut geler la pétition ou la voter immédiatement.

Un commissaire Vert souligne que la décision politique est maintenant entre les mains du Conseil administratif qui a toute latitude pour décider de l'avenir de cet établissement. Il rappelle que M. Pagani, en séance plénière, a averti, suite au refus du crédit pour les travaux, que les services cantonaux se chargeront de fermer les lieux. En conséquence, il estime judicieux que la commission se prononce immédiatement sur la pétition, afin de donner une indication claire au Conseil administratif.

Un commissaire du Parti socialiste réitère son argument énoncé lors de la séance précédente, à savoir que la résiliation du bail est conditionnée au début des travaux. Il trouve en conséquence absurde de voter sur la pétition immédiatement, sachant qu'on ne sait pas si des travaux seront payés par l'actuel exploitant, moyennant une prolongation du bail pour amortir l'investissement, ou si le Conseil administratif va proposer un nouveau projet de rénovation. En conséquence, il propose de maintenir le gel de la pétition.

Une commissaire du Parti libéral-radical indique que son groupe rejoint cet avis.

Une commissaire d'Ensemble à gauche indique que son groupe rejoint également cet avis. Elle ajoute que, dans ce dossier, il ne faut pas seulement prendre en compte la situation du gérant, mais aussi celle de ses employé-e-s.

La présidente, en l'absence d'autres interventions, procède au vote sur le gel de la pétition, qui est accepté par 10 oui (1 UDC, 3 PLR, 1 PDC, 3 S, 2 EàG) contre 4 non (2 MCG, 2 Ve).

### Séance du 4 septembre 2017

Discussion

Une commissaire explique que la pétition est gelée en attendant de connaître les travaux projetés pour l'établissement.

La présidente propose d'adresser un courrier à la magistrate afin de connaître les intentions du Conseil administratif et de planifier la suite des travaux en fonction de la réponse.

### Séance du 14 septembre 2020

Discussion et vote

Le président demande aux commissaires comment ils souhaitent traiter cette ancienne pétition, et ce qu'il en a été de son traitement jusqu'à présent.

Une commissaire du Mouvement citoyens genevois indique que M. Jean-Yves Glauser, dit le Père Glôzu, avait été auditionné à l'époque, ainsi que M. Gaillard, le pétitionnaire.

Une commissaire du Parti libéral-radical rappelle que la pétition avait déjà été traitée dès 2014. Elle indique que la pétition avait été lancée suite à la demande de l'OCIRT d'effectuer des travaux dans les cuisines basses si celles-ci voulaient continuer à être utilisées. Il s'est ensuite avéré que ces travaux auraient exigé une rénovation générale de l'établissement, qui aurait coûté entre 4 et 5 millions de francs. Elle explique que face à ce coût, le Conseil municipal avait renoncé aux travaux, et que le restaurant a pu continuer à fonctionner en utilisant deux cuisines à la place de trois. Elle note que la pétition avait en son temps été gelée, car la commission attendait de voir ce qui se passerait avec les travaux, et rappelle qu'elle avait été mise plusieurs fois à l'ordre du jour, en 2014, 2015, 2017 et aujourd'hui.

Un commissaire Vert ajoute que le gel voté en mars 2015 avait été renouvelé en septembre 2017. Il relève qu'à ce moment-là, la présidente de la commission devait écrire au Conseil administratif pour savoir si le bail était menacé, et précise qu'on ne sait pas si cette lettre a été écrite, ni quelle réponse lui a été apportée.

Une commissaire du Parti socialiste indique que sur le site internet, le bail est toujours au nom du Père Glôzu et de sa femme. M. Glauser est depuis décédé et le bail a par conséquent dû aller à sa femme. Elle propose néanmoins de classer cette pétition, étant donné que le décès de l'intéressé rend sa demande caduque.

Le président note que cette pétition a effectivement un objet très précis, à savoir le maintien du Père Glôzu au Restaurant de l'Hôtel-de-Ville, comme l'indique son intitulé.

Une commissaire du Mouvement citoyens genevois relève que ce sont les héritiers, donc la veuve et le fils, qui ont succédé dans le bail, et que l'objectif de la pétition serait dès lors de les maintenir eux dans l'établissement.

Une commissaire du Parti libéral-radical est d'accord avec ce constat, mais déclare que la pétition n'a plus de raison d'être, étant donné qu'il n'y a plus de travaux programmés dans l'établissement. Elle relève qu'à l'annonce de ces travaux, le côté émotionnel avait été grand, étant donné qu'il s'agit du seul bail sous gérance de la Ville qui lui rapporte, et considérablement qui plus est.

Une commissaire du Mouvement citoyens genevois note que si cette pétition avait été déposée c'est que le bail avait été résilié. Elle indique par conséquent qu'il convient tout d'abord de savoir où en est le bail et s'il a été remis en force, et dans un second temps d'écrire à M. Gomez ou de l'auditionner pour en savoir plus. Elle rappelle qu'à l'époque de nombreuses plaintes avaient été émises par des artisans, étant donné que M<sup>me</sup> Salerno avait résilié des baux d'artisans.

Une commissaire du Parti socialiste estime que ce n'est ni le lieu ni le moment pour faire le procès de  $M^{me}$  Salerno ou pour savoir à qui reviendrait le bail. Elle propose donc le classement de la pétition, devenue caduque.

Le président soumet au vote cette proposition, à savoir le classement de la pétition, qui est accepté par 14 oui (1 EàG, 4 S, 3 Ve, 2 PDC, 3 PLR, 1 UDC) contre 1 non (MCG).

Annexe: pétition P-324

P-324

### PÉTITION

### Pour le maintien du Père Glôzu au Restaurant de l'Hôtel-de-Ville

### À l'attention du Conseil municipal de la Ville de Genève

Véritable vitrine de la vie genevoise, lleu incontournable en Vieille-Ville, le Restaurant de l'Hôtel-de-Ville est une institution à Genève, en Suisse et ailleurs dans le monde. Cette renommée est entièrement due au Père Glôzu, ambassadeur du terroir genevois.

M. Jean-Yves Glauser, dit le « Père Glôzu », exploite le Restaurant de l'Hôtel-de-Ville depuis 1984, sur la base d'un fermage puis par un bail renouvelable tacitement tous les 5 ans. **Depuis trente ans**, son épouse Sylvia et lui ont toujours entretenu les lieux et payé les divers travaux et transformations de leur poche.

En 2010, une demande de plans a été faite auprès d'un architecte, aux frais et à l'Initiative de M. Jean-Yves Glauser, en vue de la rénovation des locaux. Un projet a ainsi été élaboré, prévoyant une fermeture d'une durée maximale de 4 mols pour une somme d'environ CHF 500'000.-

Les plans ont été transmis à la Gérance immobilière municipale (GIM) mais sont restés sans réponse dans un premier temps.

Puis, le bail de M. Jean-Yves Glauser a été résilié, pour fin 2012. Suite à quoi, M. Glauser a fait recours. La Ville a alors présenté les plans autrefois élaborés sur demande et aux frais de M. Glauser, les falsant passer pour des plans élaborés par le bials des services municipaux. Un crédit de près de CHF 2'700'000.- a été articulé, sur lequel la Commission des travaux doit statuer avant de le faire passer au vote devant le Conseil municipal de la Ville de Genève.

Madame Sandrine Salerno, maire de Genève et cheffe du Département des finances et du logement, n'a par ailleurs jamais pris contact avec M. Jean-Yves Giauser pour s'entretenir avec lui des solutions à envisager pour la rénovation de l'établissement.

Suite au recours et à une prolongation de ball de 2 ans en 2012, le ball de M. Giauser prend fin au 31.12.2014.

En trente ans, le Père Glôzu a contribué à tripler le chiffre d'affaires du restaurant, soit plusieurs millions. Il pale un loyer s'élevant à près de CHF 240'000.- par an, ce qui représenterait une perte considérable pour la Ville de Genève en cas de fermeture. Se déclarant ouvertement apolitique, M. Glauser accueille cependant dans son établissement des V.I.P. et des politiciens de tous partis confondus et il est à déplorer qu'aucun d'entre eux n'alt, jusqu'à présent, pris publiquement sa défense.

En 2008, M. Glauser et son épouse Sylvia ont également repris le Bar-Restaurant Navy-Syracuse, à la place du Bourg-de-Four, contribuant largement à la vie de quartier en Vieille-Ville. Véritable figure à Genève, le Père Giôzu fait régulièrement l'objet d'articles dans la presse, louant tant la sympathie du personnage que la qualité de sa cuisine.

Par aillieurs, la fermeture du Restaurant de l'Hôtel-de-Ville aurait pour conséquence le licenciement de 24 employés fidèles qui devraient dès lors faire face au chômage.

Pour toutes les raisons qui précèdent, nous demandons le maintien du Père Giôzu au Restaurant de l'Hôtel-de-Ville.

Nous demandons également que M. Jean-Yves Glauser demeure prioritaire en cas de fermeture et de mise au concours de l'exploitation, pour autant que le cahier des charges lui convienne.

Nom, prénom	Lieu de domicile	Signature .
4.4		
	}	

### À renvoyer à l'adresse :

La présidente. Le rapport ayant été voté à l'unanimité en commission, je vous invite donc, s'il n'y a pas vraiment d'éléments nouveaux, à être assez brefs et brèves dans vos interventions. Le rapporteur, M. Matthias Erhardt, ne souhaite pas prendre la parole... Monsieur Didier Lyon...

M. Didier Lyon (UDC). Cette pétition avait déjà été traitée en 2014. Elle avait été lancée à la suite de la demande de l'Office cantonal de l'inspection et des relations du travail d'effectuer des travaux dans les cuisines basses, si on voulait continuer à les utiliser. Il s'est avéré que ces travaux auraient exigé une rénovation générale de l'établissement qui aurait coûté entre 4 et 5 millions de francs. Compte tenu de ce coût, le Conseil municipal a renoncé aux travaux et le restaurant a pu continuer à fonctionner en utilisant deux cuisines au lieu de trois.

En son temps, cette pétition avait été gelée car la commission avait attendu de voir ce qui se passerait avec les travaux. Elle avait mis cet objet à l'ordre du jour à de multiples reprises en 2014, 2015 et 2017. M.Glauser s'est éteint le 27 décembre 2019, à 76 ans. Nous pouvons imaginer que le bail a dû être transféré au nom de son épouse et que, par conséquent, la pétition n'a plus de raison d'être. L'Union démocratique du centre vous invite à voter le classement de cette pétition, compte tenu du décès du principal pétitionnaire et du fait qu'aucuns travaux ne seront plus programmés.

Mises aux voix, les conclusions de la commission demandant le classement de la pétition sont acceptées à l'unanimité (62 oui).

La présidente. Nous passons au point 35 de notre ordre du jour. Il fait aussi partie des rapports sur pétitions acceptés à l'unanimité en commission et soumis sans débat. Je vous demanderai également de relater l'objet et de prendre la parole si vous avez changé de position ou si vous avez des éléments nouveaux. Sinon, on peut avancer sur ces objets.

### 11. Rapport de la commission des pétitions chargée d'examiner la pétition du 22 juin 2020: «Pour un accès à l'eau au quai Wilson dès les vacances scolaires» (P-426 A)¹.

### Rapport de M. Valentin Dujoux.

Cette pétition a été envoyée à la commission des pétitions le 22 juin 2020. Elle a été traitée, sous la présidence de M. Arnaud Moreillon, le 21 septembre 2020 ainsi que le 7 décembre 2020. Les notes de séance ont été prises par M. Philippe Berger, que le rapporteur remercie pour la qualité de son travail.

### Texte de la pétition

(Voir annexe.)

### Séance du 21 septembre 2020

Audition de M<sup>me</sup> Amsler et M. Putallaz, pétitionnaires

M<sup>me</sup> Amsler, coprésidente de l'association A l'Eau Wilson, rappelle que les pétitionnaires demandent aux autorités de l'Etat de Genève et de la Ville de Genève d'équiper le quai Wilson d'installations provisoires pour faciliter la baignade (échelles) et la détente (bancs). Elle revient sur la notion de «provisoire» car les autorités envisagent des aménagements définitifs pour le secteur; ce genre de démarche prend du temps, au minimum cinq ans, ce qui explique la raison de cette proposition de solutions provisoires. La rive droite est directement concernée car c'est la rive qui dispose du moins d'infrastructures et de peu d'accès à l'eau. La pétition est en lien avec le projet «Valorisation de la rade» de la Ville et du Canton de Genève Comité de pilotage (COPIL) lancé en mai 2017. Elle est dans l'image directrice pour la rade validée par le Conseil administratif permettant de créer des accès l'eau et une nouvelle zone de baignade, ainsi que l'implantation d'un nouvel alignement d'arbres sur le périmètre du quai Wilson (discussions en cours à la commission de l'aménagement).

M. Putallaz, coprésident de l'association A l'Eau Wilson, ajoute qu'il y a actuellement un plan d'eau mesurant 500 m de long de la jetée du port Wilson jusqu'au débarcadère des Mouettes, ce qui équivaut à 10 longueurs d'un bassin olympique. Il y a également un espace entre la Perle du lac et le débarcadère des Mouettes mesurant 164 m. Ensuite, on sait qu'il y a plusieurs ouvertures du mur vers le plan d'eau comme celui vers l'Hôtel Président Wilson ou encore à la jetée

v (

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup>Commission, 548.

des Pâquis. En revanche, ce plan d'eau est interdit à la baignade en raison d'une concession accordée par le Canton au Club de ski nautique de la Perle du lac. C'est en effet de la compétence du Canton de se prononcer sur la libération de ces espaces, mais la Ville a toujours son mot à dire puisqu'elle est propriétaire du muret et de l'accès depuis le quai.

Ensuite, il y a en effet un crédit d'étude avec un périmètre de discussion en cours d'étude à la commission de l'aménagement. Cette étude porte sur tout le plan d'eau depuis l'esplanade jusqu'au trottoir de l'autre côté de la route du quai Wilson.

M<sup>me</sup> Amsler informe les commissaires que l'association A l'Eau Wilson a organisé une manifestation les 18 et 19 juillet 2020, l'idée étant d'explorer ce terrain et de voir comment équiper simplement le périmètre pour sécuriser l'accès à l'eau. Ils ont donc utilisé un système avec des tapis anti-glisse et des cordes pour faciliter l'accès et empêcher les utilisateurs de glisser. Afin de faciliter ces accès, il faudrait se munir d'installations provisoires que l'on peut facilement ôter en fin de saison. Pour le plan d'eau il faudrait des échelles (ou des cordes) aux trois portails existants, un tapis pour faciliter l'accès à l'eau, une signalétique claire pour préciser où il sera possible de se baigner ainsi que des bouées flottantes (30 m) pour démarquer le périmètre de baignade. Pour les quais, il faudrait des bancs, chaises-longues et parasols, des plateformes en bois comme sur la jetée des Pâquis, des douches, toilettes et cabines pour se changer ainsi que des points d'eau et électricité s'il y a des événements ou des endroits à nettoyer.

M. Putallaz parle d'un petit espace «bronzette» sur le quai avec des plateformes sur les enrochements actuels, qui ne sont pas du tout confortables. Pour ce qui est du plan d'eau, le Club de ski nautique serait prêt à interrompre ses activités à partir de 10 h, du 1er juin au 30 septembre. Enfin, il serait prêt à ajouter une plate-forme de loisir et sport comme du paddle à côté de leur débarcadère, côté Perle du lac. Les présidences des clubs de ski nautique et paddle sont partantes pour travailler dans cette perspective.

### Questions et remarques des commissaires

Un commissaire demande pourquoi le projet ne se ferait pas sur le parc Mon-Repos.

M. Putallaz dit qu'une discussion a eu lieu avec le Canton avec plusieurs variantes qui seront précisées si le projet aboutit.

Un commissaire demande si ce n'est pas envisageable pour eux de repousser le club de ski nautique vers le milieu du plan d'eau afin d'avoir un espace permanent pour les nageurs.

M. Putallaz répond que la Capitainerie a effectué une simulation en ce sens, mais que ça décalerait le plan de ski nautique sur les voies navigables de la Compagnie générale de navigation sur le lac Léman (CGN). C'est une piste à creuser pour voir comment rendre compatibles la baignade et le ski nautique comme cela a été fait sur le quai de Cologny, mais les contraintes en matière de sécurité sont lourdes.

M<sup>me</sup> Amsler ajoute que ce qui concerne la Ville est tout simplement l'accès au plan d'eau, via les ouvertures du mur, qui sont aujourd'hui fermées par un portail.

Une commissaire relève que cette pétition a également été déposée au Grand Conseil, puisque la bordure des quais et le domaine de l'eau est du ressort du Canton. Elle souhaite savoir ce qui serait du ressort de la Ville uniquement. Dans un second temps, elle demande, rappelant que des installations comme des chaises longues et des parasols ont été évoquées, si les pétitionnaires ont étudié la question de savoir qui serait en charge de payer et d'entretenir ces dispositifs.

M<sup>me</sup> Amsler répond que la Ville est concernée à partir de la partie intérieure du mur du quai. Elle ajoute à ce titre que le mur n'est pas modifiable étant donné qu'il est inscrit au patrimoine, mais note que des solutions ont été avancées pour ne pas y toucher tout en rendant possible l'accès à l'eau. Pour ce qui est de la seconde question, elle indique qu'une piste à suivre serait déjà de savoir ce qu'il en est de la possibilité de réutiliser le matériel qui avait été mis à disposition aux Eaux-Vives.

M. Putallaz ajoute que la Ville doit donner son prévis en cas d'installation d'une plateforme, en tant qu'autorité partageant le domaine public.

M<sup>me</sup> Amsler rajoute qu'il y a un grand intérêt au sein de la population pour ce genre de projets et qu'ils pourraient peut-être s'attendre à des financements privés.

Un commissaire relève tout d'abord qu'il s'agit là d'un sujet qui préoccupe les Verts. Il souhaite ensuite savoir ce qu'il en a été de l'engouement populaire et du ressenti de la population à l'égard de l'événement des 18 et 19 juillet, cité précédemment.

M<sup>me</sup> Amsler répond que cet événement a suscité beaucoup de retours et donné lieu à de nombreux échanges avec des citoyens qui utilisent régulièrement ce quai. Elle précise que la grande majorité des usagers rencontrés étaient tout à fait enthousiastes quant à l'idée de pouvoir l'utiliser différemment, et note que l'affluence a été appréciable au long du week-end.

Le président demande combien de signatures ont été récoltées.

M. Putallaz rappelle que, pendant le confinement, il n'était pas possible de faire des récoltes physiques de signatures, ce qui explique le nombre de signatures qui s'élève à 370 signatures.

Une commissaire demande s'il est exact que l'accès à l'eau était jusqu'à présent empêché par la présence d'un club de ski nautique, et exprime son étonnement face à cette suprématie d'un sport aussi polluant. Elle tient en ce sens à féliciter d'autant plus les auditionnés pour leur pétition.

M. Putallaz confirme ce fait, mais explique que la pétition n'a pas pour vocation de chasser le club de ski nautique. Il constate tout simplement que le club a l'exclusivité de l'usage de cette zone pour des raisons de sécurité et que la demande est forte du côté des baigneurs. Il convient de trouver un compromis qui puisse être acceptable pour tous. Il dit en ce sens son optimisme quant à la possibilité d'arriver à un tel compromis.

Une commissaire rappelle que le Grand Conseil et le Conseil municipal ont été saisis d'une autre pétition intitulée «Ma Rade» et que le Grand Conseil a accepté de renvoyer la pétition au Conseil d'Etat, pareillement du côté du Conseil municipal. Il y a effectivement une vraie volonté de réaménager ce plan d'eau. Elle demande s'ils ont pris contact avec les pétitionnaires de «Ma Rade» ou avec le Conseil d'Etat car il existe – selon les rapports rendus – des vieux bains en bois dans nos dépôts.

M<sup>me</sup> Amsler répond que le Conseil d'Etat et le Conseil administratif ont été informés de la pétition par voie de courrier. Le pilotage entre la Ville et le Canton se font en vue du projet à long terme contrairement à cette pétition qui prévoit un projet temporaire, à court terme.

M. Putallaz a pris contact avec les pétitionnaires de «Ma Rade» qui ont remis à l'association A l'Eau Wilson toutes les informations qu'ils avaient récoltées. Contrairement aux pétitionnaires de «Ma Rade», A l'Eau Wilson s'est constitué en association, pour agir dans la durée.

Une commissaire demande ce qu'il en est du coût total de ce projet.

M. Putallaz répond que cela dépend des ambitions. L'enjeu est de ne pas faire quelque chose de trop sophistiqué. Ce qui coûte le plus cher est la sécurité, et surtout la surveillance des lieux, si l'on reste sous le régime d'une manifestation temporaire.

### Discussion et vote

Une commissaire du Parti démocrate-chrétien propose d'écouter M<sup>me</sup> Perler, conseillère administrative, en charge du département de l'aménagement, des constructions et de la mobilité (DACM).

Une seconde commissaire du Parti démocrate-chrétien propose également d'auditionner des personnes du Canton et de la Ville de Genève issues du COPIL en lien avec cette pétition.

L'audition de M<sup>me</sup> Perler est acceptée à l'unanimité des membres de la commission.

L'audition du COPIL Ville et Canton sur l'aménagement de la rade est acceptée par 11 oui (1 EàG, 3 S, 2 PDC, 3 PLR, 1 UDC, 1 MCG) contre 3 non (Ve).

### Séance du 7 décembre 2020

Audition de M<sup>me</sup> Perler, conseillère administrative, en charge du département de l'aménagement, des constructions et de la mobilité (DACM), accompagnée de M. Nicolas Betty, chef de service du Service de l'aménagement, du génie civil et de la mobilité (AGCM), et de M. Benoît Bouthinon, adjoint de direction à l'AGCM

Lors de cette séance, une commissaire du Parti démocrate-chrétien est absente.

M<sup>mc</sup> Perler, conseillère administrative en charge du DACM indique que cette pétition a été transmise aussi bien au Grand Conseil qu'au Conseil municipal, étant donné que l'eau est de la compétence du Canton, et le sol de la compétence de la Ville. Elle déclare ensuite qu'il est de la volonté du Conseil administratif de requalifier le pourtour de la rade, et de permettre le plus d'accès à l'eau possible. Elle relève à ce titre la pertinence de la pétition P-426, qui rejoint en partie les objectifs poursuivis de la proposition PR-1407 actuellement en cours d'étude à la commission de l'aménagement et de l'environnement, et note que, dans l'attente de la reconfiguration globale de la rade, des aménagements du genre de ceux suggérés dans les deux objets pourraient être réalisés à l'aube de l'été 2021, si tant est que la situation sanitaire permette une avancée normale sur ce dossier.

M. Betty précise d'ailleurs qu'ils seront auditionnés par la commission de l'aménagement et de l'environnement demain soir (8 décembre 2020) au sujet de la proposition PR-1407. Il ajoute que pour ce qui est des aménagements provisoires proposés dans la pétition P-426, une discussion devra avoir lieu avec l'Etat pour voir avec lui ce qu'il est possible de faire pour l'été prochain.

M<sup>me</sup> Perler déclare par conséquent que plus vite la pétition sera renvoyée au Conseil administratif avec un rapport, plus vite il sera possible d'entrer dans des discussions concrètes avec l'Etat.

### Questions des commissaires

Une commissaire indique qu'elle avait pu étudier les travaux du Conseil municipal sur le concours d'idées «Ma Rade», rappelant qu'une commission ad hoc regroupant aussi des associations s'était ensuite réunie pour savoir comment réaménager les rives du lac, et demande à M<sup>me</sup> Perler si elle dispose d'informations supplémentaires sur les travaux et les éventuelles conclusions de cette commission ad hoc.

M<sup>me</sup> Perler relève tout d'abord qu'il s'agissait d'un COPIL plus que d'une commission ad hoc. Elle indique qu'un ou deux comités seulement ont eu lieu depuis l'élection du nouveau Conseil administratif. Elle précise que c'est à l'intérieur de ce COPIL que des décisions se prendront quant à la requalification et la revalorisation de la rade, et note que cette pétition peut constituer un élément dont il pourra tenir compte.

M. Betty ajoute que ce COPIL fait effectivement suite au concours d'idées sur la rade, et rappelle les discussions réunissant toutes les instances et associations concernées menées par le Service de l'urbanisme de la Ville de Genève qui ont eu lieu afin d'établir l'image directrice de la rade. Il explique à ce titre que le COPIL, qui se réunit tous les trois à quatre mois, est là pour suivre la mise en œuvre des différentes propositions qu'articule cette image directrice, dont potentiellement la proposition précitée et la plage Wilson. Il indique que d'autres aménagements, comme la passerelle du Mont-Blanc, auront aussi vocation à y être discutés.

La même commissaire demande confirmation du fait qu'en juin 2019 le Conseil administratif a validé cette image directrice.

M<sup>me</sup> Perler répond par la positive.

### Discussion et vote

Le président demande quelle suite les commissaires souhaitent donner au traitement de cet objet.

Une commissaire socialiste relève qu'en page 17 du rapport sur l'image directrice de la rade de 2019¹, on peut constater que le Conseil administratif préconise de construire de nouveaux accès à l'eau. Elle déclare par conséquent que renvoyer cette pétition permettrait d'afficher un soutien au Conseil administratif sur cette question.

Une commissaire du Parti démocrate-chrétien abonde en ce sens, estimant qu'il convient de la renvoyer au Conseil administratif.

Le commissaire de l'Union démocratique du centre indique que son groupe votera également en faveur du renvoi au Conseil administratif.

Un commissaire du Parti libéral-radical déclare qu'il en sera de même pour son parti.

La commissaire du Mouvement citoyens genevois indique que telle sera également la position de son groupe.

<sup>1</sup> https://www.ge.ch/document/17194/telecharger

La commissaire d'Ensemble à gauche déclare que son parti soutiendra également le renvoi au Conseil administratif.

Un commissaire des Verts précise que les Verts voteront également le renvoi au Conseil administratif.

Le président propose aux commissaires de passer au vote de cet objet.

Vote

Par 14 oui (1 EàG, 4 S, 3 Ve, 1 PDC, 3 PLR, 1 UDC, 1 MCG), la commission accepte le renvoi de la pétition P-426 «Pour un accès à l'eau au quai Wilson dès les vacances scolaires» au Conseil administratif à l'unanimité.

Annexe: pétition P-426



### Ville de Genève

Conseil municipal Rue de la Coulouvrenière 44 1204 Genève

Genève, le 12 juin 2020

Pétition : Des installations provisoires pour l'accès à l'eau au Quai Wilson, dès les vacances scolaires

Mesdames les Conseillères municipales, Messieurs les Conseillers municipaux,

Nous avons l'honneur de vous présenter ci-après la teneur de notre pétition aux autorités de la Ville et du Canton, qui a été remise au Conseil d'État le 5 juin 2020, munie de plus de 300 signatures.

La Rive droite manque cruellement d'espaces de détente à proximité du Lac, la population genevoise a besoin de fraicheur durant la période estivale et les bains des Pâquis (accès payant) sont saturés, dès le printemps. Par ailleurs, dans le contexte de post-confinement lié au COVID-19, se doter d'un accès à l'eau supplémentaire sur la Rive droite permettra d'alléger la pression sur les autres sites qui seront pris d'assaut.

Par la présente pétition, nous demandons « aux autorités de l'État et de la Ville de Genève d'équiper le Quai Wilson <u>d'installations provisoires</u> pour faciliter la baignade (échelles) et la détente (bancs) dès le samedi 27 juin 2020, soit dès le début des vacances scolaires d'été, et ce dans le respect des consignes COVID ».

Par ailleurs, le plan d'eau du Quai Wilson étant dévolu exclusivement à la pratique du sport nautique (baignade interdite), nous souhaiterions également voir évoluer cette disposition, de compétence cantonale. A cet effet, le Club de Ski-Nautique de la Perle du Lac (SNCG) a été associé aux réflexions qui ont abouti à la rédaction de cette pétition.

Par ailleurs, vous trouverez ci-jointe notre courrier au Conseil administratif de la Ville de Genève, daté du 2 juin 2020.



En vous remerciant de l'accueil que vous réserverez à notre proposition, nous vous saurions gré, Mesdames les Conseillères municipales, Messieurs les conseillers municipaux, d'agréer nos plus respectueuses salutations.

Susanne AMSLER Co-présidente Thomas PUTALLAZ Co-président

Annexe : formulaire de pétition

# 5800 SÉANCE DU 29 MARS 2021 (soir)

Pétition: un accès à l'eau au quai Wilson dès les vacances scolaires



# Au Conseil d'Etat de la République et Canton de Genève Au Conseil Administratif de la Ville de Genève

# **PETITION**

# Pour un accès à l'eau au Quai Wilson dès les vacances scolaires.

#### Compte tenu que :

- la Rive droite manque cruellement d'espaces de détente à proximité du Lac;
- la population genevoise à besoin de fraicheur durant la periode estivale;
- les bains des Paquis sont satures avec un accès payant
- l'ajout d'un point de baignade supplémentaire allegera les lieux existants en période de déconfinement;
- la concretisation de l'aménagement des Quais n'aboutira pas avant 5 ans (adoption d'un crédit d'étude, d'un crédit d'aménagement et d'un crédit de construction, realisation des travaux)

Cette pétition demande aux autorités de l'Etat et de la Ville de Genève de mettre tout en œuvre pour équiper le Quai Wilson <u>d'installations provisoires</u> pour faciliter la baignade (echelles) et la detente {bancs} dès le samedi 27 juin 2020, soit dès le début des vacances scolaires d'été, et ce dans le respect des consignes COVID

Nom	Prénom	Code Postal	Adresse	Signature
-				

M. Valentin Dujoux, rapporteur (Ve). Je voulais prendre la parole en tant que rapporteur. La pétition P-426 a été traitée lors de deux séances de la commission des pétitions, le 21 septembre et le 7 décembre 2020. La pétition demande la mise en place d'aménagements provisoires pour faciliter la baignade au quai Wilson, notamment l'installation d'échelles, et ce dans les meilleurs délais. C'était demandé pour l'été 2020, ça le sera peut-être pour l'été 2021.

Dans le cadre du travail de la commission des pétitions, nous avons auditionné  $M^{me}$  Perler, magistrate en charge de l'aménagement, des constructions et de la mobilité et ses chefs de service, MM. Nicolas Betty et Benoit Bouthinon.

Le renvoi au Conseil administratif a été accepté à l'unanimité des membres de la commission et, depuis, la pétition a également été adressée au Grand Conseil, qui l'a soutenue. Les feux sont donc tous au vert pour aller de l'avant. Il ne manque que la position de ce plénum.

M. Alain de Kalbermatten (PDC). Merci au rapporteur pour son bref rapport. Je voudrais surtout lui répondre que l'ensemble de ce Conseil municipal, en tout cas de la commission a soutenu cette pétition. Je tiens vivement à remercier cette commission d'avoir travaillé relativement vite. C'est dommage que cette pétition ait été si loin dans l'ordre du jour, mais on arrive enfin à la traiter ce soir, et c'est une extrêmement bonne chose.

Le Parti démocrate-chrétien veut absolument favoriser l'accès à l'eau pour l'ensemble de la population. Après le succès de la plage des Eaux-Vives, il est important qu'on puisse avoir un accès à l'eau facilité et peu onéreux sur la rive droite aussi – il faut quand même le reconnaître, puisqu'on ne parle que d'un accès à l'eau et pas d'une plage. On peut créer un objet harmonieux pour l'ensemble de la population, qui a besoin d'aller vers son lac, et nous sommes très heureux à ce niveau-là.

Je tiens aussi à remercier les diverses associations qui se sont saisies de cette initiative: le comité de pilotage bien entendu, la Ville de Genève et enfin le Canton puisqu'il ne faut pas oublier que l'accès à l'eau est de compétence cantonale. Je tiens d'ailleurs à saluer notre ex-collègue Jean-Charles Lathion, qui a fait un discours fantastique au niveau cantonal en soutien à la plage Wilson. Nous allons soutenir ici aussi cet accès à l'eau. Donc merci encore de soutenir cette pétition afin qu'on puisse vite aller de l'avant. Je suis d'ailleurs convaincu que  $M^{\rm me}$  la magistrate Perler agira avec beaucoup de célérité pour rendre ce rêve concret.

**M**<sup>me</sup> **Danièle Magnin** (MCG). Nous avons effectivement soutenu cela au Grand Conseil. J'ai par hasard, enfin pas complètement... eu l'occasion d'en parler avec M. Hodgers. Il a dit que c'était déjà dans les tuyaux, que le projet

avançait. Je voudrais parler de mon expérience lors d'une visite dans une région qui se trouve juste au-dessus de Newcastle, *in England*, qui s'appelle Whitley Bay on Tyne. C'est la petite ville où se déroulent les *Enquêtes de Vera* que peut-être certains connaissent, l'actrice campant le personnage de Vera (*ndlr: Brenda Blethyn*) ayant joué dans le passé dans le film basé sur le livre de Jane Austen... Zut, le nom m'échappe maintenant, je suis désolée, ça reviendra peut-être...

Donc, dans ce petit patelin très joli, très gracieux, il y a un surplomb de la mer et des plages, et pour que les gens puissent y accéder, eh bien, il y a des avancées avec des escaliers qui partent de chaque côté. Les gens peuvent descendre tranquillement. Peut-être que la mer monte en hiver, je ne sais pas, mais ce n'est tout simplement pas utilisé à cette période.

C'est très joli, très commode, et ça me donne l'occasion de vous parler du Millennium Bridge. C'est un pont basculant uniquement destiné aux piétons. Lorsqu'un bateau doit passer, le pont se relève gentiment, bascule, puis redescend lorsque les bateaux sont passés. C'est quelque chose dont Genève pourrait peut-être tirer non pas une inspiration directe mais sur quelque chose d'un peu élégant et design afin de faciliter la circulation dans notre canton.

M<sup>me</sup> Maryelle Budry (EàG). En cette période morose, sans culture et sans rassemblement festif, Ensemble à gauche espère vivement, avec les habitants des Pâquis et de tous ceux et celles de la rive droite, que les bords du lac au quai Wilson seront vite accessibles aux baigneurs et baigneuses. Nous prions donc le Conseil administratif de faire tout son possible pour que ce nouvel accès à l'eau soit prêt dès les vacances d'été 2021.

M. Gazi Sahin (EàG). Rapidement, pour ne pas répéter tout ce qui a été dit, Ensemble à gauche soutient bien sûr sans hésiter cette pétition. Il faut juste rappeler qu'elle a été déposée dans les conditions de la première vague de Covid-19, qui sont toujours d'actualité. Notre Conseil administratif avait lui-même préconisé en 2019 cette nécessité de construire de nouveaux accès à l'eau, côté Wilson. Vu que tout le monde soutient cette pétition, il faut rapidement renvoyer ça au Conseil administratif pour que ces installations provisoires soient réalisées fin juin, pour le début des vacances scolaires.

**M**<sup>me</sup> **Oriana Brücker** (S). Cette pétition, signée par presque 400 citoyennes et citoyens, a le grand mérite de proposer des installations provisoires pour faciliter la baignade et la détente sur une partie du quai Wilson. La Ville de Genève a manifesté à plusieurs reprises sa volonté d'augmenter les points d'accès à l'eau

pour la population mais les travaux pour l'aménagement d'installations durables prennent du temps. Cette solution des pétitionnaires est rapide, viable, économique. Elle répond à un réel besoin, ce d'autant plus que la crise pandémique n'étant toujours pas derrière nous, on peut s'imaginer qu'une grande partie de la population passera l'été ici, à Genève. Il faut donc lui offrir davantage de points de baignade.

Cette pétition, on l'a dit, a été déposée au Grand Conseil, qui l'a accueillie avec enthousiasme. Le Grand Conseil a autorisé la baignade mais il est de notre responsabilité maintenant de renvoyer cette pétition à notre exécutif parce que c'est lui qui a la responsabilité d'autoriser l'accès à l'eau. Dans quelques jours nous serons au mois d'avril. Les journées chaudes approchent à grands pas. C'est le moment maintenant de renvoyer cette pétition au Conseil administratif pour qu'on puisse enfin se baigner du côté du quai Wilson.

M. Valentin Dujoux (Ve). Le groupe des Vertes et des Verts tient aussi à rappeler et à souligner le succès d'une manifestation qui s'est tenue les 18 et 19 juillet derniers pour démontrer justement le besoin de cet accès à l'eau sur le quai Wilson. Il y a une véritable volonté d'augmenter, d'améliorer et de sécuriser les différents accès à l'eau sur le territoire de la Ville de Genève, et cette pétition permet de mettre en place une solution provisoire en parallèle au traitement de la proposition PR-1407, qui vise à réaménager l'ensemble du pourtour de la rade.

Prévues pour l'été 2020, les réalisations demandées par cette pétition pourraient être repoussées à l'été 2021, qui a de grandes chances d'être similaire à celui qu'on a connu l'an passé. Pour toutes ces raisons, les Vertes et les Verts appellent ce plénum à renvoyer la pétition au Conseil administratif et à avancer rapidement sur ce dossier.

**M. Luc Barthassat** (MCG). Comme cette pétition part d'une excellente idée dont on ne parle que depuis trop longtemps – ce d'autant qu'on parle à première vue des prochaines vacances scolaires – j'aimerais peut-être juste indiquer à cette assemblée et surtout à  $M^{\text{me}}$  la conseillère administrative Perler qu'il existe des infrastructures. Elles avaient été posées en 2015, je crois, en attendant la plage des Eaux-Vives, dans le prolongement de Baby-Plage.

Il serait donc de bon ton que la Ville de Genève, plutôt que de lancer des études d'impact, de faisabilité, j'en passe et des meilleures, puisse s'arranger avec l'Etat pour reprendre ces infrastructures qui sont posables dans n'importe quelles conditions. Ce sont d'ailleurs les mêmes conditions que celles qui prévalaient à l'époque sur le pourtour de Baby-Plage, avec donc déjà certains mètres carrés de plancher de bois réglables. Vous pourriez prolonger ces installations en

vous basant sur ces infrastructures qui sont amorties et qui existent déjà, ce qui prouverait aussi une bonne collaboration entre l'Etat et la Ville.

La présidente. Merci, Monsieur le conseiller municipal. Madame Danièle Magnin, vous avez réappuyé, ou c'est une erreur?

M<sup>me</sup> Danièle Magnin (MCG). Je voulais signaler à ceux qui ne le connaîtraient pas un film muet de 1925 (*brouhaha*) dont l'acteur principal est Michel Simon et dans lequel on voit les rives du lac *accessibles*. C'est d'une beauté bouleversante. Je pense que ce serait vraiment une très bonne chose que Genève fasse en sorte de rendre les rives à ses citoyens. Merci d'avance.

La présidente. Merci, Madame la conseillère municipale, pour l'idée de film à regarder ce soir en rentrant. Madame Frédérique Perler...

M<sup>me</sup> Frédérique Perler, conseillère administrative. A défaut de se jeter à l'eau ce soir pour aller au cinéma, comme vous venez de le suggérer, je prends la parole tout d'abord pour saluer le travail du comité d'A l'Eau Wilson. Il a effectué un immense travail préparatoire pour que cette pétition soit non seulement déposée au Conseil municipal et au Grand Conseil mais aussi pour que cet espace sur le quai Wilson puisse voir le jour si possible dès cet été.

Je ne vais pas me répéter, mais je disais en commission que plus vite cette pétition serait renvoyée au Conseil administratif, plus vite il serait possible pour le Conseil administratif d'entrer dans des discussions plus concrètes avec l'Etat de Genève. Comme le rappelait le rapporteur, tous les feux sont au vert, il y a donc bon espoir que cette volonté tant du comité d'A l'Eau Wilson que de ce Conseil et du Grand Conseil puisse se concrétiser en offrant, si la situation sanitaire le permet naturellement, un espace supplémentaire aux Genevoises et aux Genevois.

Mises aux voix, les conclusions de la commission demandant le renvoi de la pétition au Conseil administratif sont acceptées à l'unanimité (71 oui).

La présidente. C'est un grand oui pour la baignade au quai Wilson... On a encore un rapport sur pétition à vous soumettre ce soir, le point 28 de notre ordre du jour.

# 12. Rapport de la commission des pétitions chargée d'examiner la pétition du 19 mai 2020: «Contre le remplacement du nom de la place du Cirque» (P-420 A)<sup>1</sup>.

### Rapport de M<sup>me</sup> Fabienne Beaud.

Cette pétition a été renvoyée à la commission des pétitions par le Conseil municipal lors de sa séance du 19 mai 2020. Elle a été traitée, sous la présidence de M. Arnaud Moreillon, le 14 septembre 2020. Les notes de séance ont été prises par M. Philippe Berger, que la rapporteuse remercie pour la qualité de son travail.

### Texte de la pétition

(Voir annexe.)

## Séance du 14 septembre 2020

Audition de M<sup>mes</sup> Mahassen et Dike, pétitionnaires

M<sup>me</sup> Mahassen explique tout d'abord que cette pétition a été lancée lorsqu'elle a appris que la place du Cirque allait être renommée place Marcelle-de-Kenzac.

Elle présente l'histoire de la place du Cirque: au début cette place abritait, au XIXe siècle, le premier cirque en dur de Suisse, qui a été transformé en salle de spectacle puis en cinéma avant d'être détruit dans les années 1950.

Il est précisé aux pétitionnaires que le Conseil d'Etat a marqué, par arrêté du 26 août 2020, sa ferme volonté de conserver le nom actuel de place du Cirque en s'appuyant sur la Commission de nomenclature.

Les pétitionnaires répondent que si le Conseil d'Etat s'est engagé à maintenir le nom actuel, la pétition est devenue sans objet.

A l'unanimité de la commission des pétitions le classement de la pétition est accepté.

Annexe: pétition P-420

1 «Mémorial 177e année»: Commission, 6363.

# SÉANCE DU 29 MARS 2021 (soir)

Pétition: contre le remplacement du nom de la place du Cirque

P-420

Les habitants et les commerçants de la Place du Cirque et environs

Genève, le 16 mars 2020

Madame Sandrine Salerno Mairie de Genève Rue de l'Hôtel-de-Ville 5 1204 Genève

Concerne : le remplacement du nom « Place du Cirque »

Madame.

Nous comprenons l'importance de vouloir « rendre hommage » aux femmes suisses dans l'espace public genevois.

Néanmoins, il s'avère ici que vous vous attaquez à un symbole historique de notre pays, unique cirque permanent de Suisse de 1857 à 1955 ayant fait la joie de plusieurs générations et non à une figure masculine...

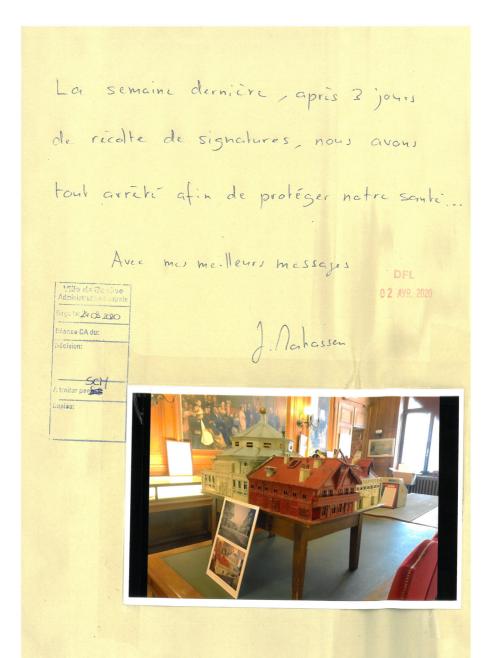
Nous avons été profondément contrariés et attristés par cette annonce et espérons du fond du cœur que vous reviendrez sur votre décision.

Nous vous présentons, Madame, nos salutations distinguées.

Au nom des habitants et des commerçants de la Place du Cirque et environs

Josiane Mahassen

Copie à : la Commission cantonale des nomenclatures



Nous, les habitants et les commerçants de la Place du Cirque et environs, ne voulons pas que

la Place du Cirque devienne Place Marcelle-de-Kenzac.



Tribune de Genève 1204 Genève 022/ 322 40 00 https://www.tdg.ch/

Page: 2 Surface: 4'882 n Ordre: 1095277 N° de thème: 862.060 Référence: 76876931

# Hommage à la place du Cirque

Genève, 16 mars Nous comprenons l'importance de vouloir «rendre hommage» aux femmes suisses dans l'espace public genevois. Néanmoins, il s'avère qu'en voulant remplacer le nom de la place du Cirque, on s'attaque à un symbole historique de notre pays, unique cirque permanent de Suisse de 1857 à 1955 ayant fait la joie de plusieurs générations et non à une figure masculine... Nous avons été profondément contrariés et attristés par cette annonce et espérons du fond du cœur que les autorités reviennent sur leur décision. Joslane Mahassen, au nom des habitants et commerçants de la place du Cirque

**M**<sup>me</sup> **Fabienne Beaud, rapporteuse** (PDC). Je serai très brève. Lorsque nous avons auditionné les pétitionnaires, nous les avons informés, après qu'on nous a expliqué l'origine du nom de la place du Cirque, que le Conseil d'Etat avait décidé de ne pas modifier ce nom. Nous avons dès lors décidé de classer la pétition puisque la place du Cirque va rester la place du Cirque. (*Applaudissements*.)

La présidente. Je vous rappelle que les conclusions de la commission consistent en un classement de la pétition. Il a été voté à l'unanimité de la commission... Je donne la parole à M. Daniel Sormanni.

M. Daniel Sormanni (MCG). Quelques secondes... Merci, Madame la présidente. Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, c'est bien heureux que le Conseil d'Etat a refusé ce changement de nom. J'ai déjà eu l'occasion de le dire ici, ces changements de noms de rues sont pour la plupart totalement inopportuns. Il y a déjà suffisamment de nouvelles voies, de nouveaux endroits qui se créent auxquels on peut donner des noms de femmes qui ont marqué Genève. Il n'y a pas besoin de débaptiser des endroits très importants.

Effectivement, il y a un historique qui explique pourquoi on l'appelle la place du Cirque. C'est bel et bien parce que le cirque vient juste à côté depuis quelques lustres. Il aurait été absolument inopportun de changer ce nom, comme de changer d'autres noms qu'on a déjà évoqués ici. Dans le cas des Franchises en l'occurrence, aucune rue n'est créée, par conséquent on espère bien que le Conseil d'Etat refusera la proposition saugrenue de la Ville de Genève de débaptiser une partie de la route des Franchises pour donner le nom d'une rue imaginaire. On est toujours bien avisé de retaper sur le clou par rapport à cette problématique de changement de nom... Bien heureusement, le Conseil d'Etat garde encore la tête sur les épaules par rapport à cette problématique.

Je le redis, on peut tout à fait donner des noms aux nouvelles voies qui se créent, aux nouveaux quartiers, aux places qui se créent – il y a suffisamment d'espaces – sans changer les noms des rues, en tout cas pas celles qui sont historiques, qui racontent aussi une histoire et qui évoquent aussi – désolé – des hommes célèbres qui ont marqué l'histoire de Genève. J'ai dit!

La présidente. Merci. J'inviterai également les prochains intervenants et les prochaines intervenantes à rester à la place du Cirque... Monsieur Didier Lyon...

**M. Didier Lyon** (UDC). Merci, Madame la présidente. L'Union démocratique du centre tient à saluer la décision du Conseil d'Etat de garder le nom actuel de la place du Cirque et de rappeler que cette place abritait au XIX<sup>e</sup> siècle le premier cirque construit en dur en Suisse. L'Union démocratique du centre vous invite à voter en faveur du classement de cette pétition.

M<sup>me</sup> Maryelle Budry (EàG). Je me permets d'intervenir au nom d'Ensemble à gauche pour déplorer la décision du Canton de ne pas attribuer le nom de la pianiste, comédienne, metteuse en scène et éditrice Marcelle de Kenzac à cette place qui est au cœur d'un quartier culturel. Cette femme a rendu énormément de services à la communauté, à la culture genevoise (brouhaha) et on lui préfère le souvenir des cruautés du cirque... (Exclamations et applaudissements.)

La présidente. Merci. La parole est à M<sup>me</sup> Michèle Roullet.

M<sup>me</sup> Michèle Roullet (PLR). Merci, Madame la présidente. (Brouhaha.)

La présidente. S'il vous plaît, on se calme...

*M*<sup>me</sup> *Michèle Roullet*. Cette pétition est obsolète. Il est vrai qu'en termes de procédure c'est la Ville, la commune, qui propose le changement, qui le soumet à la Commission cantonale des naturalis... (*remarque*) de nomenclature, pardon... et ça doit ensuite être avalisé par le Conseil d'Etat. Heureusement que le Conseil d'Etat n'a pas modifié ce nom de rue qui fait partie du patrimoine de Genève. Je vous rappelle que ce n'est pas par hasard si ça s'appelle la place du Cirque, puisqu'au XIX<sup>e</sup> siècle il y avait un cirque en bois sur cette place.

On a tendance à vouloir changer le nom des musées, le nom de rues... Jusqu'à présent, le changement de nom d'une rue, c'était tellement rare que la procédure actuelle allait très bien. Actuellement, on veut tout changer, c'est le *cancel culture*. On veut également changer les mots, changer la grammaire... Je pense qu'il faudra demander au Canton de modifier la procédure pour changer le nom des rues parce que cela crée de nombreux problèmes. Les gens ne s'y retrouvent plus. Des noms de rues ont été changés en mars; on a changé la rue de la Pisciculture, où se situait au XIX<sup>e</sup> siècle une bâtisse dans laquelle on faisait de la culture de poissons pour remettre du poisson dans les rivières genevoises. C'est en tout cas une perte pour l'historiographie de Genève.

On est en train de se couper de nos racines... Mais cela semble évidemment être un projet suivi laborieusement par certains groupes qui veulent absolument que nous soyons acculturés, que nous n'ayons plus de racines culturelles, que nous ne sachions plus parler le français. Je vous rappelle qu'on veut même enlever les chiffres romains. On n'aura plus de Louis XIV. Ce sera Louis [X-i-Vé], puisqu'on ne sera plus capable d'apprendre les chiffres romains à l'école. Tout ça est extrêmement grave. On n'aura plus de repères dans la ville de Genève. Je vous le dis, si tout d'un coup votre rue change de nom, vous serez les premiers à trouver que cette situation n'est pas acceptable. Heureusement qu'on n'a pas accepté de changer le nom de la place du Cirque! Je pense qu'au vu de la frénésie qu'il y a en ce moment il faudra faire une loi pour que cette procédure puisse changer.

La présidente. Merci, Madame la conseillère municipale. Je vous rappelle que la commission des pétitions a voté à l'unanimité en faveur du classement... Monsieur Matthias Erhardt...

M. Matthias Erhardt (Ve). Merci, Madame la présidente. Effectivement, vu le cirque que fait cet hémicycle autour de cette pétition qui est obsolète, le cirque mérite bien sa place dans notre ville... (*Exclamation*.) Il n'est pas question aujourd'hui de changer le nom de la place du Cirque. La pétition est obsolète, tout le monde est d'accord sur ça. Je n'ai pas envie qu'on refasse le même débat sur les noms de rues chaque fois qu'on se réunit ici. La population mérite mieux que ce débat inintéressant. (*Exclamation*.)

# La présidente. S'il vous plaît...

M. Matthias Erhardt. Classons cette pétition et mettons fin à ce débat. (Applaudissements.)

La présidente. Bon, je crois qu'on va finir en cirque mais évitons... Si on pouvait se calmer un peu, il reste vingt minutes... Monsieur Daniel Sormanni, sur la place du Cirque, s'il vous plaît...

**M. Daniel Sormanni** (MCG). Oui, Madame la présidente! Ecoutez, si vous ne voulez pas qu'on fasse chaque fois le cirque avec ce genre de proposition, il faut arrêter de faire ces propositions qui sont complètement déraisonnables. Je

n'ai pas du tout apprécié – vous transmettrez, Madame la présidente – qu'on se permette d'attaquer le cirque en disant que ce sont des tortionnaires. On ne sait pas qui sont les tortionnaires dans cette salle, car s'il y a bien un cirque qui est respectueux des animaux, c'est le cirque national suisse, le cirque Knie.

J'aimerais encore dire une chose... Dans les rues vous avez les plaques officielles qui sont bleues et vous avez en dessous des plaques roses, n'est-ce pas? Il y en a partout maintenant. Mettez-vous à la place des touristes. Pour eux, c'est quoi le nom de la rue? C'est la plaque bleue ou c'est la plaque fuchsia? Mesdames et Messieurs les conseillers administratifs, moi je pense qu'il faut faire enlever ces plaques. Ça n'a pas de sens, ces plaques attribuées non officiellement dans une couleur non officielle. En fait, elles perturbent car on ne sait pas le vrai nom de la rue. Nous, nous le savons parce que nous habitons ici, nous sommes nés ici. Mais tous ceux qui viennent de la Suisse ou d'ailleurs, de Navarre ou de Pétaouchnok ne le savent pas. C'est très perturbant, et je pense que c'est complètement ridicule. Je vous invite à faire enlever ces panneaux rose fuchsia qui sont inutiles. (Applaudissements et exclamations.)

**La présidente.** Je vous rappelle qu'on est toujours sur une pétition qui veut toujours être classée... (*Brouhaha*.) S'il vous plaît, on se détend un peu... On se calme, on respire, on est bien... La parole est à M. Pascal Holenweg. Ça ne va pas s'améliorer...

**M. Pascal Holenweg** (S). Merci, Madame la présidente. Puisque nous sommes entrés dans un débat historique tout à fait fondamental, je vais d'abord faire un rappel. (*Rires.*) Ça fait deux cents ans qu'à Genève on change le nom des rues, des places et des chemins. Nous avons eu dans ce Conseil municipal un débat sur la motion M-301 que nous avions déposée, nous le groupe socialiste, afin de redonner aux rues et aux chemins débaptisés leurs noms initiaux, ce qui nous permettait de rebaptiser la rue Etienne-Dumont en rue des Belles-Filles, la rue François-Diday en rue du Vieux-Bordel et la rue Chausse-Coq en rue Chausse-Con, notamment.

Nous avions répertorié à ce moment-là 50 rues de la ville de Genève, actuelles ou de l'époque que le Conseil municipal, qu'une commission de nomenclature et que le Conseil d'Etat avaient accepté de débaptiser. On n'est donc pas dans une pulsion rebaptisante récente du Conseil municipal de gauche; on est dans une pratique constante depuis deux cents ans de la Ville de Genève, de la Commission de nomenclature et du Conseil d'Etat.

On peut effectivement appeler à retrouver nos racines historiques, cela étant une des racines historiques de la pratique en matière de nomenclature de la Ville

de Genève, de la Commission de nomenclature et du Conseil d'Etat, c'est de débaptiser, de rebaptiser ou de surbaptiser les rues de la ville. Nous sommes dans ce débat-là les dignes continuateurs de conseillers municipaux depuis deux siècles, depuis qu'il y a un Conseil municipal dans cette ville. Il y a un Conseil municipal depuis 1798, même s'il a été supprimé pendant une trentaine d'années. C'était mon premier rappel.

Deuxièmement, je partage au moins un avis de M<sup>me</sup> Roullet. Je regretterais aussi la disparition des chiffres romains. Je suis même prêt à déposer avec M<sup>me</sup> Roullet une motion dans ce Conseil municipal (*rires*) pour exiger que le budget de la Ville de Genève nous soit dorénavant présenté en chiffres romains, puisqu'il est inacceptable qu'une ville d'origine protestante se plie à un diktat islamo-arabe (*rires*) qui consiste à écrire les dépenses et les recettes de la Ville dans des chiffres de métèques. (*Rires*.)

Ma troisième remarque consiste à exprimer le regret que la place du Cirque n'ait pas été rebaptisée place du Conseil-Municipal car nous mériterions cette homonymie. Une dernière remarque enfin, le refus du Conseil d'Etat de rebaptiser la place du Cirque, ce n'est pas le refus de rebaptiser telle ou telle place ou telle ou telle rue; c'est le refus de rebaptiser cette place-là, l'argument étant effectivement que le nom était historique et qu'il ne fallait pas y toucher. On peut regretter que cette position-là n'ait pas été défendue depuis plus longtemps. Toujours est-il qu'en rebaptisant des rues – je le rappelle – on ne fait que s'inscrire dans le digne héritage de nos prédécesseurs depuis deux cents ans. Je me félicite quant à moi qu'on ait enfin réussi à baptiser une rue du nom d'une militante anarchiste, notre camarade Ruth Bösiger. (Applaudissements.)

La présidente. Afin de finir ce débat dans la joie et la bonne humeur, le bureau a décidé de clore la liste. J'ai donc encore les interventions de M<sup>mes</sup> Danièle Magnin et Michèle Roullet ainsi que de M. Alfonso Gomez, puis nous passerons au vote du classement de cette pétition. Madame Danièle Magnin, à vous...

M<sup>me</sup> Danièle Magnin (MCG). Chers collègues, vous vous rappelez certainement qu'il y a une trentaine d'années, voire un peu plus, on a changé les panneaux indiquant le nom des rues pour entre guillemets les «moderniser». A cette occasion, il y a eu un nombre considérable de bévues, dont la première qui me vient à l'esprit avait été d'écrire les particules des noms de personnes qui portent un titre de noblesse avec une majuscule. C'est ainsi que nous sommes devenus des scripteurs de noms à particule avec une majuscule de sorte que c'est presque la Poste finalement qui nous corrige si on écrit le nom correctement.

Le nombre de classes de latin et de grec est apparemment en voie de disparition – je vous le signale. On n'enseigne quasiment plus ni le latin ni le grec à Genève alors que nous avons une université très ancienne. Certes pas aussi ancienne que celle de Paris, néanmoins c'est extrêmement triste de voir comment on rompt avec une culture aussi ancienne et de voir que nos enfants n'auront pas reçu ce que nous avons reçu de nos parents.

Rompre avec l'histoire des gens, les couper de leur histoire, c'est couper leurs racines. Ce sont des techniques utilisées par les grands dictateurs qui ont causé des problèmes gigantesques, qui ont initié des guerres, qui ont massacré des millions de personnes et qui ont essayé – qui le font toujours dans certaines parties du monde – d'empêcher les gens de réfléchir, de penser et de se révolter. C'est pour ça que nous ne voulons pas céder à ces manipulations, que nous voulons rester proches de notre histoire, celle de nos aïeux, et que nous nous opposons avec la plus grande fermeté à ces modifications qui ne sont pas très pertinentes.

Moi je serais ravie de changer le nom de la rue Etienne-Dumont et de le remplacer par la rue des Belles-Filles. Je crois d'ailleurs l'avoir dit au Grand Conseil lorsque nous avions parlé à peu près du même sujet. Je trouverais aussi amusant que la rue Chausse-Coq redevienne la rue Chausse-Con, pourquoi pas? Il y a des rues comme ça dont le nom originel pourrait revenir. Mais il y a des tas de constructions nouvelles, des tas de nouvelles rues... Nous pourrons leur donner les noms des personnes que l'on souhaite honorer comme cela s'est toujours fait, pourquoi pas et avec plaisir des noms de femmes qui se sont rendues utiles à notre société, qui ont fait connaître Genève et qui l'ont fait rayonner? Pour toutes ces raisons, nous vous demandons de classer cette pétition.

M<sup>me</sup> Michèle Roullet (PLR). Je serai très courte. Cette pétition illustre exactement le danger qu'il y a à ce que plus personne ne connaisse son histoire. On a entendu quelqu'un venir dire: «Mais balayons le nom de la place du Cirque!» Et on a tout de suite pensé que c'était à cause du cirque Knie, alors on dérive sur une moralisation... Ils maltraitent les animaux, donc tant mieux si on balaie ce nom parce qu'ils ne sont pas admirés. Mais le nom de la place du Cirque ne vient pas du tout du cirque Knie! Cela vient d'un cirque en bois qui était implanté là en 1865. C'est lui qui a donné le nom à cette place.

Ce qu'a dit tout à l'heure M. Holenweg n'est donc pas exact. On n'a que très rarement modifié un nom de rue. Si on veut balayer l'histoire, balayer le patrimoine, on ne pourra plus penser l'avenir, plus innover, réfléchir, puisque, quand on est amnésique, on est incapable de se projeter dans l'avenir.

Vous êtes en train de créer des générations de personnes qui seront dans un illettrisme parce qu'elles ne pourront plus lire votre écriture inclusive, elles ne

connaîtront plus rien. Mais vous vous délectez en pensant que vous êtes pour la biodiversité... Vous êtes en train de gravement mettre en danger notre culture.

La présidente. Et enfin, la parole est à M. Alfonso Gomez.

**M.** Alfonso Gomez, conseiller administratif. Merci, Madame la présidente. C'est à chaque fois très incendiaire, cette question... Pourtant, il y a aujourd'hui dans notre ville 548 rues portant le nom d'hommes et 41 rues portant le nom de femmes. Cela veut-il dire que les femmes ont été moins importantes dans notre histoire ou cela veut-il tout simplement dire... (*Brouhaha*.)

La présidente. Excusez-moi, Monsieur le magistrat... Est-ce qu'on peut finir ce débat dans le calme?

M. Alfonso Gomez, conseiller administratif. Ou cela veut-il tout simplement dire qu'à ce jour une partie de notre histoire, qui est l'histoire des femmes aussi, a tout simplement été occultée et ignorée? Il s'agit simplement de rendre justice à notre histoire, puisque les femmes qui ont été proposées ne sont pas des inconnues, contrairement à ce que certains pensent – ou alors ils méconnaissent notre histoire. Ce sont bel et bien des femmes qui ont contribué de manière importante à notre histoire. C'est donc tout à fait rendre justice que de féminiser les noms des rues à un moment donné afin justement de reconnaître qu'une partie de notre communauté – ô combien importante! – a été ignorée à ce jour. C'est aussi ce que je tiens à dire, le nom de ces femmes, ce sont nos racines, c'est notre histoire. Ce n'est pas du tout réécrire l'histoire. C'est rendre justice à l'histoire.

Dans la question qui nous occupe cependant, il s'agit tout simplement du nom d'une rue que le Conseil d'Etat a refusé. D'une rue... Je tiens à rappeler qu'il y en a dix autres dont le Conseil d'Etat a accepté le changement de nom. Dieu merci, c'était des noms de femmes, et nous continuerons. (*Applaudissements*.)

Mises aux voix, les conclusions de la commission demandant le classement de la pétition sont acceptées par 60 oui contre 3 non (2 abstentions).

La présidente. Tout ce cirque pour ça... Je passe aux réponses du Conseil administratif. Si certaines et certains souhaitent nous quitter, qu'ils le fassent en silence.

13. Réponse du Conseil administratif à la motion du 12 septembre 2018 de M<sup>mes</sup> et MM. Alfonso Gomez, Laurence Corpataux, Omar Azzabi, Uzma Khamis Vannini, Marie-Pierre Theubet, Delphine Wuest, Hanumsha Qerkini et Antoine Maulini: «Pour la mise en place d'un plan de mobilité scolaire en Ville de Genève» (M-1369)¹.

### TEXTE DE LA MOTION

### Considérant:

- qu'une grande partie des écoliers de notre Ville de Genève se rendent seuls à l'école, à pied, à trottinette, à vélo ou en bus, et que selon les aménagements ou les circonstances (travaux par exemple), le chemin menant à l'école peut s'avérer dangereux (passage pour piétons avec peu de visibilité, véhicules sur les pistes cyclables, arrêts de bus mal sécurisés);
- qu'en mai 2016, le Grand Conseil a adopté la motion M 2364 visant à faire de Genève un canton exemplaire en matière de sécurité des écolières et des écoliers sur le chemin menant à l'école, par un outil qui s'est avéré particulièrement efficace, soit le plan de mobilité scolaire (PMS);
- qu'il incombe aux communes de développer les plans de mobilité scolaire pour augmenter la sécurité des enfants;
- que les PMS se basent sur les résultats des avis et remarques récoltés par l'ensemble de la communauté scolaire et visant à diagnostiquer les problèmes rencontrés par l'enfant sur son chemin entre la maison et l'école;
- qu'une fois que les points noirs sont identifiés, la commune et le Canton sont invités à prendre des mesures pour améliorer les aménagements routiers;
- que l'article 1, alinéa 1 de la loi sur la mobilité douce (LMD, RS-GE H 180) établit la compétence du Canton et des communes qui se doivent de développer des aménagements cyclables et des cheminements piétonniers, afin d'offrir un réseau complet et sécurisé des déplacements des personnes à l'intérieur du canton et avec les régions voisines;
- que l'article 3, alinéa 3 de la loi sur l'application de la loi fédérale sur les chemins pour piétons et les chemins de randonnée pédestre (LaLCPR RS-GE L 160) prévoit que les chemins piétonniers desservent notamment les écoles;
- le rôle des communes dans le domaine de la sécurité des écoliers sur le chemin de l'école;

<sup>1</sup>Rapport, 2446.

- qu'en 2017, encore 564 accidents ont eu lieu en Suisse sur le chemin de l'école (selon les statistiques des accidents de la route 2017, p. 32¹),
  - le Conseil municipal demande au Conseil administratif:
- de développer des plans de mobilité scolaire pour les établissements du primaire et du secondaire situés sur la commune de Genève;
- de mettre en œuvre et, le cas échéant, de faire mettre en œuvre par le Canton les recommandations émanant du bilan et cela le plus rapidement possible.

### RÉPONSE DU CONSEIL ADMINISTRATIF

### Contexte

Par divers moyens, 12 400 élèves se rendent tous les jours dans les 53 écoles de la Ville de Genève. Pour sécuriser les trajets à pied des enfants sur le chemin de l'école, la Ville dispose d'un dispositif unique en son genre en Suisse de par son ampleur: la Patrouille scolaire. Celle-ci, composée de 120 personnes, assure une sécurité renforcée, quatre fois par jour, sur près de 72 emplacements, dont 13 avec une double présence (deux patrouilleuses sur un même emplacement, comportant deux passages piétons séparés par un îlot ou sur deux routes d'un même carrefour).

Pour compléter le travail de la Patrouille scolaire, le Service des écoles et institutions pour l'enfance (ECO) a mis sur pied, en collaboration avec les partenaires scolaires, plusieurs «Parcours futé». Ces parcours permettent aux enfants de suivre des cheminements sécurisés pour se rendre à l'école de leur quartier. Ils sont constitués d'une signalétique sous forme de panneaux ou de pastilles autocollantes. Actuellement, il en existe sept en Ville de Genève: Le-Corbusier, Hugo-de-Senger, Cité-Jonction, Plantaporrêts, Genêts, Trembley et Grottes. Celui de l'école des Grottes devrait être prochainement complété suite à de nouveaux aménagements. Un parcours futé pourrait également être créé en collaboration avec les associations des parents d'élèves pour les écoles Seujet et Necker. Ainsi, l'ECO, en fonction de ses moyens, effectue une veille continue des problèmes liés à la sécurité du chemin de l'écolier.

Outre ces dispositifs, l'ECO, via la cellule «Sécurité du chemin de l'écolier», établit des diagnostics en collaboration avec les différents partenaires scolaires: les associations de parents d'élèves, les directions d'établissements, les Instances participatives, les patrouilleuses et patrouilleurs scolaires, la police municipale, la police cantonale, les parents d'élèves non affiliés. Les actions s'effectuent au gré

¹ https://www.astra.admin.ch/astra/fr/home/documentation/donnees-des-accidents-de-la-suisse/analyses-statistiques/ statistique-standard-2015.html

des demandes ou de nouvelles situations identifiées (travaux, rénovation d'école, construction de nouvelles habitations, nouveaux flux d'élèves, modification de schéma de circulation, piétonisation, etc.). Ces demandes peuvent concerner un lieu précis ou un quartier entier. Elles font ensuite l'objet d'un rapport détaillé établi par l'ECO, qui est alors transmis aux services compétents: Brigade d'éducation et de prévention de la police cantonale, police municipale, Service de l'aménagement, du génie civil et de la mobilité (AGCM), Office cantonal des transports (OCT). Au terme de ce processus, des mesures d'ajustement sont mises en place.

Ce faisant, l'ECO joue un rôle d'interface entre les demandeurs (associations de parents, ...) et les services techniques compétents dont l'AGCM. Les rapports établis par l'ECO sont surtout des diagnostics mais peuvent également comporter des suggestions techniques (parfois par analogie avec des lieux similaires dotés d'aménagements qui donnent des résultats).

### Plans de mobilité scolaire (PMS)

Les PMS sont des outils de diagnostic performants. L'ECO a collaboré avec l'Association transports et environnement (ATE) pour la réalisation de cinq PMS entre 2013 et 2015, dans le périmètre des écoles suivantes: Saint-Jean et Devindu-Village, Geisendorf, Ferdinand-Hodler et Saint-Antoine, Micheli-du-Crest, Seujet et Necker.

Les PMS permettent une concertation de qualité grâce à une participation de tous les partenaires scolaires. Les résultats des analyses sont donc plus complets et couvrent la totalité des cheminements du quartier ciblé. Les PMS génèrent de multiples recommandations, qui sont alors présentées aux partenaires scolaires et discutées avec les services concernés (AGCM, OCT). La mise en application des mesures proposées fait ensuite l'objet d'arbitrages. Bien que la plupart des mesures soient déployées, d'autres se heurtent à des blocages, des contraintes techniques ou financières. Le calendrier est aussi essentiel, il est donc important de connaître les projets d'aménagement en cours et à venir. Une collaboration étroite et en amont avec l'AGCM est donc nécessaire.

Les analyses et recommandations des PMS suscitent également de fortes attentes auprès des parents, qui ne correspondent pas toujours aux résultats finaux déployés sur le terrain. *In fine*, les services techniques sont seuls compétents pour définir les réponses à apporter à cet inventaire exhaustif en fonction de leurs différentes contraintes et échéances. L'expérience des cinq PMS nous a également montré l'importance d'une collaboration en amont avec l'AGCM, par rapport à leur capacité d'absorption des demandes.

### Situation actuelle

Compte tenu de la lourde charge de travail qu'implique le suivi d'un PMS, tant au niveau de son organisation, de son déploiement que du traitement des résultats, l'AGCM suggère de ne produire qu'un, voire deux PMS par année. En accord avec l'AGCM, l'ECO a lancé le processus de construction d'un nouveau PMS dans le quartier de la Jonction, propice pour une telle étude. Ce secteur, d'une densité urbaine forte, est en constant réaménagement (travaux, nouvelles constructions, mobilité). Des contacts ont lieu actuellement avec les deux établissements scolaires du secteur composés des écoles de Cité-Jonction, Plantaporrêts, Mail et Carl-Vogt, ainsi que l'ATE.

#### Coût des PMS

Le coût moyen d'un PMS est relativement élevé (à l'heure actuelle les prix ont augmenté et oscillent entre 20 000 et 40 000 francs contre 15 000 à 25 000 francs par le passé). A titre d'information, les cinq PMS ont coûté 93 500 francs. Au vu de cette augmentation du coût, il conviendra de la répercuter via une hausse des montants budgétés, dès 2022, et ce afin de pouvoir poursuivre cette politique.

En conclusion, le Conseil administratif, via le département de la cohésion sociale et de la solidarité (DCSS), maintient sa politique de promotion des plans de mobilité scolaire, dans la mesure de ce qui est possible (humains et financiers) et avec pour objectif la réalisation d'un PMS par année. Le DCSS maintient également ses contacts avec l'ensemble des partenaires impliqués afin que les conclusions des études menées débouchent sur une mise en œuvre effective.

Au nom du Conseil administratif

Le secrétaire général: Gionata Piero Buzzini

La conseillère administrative: *Christina Kitsos* 

Motion: création d'un fonds intercommunal de soutien à l'action sociale d'urgence

14. Réponse du Conseil administratif à la motion du 15 mai 2019 de MM. et M<sup>me</sup> Pascal Holenweg, Albane Schlechten et François Mireval: «Pour la création d'un fonds intercommunal de soutien à l'action sociale d'urgence» (M-1438)<sup>1</sup>.

### TEXTE DE LA MOTION

### Considérant:

- que la Ville de Genève assume la quasi-totalité de la charge de l'hébergement des sans-abris de tout le canton, et une part importante de l'hébergement de ceux de la Côte vaudoise et de la France voisine;
- que cette situation résulte moins d'un choix politique que d'un héritage et d'une habitude, et qu'elle a pour effet pervers d'inciter les autres acteurs institutionnels du Canton à se reposer sur elle de tout effort dans ce domaine;
- qu'il importe de se donner les moyens structurels et financiers d'une action concertée pour héberger les centaines de sans-abris qui se concentrent dès le début de la soirée en ville, et d'affirmer que pour mener une telle action, le respect des «frontières» municipales relève plus d'un fétichisme qui confine à l'irresponsabilité;
- la nécessité d'un instrument de subventionnement de l'hébergement d'urgence commun aux municipalités du canton;
- les inégalités des ressources entre les communes;
- l'absence de lien causal entre le niveau des ressources des différentes communes genevoises et l'effort qu'elles consentent à l'hébergement d'urgence;
- que si les associations assumant l'accueil d'urgence des sans-abris arrivent à travailler ensemble, il n'y a aucune raison pour que les communes et le Canton n'y arrivent pas,

### le Conseil municipal invite le Conseil administratif à:

- prendre toute initiative et toute mesure utile pour la création, en collaboration avec le Canton et l'Association des communes genevoises, d'un fonds intercommunal de soutien à l'action sociale d'urgence, prenant notamment en charge le subventionnement de l'hébergement des sans-abris et le logement des sans domicile fixe, mais également les problématiques d'aide alimentaire et d'aide sanitaire aux personnes les plus précarisées;
- proposer que ce fonds soit alimenté par chaque commune en fonction de sa capacité financière, ainsi que par le Canton.

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup>Rapport, 3147. Suite de la discussion, 3172.

# Motion: création d'un fonds intercommunal de soutien à l'action sociale d'urgence

### *RÉPONSE DU CONSEIL ADMINISTRATIF*

Depuis l'entrée en fonction du nouveau Conseil administratif, un effort constant a été déployé afin de favoriser les discussions et les liens avec les différents partenaires et actrices et acteurs de l'urgence sociale. Ainsi, un lien étroit a pu se tisser entre le département de la cohésion sociale et de la solidarité (DCSS) de la Ville de Genève et le Département de la cohésion sociale (DCS) du Canton, mais également avec l'Association des communes genevoises (ACG) et les partenaires associatifs.

Il est vrai que, comme le soulignent les motionnaires, l'urgence sociale est aujourd'hui quasi exclusivement financée par la Ville de Genève. En outre, l'absence de base législative dans le domaine de l'urgence sociale génère un manque de clarté dans la répartition des compétences et des ressources financières. L'exécutif souhaite pérenniser les dispositifs par une mutualisation des compétences et des ressources. Il s'agit de construire des politiques publiques partagées, communes aux acteurs et actrices compétent-e-s en la matière.

Une première étape a été franchie avec l'engagement de l'ACG qui a octroyé, en novembre 2020, une aide de 1 million de francs à notre Ville, via le Fonds intercommunal, tout en soulignant également la nécessité de l'adoption d'une base légale.

En outre, le Canton de Genève participe à l'effort déployé dans la lutte contre le sans-abrisme, depuis décembre 2020, avec 1,4 million de francs versés au Collectif d'associations pour l'urgence sociale (CAUSE) pour l'ouverture de 155 places cet hiver. Cette participation cruciale devrait, selon le Conseil administratif, être poursuivie.

Pour rappel, deux projets de loi ou de révision de la loi sont actuellement en discussion sur cette thématique:

- Le projet de loi PL 12631 du député Pierre Bayenet qui prévoit la création d'un fonds intercommunal financé via une ponction de 4,5 pour mille des revenus des communes.
- 2. Un avant-projet de révision de la loi sur la répartition des tâches entre le Canton et les communes (LRT 1 A 2 05) du conseiller d'Etat Thierry Apothéloz, en discussion au sein de l'ACG. Celui-ci prévoyait une répartition des tâches ainsi que la mise en place d'une clé de répartition intercommunales afin que les communes n'offrant pas de places d'hébergement participent financièrement.

Alors que le projet de loi PL 12631 est toujours en traitement en Commission des affaires communales, régionales et internationales (CACRI) du Grand Conseil genevois, le second projet de loi a été préavisé négativement à la quasiunanimité des communes genevoises. De ce fait, les discussions se poursuivent entre les communes et le Canton. Au-delà des compétences qui seraient clarifiées, Question écrite: «décarboniser» les portefeuilles de titres de CAP Prévoyance

il demeure essentiel de définir les clés de répartition financière entre le Canton et les communes.

Enfin, si la constitution d'un fonds intercommunal nous apparaît être pertinente, son financement mérite encore d'être précisé. Nous tenons à ce titre à rappeler que l'aide alimentaire est une aide sociale individuelle et que, dès lors, son financement et son organisation relèvent d'une compétence cantonale. Il en va de même des soins de santé, qui émargent à la politique publique de la santé et dont le financement doit être couvert par le Canton.

La Ville de Genève est donc déterminée à trouver la solution la plus juste pour les personnes en situation de précarité et d'exclusion, et considère que pour y parvenir l'ensemble des communes et du Canton doivent y participer.

Au nom du Conseil administratif

Le secrétaire général: Gionata Piero Buzzini

La conseillère administrative: Christina Kitsos

(Brouhaha.)

La présidente. Vous permettez que je finisse la lecture des réponses à vos motions et à vos textes? Non mais, c'est insupportable!

15. Réponse du Conseil administratif à la question écrite du 20 janvier 2021 de MM. Philippe de Rougemont et Denis Ruysschaert: «Où en est le désinvestissement fossile de la Caisse de pension de la Ville (CAP)?» (QE-580)¹.

### TEXTE DE LA QUESTION

La résolution R-192 de M. Joris Vaucher intitulée «Désinvestissons du pétrole, du gaz et du charbon: vers une Ville de Genève «zéro fossile», datée de 2016, a été traitée et classée.

Depuis lors, l'étude «Rating climatique des caisses de pensions suisses» publiée par l'Alliance climatique Suisse en décembre dernier classe notre caisse de pension dans le rouge!

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup> Annoncée, 5138.

Question écrite: «décarboniser» les portefeuilles de titres de CAP Prévoyance

Une véritable stratégie climatique visant à décarboniser le portefeuille et à abandonner les entreprises fossiles qui n'ont pas opté pour un modèle économique durable basé sur les énergies renouvelables fait toujours défaut.

Que compte faire le Conseil administratif pour atteindre une décarbonisation substantielle des portefeuilles de titres de la CAP?

### RÉPONSE DU CONSEIL ADMINISTRATIF

La fondation de prévoyance auprès de laquelle est assuré le personnel de la Ville de Genève, CAP Prévoyance, dispose depuis sa création d'une charte d'investissement responsable. Cette charte introduit dans les choix de gestion trois familles de critères de durabilité: environnementaux, sociaux et de gouvernance (critères dits «ESG»).

Les critères environnementaux sont destinés à s'assurer que la préservation de l'environnement est prise en compte par les entreprises dans lesquelles sont investis les actifs de la fondation. C'est dans cette catégorie que la «décarbonisation» trouve sa place.

Les critères sociaux mesurent la prise en compte des entreprises dans leurs processus de décisions de toutes les parties prenantes: employé-e-s, clients, fournisseurs ainsi que les collectivités publiques.

Enfin, les critères de gouvernance sont ceux qui ont trait à l'organisation des entreprises, la transparence, l'efficacité des dispositifs de gestion et de contrôle ou encore au mode de rémunération des dirigeant-e-s.

La «décarbonisation» est, on le voit, un des aspects pris en compte dans le processus de gestion depuis de nombreuses années. Il est inexact d'affirmer qu'une telle stratégie fait défaut. Elle est bel et bien présente et se combine avec d'autres critères.

CAP Prévoyance est une institution de prévoyance gérée paritairement par les employeurs et les employés. La moitié des membres du Conseil de CAP Prévoyance, huit membres sur seize au total, est issue de la Ville de Genève. Les assuré-e-s actifs et actives élisent ainsi quatre représentant-e-s, et le Conseil administratif en désigne également quatre. Par le biais de ces derniers et dernières, le Conseil administratif ne manquera pas de transmettre les préoccupations émises par les signataires de cette question écrite.

Au nom du Conseil administratif

Le secrétaire général: *Gionata Piero Buzzini* 

Le conseiller administratif: *Alfonso Gomez* 

Question écrite: postes dévolus au Musée de l'horlogerie dans le département de la culture

# 16. Réponse du Conseil administratif à la question écrite du 12 décembre 2020 de M<sup>me</sup> Laurence Corpataux: «Où est passé le Musée de l'horlogerie?» (QE-578)¹.

### TEXTE DE LA QUESTION

Le Musée de l'horlogerie est fermé depuis plusieurs années.

Je désire savoir:

- combien de postes dévolus à ce musée existent encore dans le département de la culture;
- quelle est la fonction de chaque poste; quel est le pourcentage de travail; quelles sont les tâches réelles;
- à quel service ou musée ces postes sont rattachés.

### RÉPONSE DU CONSEIL ADMINISTRATIF

Le Conseil administratif partage l'intérêt du Conseil municipal pour la collection d'horlogerie de la Ville de Genève.

En 1824, une école d'horlogerie est fondée à Genève, laquelle réunit quelques décennies plus tard une importante collection de montres. Initialement destinée à l'enseignement, elle est rendue accessible au public.

Parallèlement, des montres, émaux et bijoux sont rassemblés par le Musée des arts décoratifs et le Musée d'archéologie. Ils sont transférés en 1910 au Musée d'art et d'histoire (MAH) qui vient d'être créé. Cette collection est enrichie au cours des années par des dons ou des achats de la Société des amis du Musée. La collection de l'Ecole d'horlogerie est intégrée en 1944 à la collection du MAH.

En 1972, ces collections d'horlogerie, ainsi que celles d'émaillerie du MAH, sont transférées dans une maison de maître construite au début du XIX<sup>e</sup> siècle, sise en bordure de la route de Malagnou. Ce nouveau musée, filiale du MAH, concentre ses efforts sur la présentation de ces objets précieux, dont la fabrication a été une spécialité genevoise.

Suite à un cambriolage en 2002, le Musée ferme ses portes sur le site du 15, route de Malagnou et le bâtiment est réaffecté. La collection a été placée sous la responsabilité du MAH, rue Charles-Galland, qui dispose d'un secteur «horlogerie, émaillerie, bijouterie et miniatures» qui figure dans l'organigramme du MAH depuis 2010.

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup>Annoncée, 4641.

Question écrite: postes dévolus au Musée de l'horlogerie dans le département de la culture

Ainsi, les postes actuellement dédiés à la collection d'horlogerie, rattachés au MAH, sont les suivants:

conservatrice en chef: 100%;collaboratrice scientifique: 80%;

restauratrice: 50%.

Ce domaine de collection est par ailleurs au bénéfice de tous les services internes au MAH, en matière de médiation, d'expositions, de communication ou de régie des œuvres notamment.

Comme l'ensemble du personnel des secteurs de conservation du MAH, les personnes en activité sur la collection d'horlogerie se chargent de l'étude de la collection, de leur inventaire, de leur restauration.

La valorisation de la collection a fait l'objet notamment l'an dernier d'une exposition Gilbert Albert à Charles-Galland jusqu'en novembre. Ce secteur, et particulièrement la conservatrice en chef, est en charge de toutes les relations avec les partenaires horlogers privés et patrimoniaux, qui se sont concrétisées également par l'organisation du Grand Prix de l'horlogerie (GPH) dans l'enceinte du musée de Charles-Galland en fin d'année 2020, comme l'année précédente.

Le MAH, par la conservation horlogerie, travaillera avec le GPH cette année (dont la collaboration a été réinitiée en 2017), puisqu'ils célèbrent leur  $20^{\rm e}$  anniversaire, et cette manifestation d'envergure aura lieu au Musée Rath. Dans le contexte de cette manifestation, le MAH mettra en valeur sa propre collection, en particulier des «Aiguilles d'or», soit des montres d'exception ayant reçu le grand prix du GPH. Il s'agit d'une prestation «phygitale» associant présentations physiques et digitales de réalité virtuelle.

Nous ne mentionnons que ces activités visibles récentes et comme l'ensemble des conservations, le personnel dédié à cette collection se charge de tous les traitements des demandes de prêts des œuvres de la collection à l'externe, de la conservation des œuvres, des recherches sur les fonds de la collection et de la valorisation de celle-ci, notamment par des mises en ligne régulières. La programmation 2020, 2021 et 2022 met très clairement à l'honneur les différents volets de la collection avec diverses expositions, notamment sur le temps et l'artisanat genevois, ou encore Hong Kong, Liang Yi Museum: collection d'horlogerie et d'émaillerie (l'horlogerie européenne pour l'Empire du Milieu).

Au nom du Conseil administratif

Le secrétaire général: Gionata Piero Buzzini

Le maire: Sami Kanaan

# Question écrite: taux d'absentéisme au sein des différents départements de l'administration municipale

La présidente. Vous avez une minute, Madame Corpataux...

M<sup>me</sup> Laurence Corpataux (Ve). La réponse ne me satisfait pas par rapport au nombre de membres du personnel concernés. Des personnes m'ont dit que huit personnes à plein temps étaient concernées par le Musée de l'horlogerie. Or, selon la réponse, il y en a trois. Donc moi j'aurais besoin d'un complément d'information pour comprendre cette différence.

La présidente. Vous avez la réponse, Monsieur le magistrat? Alors vous répondrez demain pendant les communications du Conseil administratif.

17. Réponse du Conseil administratif à la question écrite du 20 janvier 2021 de M. Daniel Sormanni: «Taux d'absentéisme au sein des différents départements de l'administration municipale de la Ville de Genève, quel est le bilan?» (QE-583)¹.

### TEXTE DE LA QUESTION

En date des 12 et 14 janvier 2021, des articles de presse publiés respectivement dans la *Tribune de Genève* et dans *Le Courrier* révélaient notamment un taux d'absentéisme préoccupant au sein du département de la sécurité et des sports (DSSP).

Une question orale en lien avec ces articles de journaux a été posée lors de la séance plénière du 19 janvier, mais n'a hélas pas obtenu de réponse digne de ce nom.

Par conséquent, le Conseil administratif est aimablement prié de répondre aux questions suivantes:

- est-ce que le taux d'absentéisme des employés du DSSP est aujourd'hui de 14% comme le relataient les médias?
- qu'en est-il précisément des taux d'absentéisme des employés au sein de chaque autre département de l'administration municipale de la Ville de Genève?
- pour chaque département, quel est le pourcentage de taux d'absence lié uniquement à des maladies professionnelles?

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup> Annoncée, 5138.

# Question écrite: taux d'absentéisme au sein des différents départements de l'administration municipale

### *RÉPONSE DU CONSEIL ADMINISTRATIF*

Au 8 février 2021, le taux d'absentéisme du personnel de la Ville de Genève (tous statuts confondus) est détaillé comme suit:

Départements Taux d'absenc	aux d'absence %	
SG – Secrétariat général	5,3	
DFEL - Département des finances, de l'environnement et du logement	6,9	
DACM – Département de l'aménagement, des constructions et de la mobilité	6,3	
DCTN – Département de la culture et de la transition numérique	6,0	
DSSP – Département de la sécurité et des sports	7,9	
DCSS – Département de la cohésion sociale et de la solidarité	7,7	

Le taux d'absentéisme du DSSP est donc de 7,9%. La moyenne en Ville de Genève est de 7,1%.

Au 8 février 2021, la Ville de Genève n'enregistre aucune absence pour maladie professionnelle.

### Au nom du Conseil administratif

Le secrétaire général: Le conseiller administratif: Gionata Piero Buzzini Le conseiller administratif: Alfonso Gomez

(La présidente commence à lire la réponse suivante. Exclamation de M. Daniel Sormanni.)

**La présidente.** Vous pouvez le demander poliment aussi, avec tout le bruit qu'il y a... Alors allez-y, Monsieur Sormanni, pendant une minute.

**M. Daniel Sormanni** (MCG). Vous êtes bien gentille, Madame la présidente, mais vous passez sur les réponses aux questions à une vitesse grand V, je suis désolé. Il n'y a plus personne, vous passez rapidement sur ces réponses...

Moi, je ne suis pas du tout satisfait de la réponse qui a été donnée à cette question. D'accord, on m'a donné les taux, mais il n'y a pas de détails. Ça ne paraît pas très crédible. Effectivement, il y avait une grande problématique chez les agents de la police municipale au département de la sécurité et des sports mais ça ne ressort pas du tout. Or, on avait annoncé 14% de taux d'absentéisme... Là, on me donne un chiffre... j'ai rangé mes papiers, je ne les ai plus en tête mais, disons, on est aux alentours de 6 ou 7%. Je trouve que ce n'est pas très crédible.

Motions: diffusion des débats du Conseil municipal

J'aimerais un peu plus de détails concernant ces taux d'absentéisme, par exemple à quel moment T. Je sais qu'au niveau des agents de la police municipale, ce n'était pas 14% à un moment donné mais près de 50%. Il faut donc donner des précisions par rapport au moment où ces chiffres ont été annoncés et aussi s'il y a eu des variations durant les mois précédents – c'est ce qui est intéressant à voir – de façon le cas échéant qu'on puisse prendre des mesures. Donc j'aimerais bien que le Conseil administratif se penche sur cette question avec un peu plus de détails et un peu moins de légèreté. (Remarque de M<sup>me</sup> Marie Barbey-Chappuis.)

La présidente. Merci, Monsieur le conseiller municipal. Le Conseil administratif vous répondra ultérieurement.

### 18. Réponse du Conseil administratif à:

- la motion du 23 juin 2015 de M<sup>mes</sup> et MM. Olivier Baud, Tobias Schnebli, Stéphane Guex, Brigitte Studer, Maria Pérez, Gloria Castro, Vera Figurek, Hélène Ecuyer, Morten Gisselbaek et Pierre Gauthier: «Pour une diffusion et une retransmission des débats du Conseil municipal efficaces» (M-1189)<sup>1</sup>;
- la motion du 14 mars 2016 de M<sup>mes</sup> et MM. Stéphane Guex, Gloria Castro, Hélène Ecuyer, Pierre Gauthier, Vera Figurek, Tobias Schnebli, Morten Gisselbaek, Maria Pérez et Brigitte Studer: «Visualisons les interventions et les débats du Conseil municipal» (M-1217)<sup>2</sup>.

### TEXTE DE LA MOTION M-1189

### Exposé des motifs

Actuellement, la diffusion en direct des débats du Conseil municipal sur le site internet de la Ville est loin d'être suffisante. L'utilisation des archives vidéo pour visionner les séances en différé se révèle également ardue.

### Considérant que:

une bonne partie de la population – et pas seulement les habitantes et habitants de la Ville de Genève – suit les débats du Conseil municipal par le biais d'internet;

<sup>1 «</sup>Mémorial 177e année»: Rapport, 2866.

<sup>&</sup>lt;sup>2</sup> «Mémorial 177<sup>e</sup> année»: Rapport, 2866.

## Motions: diffusion des débats du Conseil municipal

- le visionnement en streaming ne permet pas de savoir le nom de l'orateur ou de l'oratrice, ni de disposer de la référence de l'objet qui est débattu;
- les archives vidéo sont mises en ligne tardivement;
- les vidéos mises en ligne fonctionnent mal, s'arrêtent fréquemment, doivent être fermées et ouvertes à nouveau pour tenter d'arriver au bout de la séquence;
- la difficulté à retrouver un débat sur un objet spécifique dans une archive est rédhibitoire à cause de l'absence totale de repères;
- les débats du Grand Conseil bénéficient d'un système de diffusion en direct fluide, agréable à regarder, avec notamment l'inscription sur la page du site du nom de l'intervenant ou de l'intervenante et le lien pour télécharger l'objet débattu:
- le visionnement des débats du Grand conseil en différé est fort aisé et agréable à utiliser grâce aux références inscrites et à la chronique des débats,

le Conseil municipal invite le Conseil administratif à prendre les dispositions nécessaires afin que les débats du Conseil municipal puissent rapidement bénéficier de conditions de diffusion et de retransmission d'une qualité analogue à celles réservées au Grand Conseil, et afin que la diffusion des séances du Conseil municipal ne soit pas coupée avant la fin de ces dernières.

### TEXTE DE LA MOTION M-1217

### Considérant que:

- le Conseil municipal siège dans la salle du Grand Conseil;
- le Grand Conseil dispose d'une diffusion directe en ligne indiquant en temps réel l'objet en discussion, le nom et l'appartenance politique de chaque intervenant au moment de sa prise de parole;
- le procédé technique permettant ces informations en direct est déjà opérationnel;
- chaque citoyen prenant en cours la diffusion des travaux du Conseil municipal est en droit de savoir immédiatement quel est l'objet en discussion et qui est l'orateur.

le Conseil municipal invite le Conseil administratif à faire mettre à la disposition du Service du secrétariat du Conseil municipal et du public des moyens technologiques identiques à ceux du Grand Conseil, et afin que la diffusion des séances du Conseil municipal ne soit pas coupée avant la fin de ces dernières.

# SÉANCE DU 29 MARS 2021 (soir)

Motion: inscription de l'Escalade au patrimoine culturel immatériel de l'Unesco

### *RÉPONSE DU CONSEIL ADMINISTRATIF*

Ces deux motions ont été adoptées le 4 décembre 2019.

Le Conseil administratif a retardé sa réponse à ces deux motions en raison des retards pris dans le calendrier des travaux prévus à la Salle de l'Hôtel de Ville. La livraison prévue pour janvier 2021 a été repoussée en raison des questions sanitaires, mais également de retards du chantier.

Ainsi, aussi bien les enjeux de rediffusion que d'interprétation en langue des signes des séances sont tributaires du retour du Conseil municipal dans la salle de la Vieille-Ville, dont il a un droit de jouissance.

Par ailleurs, la nouvelle cheffe du Service du Conseil municipal (SCM) étant entrée en fonctions début 2021, elle pourra dès lors compter sur le soutien de la Direction des systèmes d'information et de communication (DSIC) pour évaluer les besoins et coûts de mise en œuvre des invites des motions susmentionnées.

Au nom du Conseil administratif

Le secrétaire général: Gionata Piero Buzzini

Le maire: Sami Kanaan

 Réponse du Conseil administratif à la motion du 9 décembre 2017 de M. Vincent Subilia: «Pour l'inscription des célébrations de l'Escalade au patrimoine culturel immatériel de l'Unesco» (M-1330)¹.

### TEXTE DE LA MOTION

Considérant que l'Escalade, organisée par la Compagnie de 1602 dans le but de commémorer la bataille de l'Escalade qui se déroula durant la nuit du 11 au 12 décembre de l'an 1602, constitue une tradition de premier plan à Genève, laquelle traduit l'expression d'un patrimoine immatériel;

observant que les arts du spectacle, comme les rituels et événements festifs représentatifs d'un savoir-faire traditionnel, participent de la diversité culturelle que la Convention pour la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel entend valoriser;

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup> «Mémorial 177e année»: Rapport, 7302.

Motion: inscription de l'Escalade au patrimoine culturel immatériel de l'Unesco

relevant que l'Escalade figure sur la liste des 199 traditions vivantes de Suisse, au même titre que l'Esprit de Genève ou le Feuillu;

estimant que l'inscription sur la liste du patrimoine culturel immatériel de l'humanité, à l'instar du Carnaval de Bâle (inscrit depuis le 7 décembre dernier) ou de la Fête des vignerons de Vevey (première tradition suisse à y figurer, depuis 2016), permettrait une préservation à l'échelle mondiale, respectivement une visibilité sur un plan global, bénéfique au rayonnement de Genève,

le Conseil municipal invite le Conseil administratif à prendre toutes les mesures utiles (en collaboration avec la Compagnie de 1602, ainsi qu'avec les autorités fédérales, en particulier l'Office fédéral de la culture, et cantonales) pour étudier les conditions de l'inscription de l'Escalade sur la liste du patrimoine culturel immatériel, dans le but de favoriser celle-ci, dans les meilleurs délais.

### RÉPONSE DU CONSEIL ADMINISTRATIF

Cette motion a été acceptée par le Conseil municipal le 26 mai 2020.

La Suisse a ratifié en 2008 la Convention de l'Organisation des Nations unies pour l'éducation, la science et la culture (Unesco) pour la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel. Elle a initié depuis une politique globale de sauvegarde, de promotion et de recherche relative aux traditions vivantes existant en Suisse. Elle s'est engagée à dresser et à mettre à jour périodiquement un inventaire du patrimoine culturel immatériel de la Suisse.

Entre septembre 2010 et septembre 2012, une première étape importante de ce processus a été menée à bien à travers la réalisation d'un inventaire national établi par les cantons et la Confédération. Intitulé *Liste des traditions vivantes en Suisse*, ce premier inventaire, qui comprend également l'Escalade, est accessible sous:

www.traditions-vivantes.ch

La Liste comprend actuellement 199 traditions, sélectionnées par des experts, des représentants des services culturels cantonaux et la commission suisse de l'Unesco sous la direction de l'Office fédéral de la culture. Elle est la base et la condition préalable d'une nomination des traditions vivantes à la liste de l'Unesco du patrimoine culturel immatériel.

En mars 2013, le Département fédéral de l'intérieur a institué un groupe d'expert-e-s fédéraux pour l'établissement d'une Liste indicative du patrimoine culturel immatériel en Suisse. Ce groupe s'est vu confier le mandat de remettre au Conseil fédéral un rapport accompagné de recommandations sur une liste

# SÉANCE DU 29 MARS 2021 (soir)

5833

Motion: inscription de l'Escalade au patrimoine culturel immatériel de l'Unesco

de candidatures. Son travail est de nature consultative. Le rapport détaillé est accessible sous:

www.bak.admin.ch/PCI

Les candidatures suisses pour cette liste représentative du patrimoine culturel immatériel sont la Fête des vignerons de Vevey, le Carnaval de Bâle, la gestion du danger d'avalanches, les Processions de la Semaine sainte à Mendrisio, les savoir-faire en mécanique horlogère et mécanique d'art, le design graphique et typographique suisse, la saison d'alpage en Suisse et le yodel.

Issues de la *Liste des traditions vivantes en Suisse*, les candidatures relatives à ces éléments seront présentées à l'Unesco progressivement au cours des prochaines années, en règle générale à raison d'un dossier par an. En effet, les listes de l'Unesco ne permettent d'inscrire qu'un nombre limité de traditions vivantes pour chaque pays. La Confédération avait souhaité étudier et mettre en avant les éléments qui avaient le meilleur potentiel pour une inscription à l'Unesco, tant pour donner une visibilité aux traditions suisses à l'étranger que pour contribuer à diversifier les listes internationales par le biais de propositions originales.

Bien que toutes les entrées de la *Liste des traditions vivantes en Suisse* ne puissent être inscrites, celle-ci, en tant qu'inventaire national, garde une place centrale dans le travail de la Confédération sur le thème du patrimoine culturel immatériel.

L'Escalade n'a pas (encore) été retenue comme candidature par le groupe d'experts fédéraux pour la liste du patrimoine culturel immatériel de l'Unesco. Une prochaine actualisation n'est pas prévue avant 2023. Mais le Conseil administratif veillera à soutenir adéquatement le Canton en temps voulu dans ses démarches futures.

Au nom du Conseil administratif

Le secrétaire général: *Gionata Piero Buzzini* 

Le maire: Sami Kanaan

Motion: séances de commissions en visioconférence

20. Réponse du Conseil administratif à la motion du 27 octobre 2020 de M<sup>mes</sup> et MM. Matthias Erhardt, Uzma Khamis Vannini, Yves Herren, Brigitte Studer et Olivier Gurtner: «Séances de commissions en visioconférence» (M-1570)¹.

### TEXTE DE LA MOTION

### Considérant:

- le rebond des chiffres d'infections au nouveau coronavirus SARS-CoV-2;
- l'importance de la distanciation interpersonnelle pour lutter contre la propagation de l'agent pathogène;
- la recommandation du Conseil fédéral de favoriser le télétravail;
- l'arrêté du Conseil d'État du 23 octobre limitant les manifestations privées à cinq personnes;
- l'importance du travail politique, notamment en période de crise;
- l'absence de tout travail parlementaire durant la période de semi-confinement du printemps 2020,

le Conseil municipal demande au Conseil administratif d'équiper les membres du Conseil municipal sans délai d'accès informatiques et outils nécessaires afin de pouvoir tenir, si nécessaire, les séances de commissions en visioconférence.

### RÉPONSE DU CONSEIL ADMINISTRATIF

Cette motion a été acceptée par le Conseil municipal le 28 octobre 2020.

La Direction des systèmes d'information et de communication (DSIC) a pris les mesures nécessaires permettant au Conseil municipal de pouvoir tenir ses séances de commissions en visioconférence, conformément aux nombreuses demandes reçues du Conseil municipal, appuyées par le Conseil administratif. La solution Webex Meetings, utilisée par l'administration municipale, a ainsi été présentée et utilisée avec succès par l'ensemble des commissions du Conseil municipal, grâce à l'appui et à la réactivité des équipes de la DSIC.

Par ailleurs, les salles de commissions ont été équipées afin de faciliter la tenue de séances mixtes (visioconférence/présentiel).

En outre, une solution permettant de siéger en séance plénière de manière virtuelle est actuellement à l'étude. Le bureau du Conseil municipal statuera prochainement sur la pertinence de pouvoir utiliser cet outil en cas de nécessité.

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup>Développée, 3406.

Motion: séances de commissions en visioconférence

Le Conseil administratif met donc tout en œuvre pour que le travail du Conseil municipal puisse se faire malgré un contexte complexe, tout en veillant à respecter le règlement d'application de la loi sur l'administration des communes (RAC). En particulier son article 5A qui prévoit que:

- <sup>1</sup> Si des circonstances exceptionnelles telles qu'une crise sanitaire ou une catastrophe majeures l'imposent, le bureau du Conseil municipal, en concertation avec l'exécutif, peut décider que les séances plénières ou les séances de commission se tiennent intégralement par vidéoconférence.
- <sup>2</sup> Les séances plénières et les séances de commission tenues par vidéoconférence respectent les conditions suivantes:
  - a) elles utilisent une solution réputée sûre au sens de la protection des données, reconnue comme telle par le département après consultation de l'Association des communes genevoises, et hébergée en Suisse ou dans un Etat offrant un niveau de protection adéquat pour les personnes physiques selon l'article 6, alinéa 1, de la loi fédérale sur la protection des données, du 19 juin 1992;
  - b) les objets traités à huis clos au sens de l'article 18 de la loi ne peuvent pas être débattus par vidéoconférence;
  - c) le vote par vidéoconférence est nominal.
- <sup>3</sup> Les séances plénières tenues par vidéoconférence sont diffusées en direct sur Internet.
- <sup>4</sup> Si le recours à la vidéoconférence est envisagé, le bureau du Conseil municipal s'assure au préalable que chaque membre du Conseil municipal dispose du matériel informatique et des connexions nécessaires au bon fonctionnement de celle-ci

Privilégiant néanmoins le contact humain, il espère que l'utilisation des outils numériques au service de l'e-government restera l'exception et ne devienne pas la norme.

Au nom du Conseil administratif

Le secrétaire général: Gionata Piero Buzzini

Le maire: Sami Kanaan

# 21. Réponse du Conseil administratif à la question écrite du 25 novembre 2020 de M. Vincent Milliard: «Plan lumière de la Ville» (QE-574)¹.

#### TEXTE DE LA QUESTION

Le plan directeur communal 2020 adopté en 2009 incluait un plan lumière. Ce plan lumière avait, notamment, pour objectif une réduction de 35% de la consommation d'électricité par rapport à la consommation de 2009 (qui représentait 19,8% de la consommation électrique figurant au budget de la Ville, soit 16,5% des dépenses globales de la Ville)<sup>2</sup>.

Quel est le bilan que l'on peut tirer, aujourd'hui, de ce plan lumière?

Est-il prévu d'en élaborer un nouveau? Si oui, tiendra-t-il compte des nouveaux objectifs climatiques et environnementaux de la Ville (et du Canton) et inclura-t-il des nouveaux enjeux (par exemple pollution lumineuse, politiques d'éclairage «gender friendly»)?

En vous remerciant d'avance pour vos réponses.

#### RÉPONSE DU CONSEIL ADMINISTRATIF

#### Bilan du plan lumière 2009-2020

Le bilan global du plan lumière 2009-2020 est très positif. Il a notamment permis de diminuer la consommation électrique de l'éclairage public de 42% (la consommation étant passée de 8,3 GWh en 2009 à 4,8 GWh en 2019).

Ces importantes réductions sont notamment dues aux remplacements de plus de 5000 luminaires peu performants. Cette large rénovation a également permis de limiter la pollution lumineuse, les nouveaux luminaires n'émettant plus de lumière directement vers le ciel.

Par ailleurs, la grande majorité des nouveaux luminaires possèdent un abaissement préprogrammé (-40% de l'éclairage) entre 20 h ou 22 h et 6 h du matin. Cela permet de réduire la facture énergétique et de limiter les nuisances lumineuses, tout en garantissant le confort des usagers-ères.

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup>Annoncée, 3844.

<sup>&</sup>lt;sup>2</sup> Fiche A3 du Plan directeur communal Genève 2020: Plan lumière

#### Révision du plan lumière 2021-2030

Un nouveau plan lumière est en cours d'achèvement et sera validé par le Conseil administratif en mai 2021. Par la suite, une information sera faite à la commission de l'aménagement et de l'environnement et le document sera mis à la disposition de l'ensemble du Conseil municipal.

L'enjeu principal de la révision du plan lumière est de poursuivre les principes généraux du plan lumière 2009-2020, tout en admettant qu'il est dorénavant nécessaire d'aller plus loin que le «mieux éclairer». Aujourd'hui, l'éclairage artificiel se doit d'être pensé de façon à être dosé «au plus juste» et à n'éclairer que ce qui est nécessaire et quand cela est nécessaire.

Les thématiques abordées sont les suivantes:

#### La biodiversité

Il est possible, même dans une ville avec des quartiers très denses comme à Genève, d'intégrer des dispositions pour mieux préserver la biodiversité. Un travail conséquent avec plusieurs partenaires (Haute école du paysage, d'ingénierie et d'architecture HEPIA, Office cantonal de l'agriculture et de la nature OCAN et différents experts en biodiversité) a été mené pendant plusieurs mois. Il a permis d'identifier ce qu'on appelle dorénavant une trame «noire» ou «noctilienne».

Cette trame définit les corridors ou espaces devant être préservés pour la biodiversité à l'échelle d'un territoire. Dès lors, l'ensemble de l'éclairage public du domaine communal de Genève est revu sous le prisme de cette orientation afin d'édicter des recommandations selon les différents lieux. Cela ne veut pas dire que tout un «corridor» sera éteint, mais au contraire, de trouver un meilleur équilibre entre les espaces à préserver de l'éclairage artificiel et ceux qui doivent être accueillants et garantir la sécurité de tous les usagers-ères.

#### Les usagers-ères

La prise en compte des usagers-ères et usages de l'espace public éclairé est également un axe fort d'attention. Si la sécurité de tous les usagers-ères est un aspect primordial, l'éclairage doit également contribuer à un environnement nocturne le plus égal et accueillant possible (gender friendly). En effet, l'espace public diurne ou nocturne doit être accessible au plus grand nombre, quel que soit son genre ou son âge. Cela s'est révélé d'autant plus important ces derniers mois durant lesquels les espaces extérieurs ont été fortement utilisés (fermetures des commerces, restaurants, magasins, etc. en lien avec le Covid-19).

Les mobilités douces

Un des autres enjeux de cette révision est l'amélioration du bon accompagnement de toutes les mobilités douces pour que chacun puisse se déplacer de nuit, de façon confortable et adaptée. Il s'agit de définir des recommandations, en fonction des zones 20 ou 30, des équipements cyclables mais aussi dans les parcs, ou encore le long des berges de l'Arve et du Rhône.

#### L'éclairage des monuments/bâtiments

La mise en valeur de certains bâtiments ou monuments emblématiques ou à caractère «remarquable» est conservée en Vieille-Ville et à l'intérieur de la ceinture fazyste. Le plan lumière permet l'illumination de certains bâtiments (liste exemplative) hors de la ceinture fazyste.

#### Communication-sensibilisation des usagers-ères

Le plan lumière de la Ville concerne l'éclairage du domaine public, propriété de la Ville de Genève. Cependant, la Ville souhaite poursuivre sa communication auprès des privés (commerçants, entreprises ou particuliers) pour lutter de manière plus large contre la pollution lumineuse. Elle va à nouveau s'impliquer, par exemple lors d'événements tels que «La Nuit est belle», en encourageant les privés (commerçants ou particuliers) à réduire l'impact des vitrines, écrans ou enseignes lumineuses sur le domaine public.

Au nom du Conseil administratif

Le secrétaire général: Gionata Piero Buzzini

La vice-présidente: Frédérique Perler Motion: menus proposés dans les cantines scolaires

22. Réponse du Conseil administratif à la motion du 25 janvier 2016 de M<sup>mes</sup> et MM. Sylvain Thévoz, Jennifer Conti, Olivier Gurtner, Joris Vaucher, Tobias Schnebli, Grégoire Carasso et Alia Chaker Mangeat: «Pour un menu végétarien hebdomadaire dans les restaurants scolaires et les institutions de la petite enfance» (M-1209)¹.

#### TEXTE DE LA MOTION

#### Exposé des motifs

En 2014, la Commission fédérale de l'alimentation recommandait une modération de la consommation de viande, mettant en évidence le fait que les Suisses en mangent trop. En 2015, un rapport de l'Organisation mondiale de la santé met en lumière d'autres risques liés à une surconsommation de viande. Il est reconnu qu'il ne faudrait pas en manger à chaque repas. Enseigner de bonnes habitudes alimentaires aux enfants leur permet d'éviter d'éventuels problèmes de santé dans le futur. L'instauration d'une journée végétarienne par semaine dans les restaurants scolaires et les institutions de la petite enfance permet la concrétisation de ce but, tout en découvrant les nombreuses alternatives à la viande et au poisson. Il faut pour cela une stratégie volontariste des collectivités publiques et, dans un deuxième temps, des acteurs parapublics et privés.

#### Considérant:

- que la consommation régulière et en quantité excessive de viande est un facteur de risque pour l'organisme, qui favorise les maladies de type cardiovasculaire, l'obésité, le diabète ainsi que certains cancers, colorectal particulièrement (excès de graisses cachées, protéines);
- que l'augmentation de la production de viande a pour conséquence des pressions accrues sur les ressources et l'environnement et que de plus en plus d'espèces marines sont menacées et/ou disparaissent en raison de la pêche intensive;
- que, en plus d'impacts environnementaux, la production industrielle de viande a des impacts sociaux. La Suisse importe annuellement 350 000 tonnes de soja des pays du Sud afin de nourrir nos animaux d'élevage, alors que des êtres humains y souffrent de la faim;
- que proposer une alimentation équilibrée, principalement basée sur des produits de saison cultivés localement en pleine terre, idéalement en agriculture biologique, doit être un réflexe de base, tels que les labels Fourchette verte et

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup>Rapport, 3323.

Motion: menus proposés dans les cantines scolaires

Genève Région – Terre Avenir déjà implantés dans les menus des restaurants scolaires de la Ville et les institutions de la petite enfance,

le Conseil municipal demande au Conseil administratif d'instaurer deux journées hebdomadaires végétariennes non fixes dans les menus des restaurants scolaires et des institutions de la petite enfance de la Ville de Genève, afin de développer plus encore auprès des enfants des habitudes alimentaires respectueuses de l'environnement.

#### RÉPONSE DU CONSEIL ADMINISTRATIF

En août 2017, le Service des écoles et institutions pour l'enfance (ECO) demandait à toutes les Associations de cuisines et restaurants scolaires (ACRS) d'introduire systématiquement un menu végétarien par semaine. Les ACRS ont toutes répondu positivement. Désormais, elles servent toutes un repas végétarien par semaine.

A noter également qu'une attention toute particulière a été mise sur la consommation locale, de saison et équilibrée. Ainsi, tous nos menus sont labellisés Fourchette verte, et contiennent au minimum deux produits Genève Région – Terre Avenir (GRTA) par jour. En outre, un menu totalement GRTA par mois a été instauré depuis 2011 avec la campagne «Croquons local au restaurant scolaire!».

Ces actions s'inscrivent dans une vision de durabilité et d'utilisation saine des ressources naturelles dont nous disposons.

Pour rappel, la Ville de Genève compte 11 ACRS qui fournissent quotidiennement 6500 repas (près d'un million de repas par an). Ces repas sont distribués dans 54 réfectoires. Environ 80% des repas sont produits dans les huit cuisines de production de la Ville et 20% sont achetés à des sociétés externes.

Suite à l'adoption de cette motion, le département de la cohésion sociale et de la solidarité (DCSS) a décidé de demander aux ACRS qu'elles proposent deux repas végétariens par semaine. Plus concrètement, cette modification sera introduite dès la rentrée de septembre 2021. En parallèle, l'ECO établira une formation pour les cuisiniers et cuisinières et un plan de communication destiné aux parents et aux animatrices et animateurs du Groupement intercommunal pour l'animation parascolaire (GIAP), afin de faciliter l'acceptation et la compréhension de cette mesure.

Concernant les repas distribués au sein des crèches de la Ville de Genève, nous restons également très attentives et attentifs à la qualité des produits distribués.

Ainsi, les Structures d'accueil de la petite enfance (SAPE) proposent un menu végétarien par semaine. Ce sont environ 3500 «repas» qui sont servis chaque jour.

Motion: menus proposés dans les cantines scolaires

Tout un travail est également effectué pour valoriser les achats de nourriture de la région et de saison, ainsi que sur les produits issus de la culture biologique.

Le Conseil administratif tient à ce que dès le plus jeune âge les enfants apprennent à manger sainement, à privilégier les produits locaux et de saison, ainsi qu'à prendre conscience de la nécessité d'une alimentation durable.

La mise en place de deux menus végétariens par semaine au sein des crèches nécessite, en amont, une expertise de la diététicienne avec laquelle nous travaillons. En effet, l'apport en protéines animales aux enfants d'âge préscolaire est fortement contrôlé. Le Service de la petite enfance (SDPE) lance actuellement la procédure de consultation dans l'optique de mettre en place la mesure demandée par les motionnaires.

Par la suite, il faudra réunir le groupe Gourmet – qui comprend le personnel de cuisine des SAPE, soit des chef-fe-s cuisiniers et cuisinières, des cuisiniers et cuisinières et des aides de cuisine – afin d'élaborer et de mettre en œuvre des plans alimentaires adaptés à l'âge des tout-petits.

Une discussion est également prévue avec les comités employeurs, les responsables de secteur et cuisiniers et cuisinières puisque ceux-ci sont sous la responsabilité d'associations privées. En effet, la gouvernance actuelle ne permet pas à la Ville de Genève de déployer des projets en direct puisqu'elle n'est pas l'employeur. Nous ne pouvons qu'effectuer des recommandations, des suggestions et émettre des souhaits.

En conclusion, le Conseil administratif s'inscrit dans la demande du Conseil municipal et souligne l'importance de mener une réflexion sur notre consommation et son impact sur la planète et sur l'humain. Le DCSS mettra tout en place afin que deux menus végétariens puissent être servis au sein des cuisines et restaurants scolaires des crèches ainsi que des écoles primaires en Ville de Genève, et ce dès que possible. Il poursuit également son travail de sensibilisation sur les bénéfices de la consommation locale et de saison.

Au nom du Conseil administratif

Le secrétaire général: Gionata Piero Buzzini

La conseillère administrative: *Christina Kitsos* 

(Brouhaha.)

La présidente. Ça va, je vous dérange, au fond? Non mais, bref...

23. Réponse du Conseil administratif à la motion du 13 novembre 2018 de M<sup>mes</sup> et MM. Anne Carron, Alia Chaker Mangeat, Jean-Luc von Arx, Marie Barbey-Chappuis, Fabienne Beaud, Sami Gashi, Alain de Kalbermatten, Jean-Charles Lathion, Léonard Montavon, Lionel Ricou et Souheil Sayegh: «Pour des mesures qui rendent véritablement indépendant le CFI» (M-1386)¹.

#### TEXTE DE LA MOTION

#### Exposé des motifs

La prise en compte et le remboursement des frais professionnels appliqués jusqu'à présent aux membres du Conseil administratif de la Ville de Genève s'effectuaient de la manière suivante:

- Le versement d'une allocation forfaitaire dont les magistrats disposent librement
- 2. Le remboursement des frais effectifs.

L'allocation forfaitaire annuelle pour les frais professionnels est de 13 200 francs. Le maire en fonction perçoit une allocation complémentaire de 6500 francs.

D'après l'audit de la Cour des comptes relatif aux frais professionnels des membres du Conseil administratif et de la direction de la Ville de Genève, les frais remboursés en 2017 de manière effective se sont élevés à 120 764 francs, variant de 11 000 francs à plus de 42 000 francs, d'un conseiller administratif à l'autre. Pour la période allant de 2007 à 2017, les dépenses moyennes annuelles par magistrat oscillent entre 14 240 et 41 671 francs, et sont de loin supérieures aux dépenses des magistrats des autres villes romandes.

Dans son rapport d'audit rendu public le 1<sup>er</sup> novembre 2018, la Cour des comptes rappelle que des «règles claires, une transparence adéquate et une exemplarité en matière de frais professionnels» sont à la base d'une «saine gestion d'une administration moderne» et qu'elle a constaté l'absence de ces principes fondamentaux dans la gestion des dépenses en matière de frais professionnels des conseillers administratifs de la Ville.

Suite à l'audit, le Conseil administratif a accepté huit recommandations sur les onze émises par la Cour des comptes et les a mises en œuvre par de nouvelles mesures juridiques et organisationnelles. Ainsi, le Conseil administratif a édicté un nouveau règlement régissant le remboursement des frais professionnels des membres du Conseil administratif dans l'exercice de leur fonction (LC 21 123.1)

<sup>1</sup>Rapport, 1508.

qui prévoit notamment «un contrôle impartial du bien-fondé de chaque dépense». Ce contrôle devrait désormais être effectué de façon systématique avant tout remboursement par la personne en charge du département des finances, à savoir le maire ou la maire, voire le vice-président ou la vice-présidente. Pour rappel, un système «coutumier et réglementaire» était en vigueur depuis des décennies (source: communiqué du Conseil administratif du 1er novembre 2018).

Quand bien même les membres du Conseil administratif de la Ville de Genève sont appelés à remplir de nombreuses obligations de représentation dans le cadre de leurs fonctions, le Parti démocrate-chrétien estime que les montants publiés à ce sujet sont exorbitants et qu'il est nécessaire de reconsidérer le volume de ces dépenses, notamment pour répondre à une utilisation parcimonieuse des deniers publics et à une meilleure transparence. Ainsi, le Parti démocrate-chrétien propose de supprimer l'allocation forfaitaire pour les frais professionnels octroyée annuellement aux membres du Conseil administratif et de maintenir le seul remboursement des frais effectifs plafonnés à 15 000 francs. Ce montant correspond à la dépense moyenne annuelle la plus basse par magistrat au cours des dix dernières années.

Enfin, le Parti démocrate-chrétien fait siennes les recommandations 10 et 11 de la Cour des comptes pour un «bon usage des deniers publics» et propose de renforcer l'indépendance du Contrôle financier de la Ville de Genève (CFI).

#### Considérant que:

- la Cour des comptes a publié le 1<sup>er</sup> novembre 2018 un rapport mettant en lumière le fait que des «règles claires, une transparence adéquate et une exemplarité en matière de frais professionnels» faisaient défaut s'agissant des frais professionnels des membres de l'exécutif de la Ville de Genève;
- l'utilisation parcimonieuse et à bon escient des deniers publics est une règle fondamentale en matière de gestion des finances publiques;
- l'efficacité d'un organe de contrôle interne dépend de son degré d'indépendance:
- le service du CFI n'a pas réussi à identifier les risques relevés par la Cour des comptes,
  - le Conseil municipal invite le Conseil administratif à:
- donner les moyens financiers réglementaires et humains au CFI pour lui permettre d'effectuer les missions d'audit interne qui lui incombent en toute indépendance;
- publier annuellement les notes de frais de l'ensemble du Conseil administratif et des directions de départements.

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup>https://www.geneve.ch/fr/actualites/audit-cour-comptes-prise-position-conseil-administratif

#### *RÉPONSE DU CONSEIL ADMINISTRATIF*

#### Moyens financiers, réglementaires et humains du Contrôle financier (CFI)

Le Conseil administratif estime que le CFI dispose aujourd'hui des moyens financiers, réglementaires et humains nécessaires pour qu'il remplisse ses missions en toute indépendance.

#### Moyens financiers et humains

Les moyens financiers et humains du CFI sont assurés par le budget présenté par le Conseil administratif et voté par le Conseil municipal. Le Conseil municipal a la compétence d'augmenter les moyens financiers de tout service de l'administration.

Le Conseil municipal a d'ailleurs exercé cette compétence en attribuant deux postes supplémentaires au CFI au budget 2019.

Le budget du CFI a augmenté de 2016 à 2021. En particulier, en lien avec les moyens financiers et humains, l'évolution des postes «salaires des fonctionnaires et auxiliaires» et ceux des «frais d'expertises et honoraires divers» est soit restée stable, soit a augmenté.

#### Moyens réglementaires

Le texte normatif qui régit l'activité du CFI est le règlement sur le contrôle interne, l'audit interne et la révision des comptes annuels en Ville de Genève (LC 21 191).

Ce règlement a été adopté par le Conseil municipal le 26 juin 2012 et approuvé par le Conseil d'Etat le 18 septembre 2013 après avoir supprimé des articles contraires à la loi sur l'administration des communes et fourni des remarques interprétatives (annexe 1).

Pour renforcer davantage l'indépendance du CFI, le Conseil administratif a transmis au Conseil municipal la proposition PR-1427 de nouveau règlement relatif au CFI, à l'audit interne et à la révision des comptes annuels.

S'il est adopté par le Conseil municipal, ce nouveau règlement permettra au CFI d'exercer son activité d'audit interne non seulement auprès de l'administration municipale mais également auprès du Conseil administratif, sans devoir lui faire préaviser son plan d'audit au préalable.

D'autre part, le Conseil administratif a approuvé la charte d'audit interne du CFI le 25 juillet 2017. La charte en question est disponible sur le site Internet de la Ville de Genève.

### Publication annuelle des notes de frais de l'ensemble du Conseil administratif et des directions de départements

Depuis l'exercice comptable 2018, la rémunération et les frais professionnels des membres du Conseil administratif sont publiés annuellement dans la brochure présentant les comptes et le rapport de gestion.

En outre, le Conseil administratif nouvellement élu a décidé de publier semestriellement sur le site Internet de la Ville ses frais professionnels dès juin 2020.

Par ailleurs, le Conseil a chargé le CFI d'accorder une attention particulière, dans le cadre de la révision des comptes, aux frais professionnels de la ou du secrétaire général-e, de la ou du secrétaire général-e adjoint-e, ainsi que des codirecteurs et codirectrices et directeurs et directrices adjoint-e-s de départements.

#### Audit de légalité et de gestion concernant les frais professionnels des membres du Conseil administratif et de la Direction de la Ville de Genève

Dans son rapport de suivi au 30 juin 2020, la Cour des comptes conclut que toutes les recommandations du rapport ont été mises en œuvre par la Ville de Genève (annexe 2).

Annexes mentionnées

#### SÉANCE DU 29 MARS 2021 (soir)

Motion: renforcement du système de contrôle interne et du Contrôle financier

Réponse du CA à la motion M-1386 Annexe 1

6852-2013

DIFFUSION

Mmes Salerno Alder MM. Pagani

Kanaan Barazzone MM Moret Burri

Schweri SCM Service juridique Dossiers-Documentation RÉPUBLIQUE ET



CANTON DE GENÈVE

Ville de Genève Administration centrale Regule: 1 9 SEP. 2013

Séance CA du:

Décision:

A traiter par:

Copies:

ARRÊTÉ

annulant partiellement la délibération du conseil municipal de la Ville de Genève du 26 juin 2012 portant sur l'approbation du règlement municipal sur le contrôle interne, l'audit interne et la révision des comptes annuels

1 8 septembre 2013

### LE CONSEIL D'ÉTAT

Vu la délibération de la Ville de Genève du 26 juin 2012 portant sur l'approbation du règlement municipal sur le contrôle interne, l'audit interne et la révision des comptes annuels ;

Vu l'instruction ouverte par le service de surveillance des communes ;

Vu le courrier de Madame Künzler, conseillère d'Etat chargée du département de l'intérieur, de la mobilité et de l'environnement, du 4 octobre 2012, demandant au conseil administratif de la Ville de Genève de se prononcer sur la teneur du règlement municipal sur le contrôle interne, l'audit interne et la révision des comptes annuels ;

Vu la réponse du conseil administratif de la Ville de Genève du 12 décembre 2012 ;

Vu la loi sur l'administration des communes (LAC – B 6 05), du 13 avril 1984, et son règlement d'application (RAC – B 6 05.01), du 31 octobre 1984 ;

Considérant ce qui suit :

Réponse du CA à la motion M-1386 Annexe 1

-2-

#### En fait:

- En date du 26 juin 2012, le conseil municipal de la Ville de Genève a adopté une délibération approuvant le règlement sur le contrôle interne, l'audit interne et la révision des comptes annuels et abrogeant le règlement du sèrvice du contrôle financier de la Ville de Genève du 7 octobre 1980.
- En date du 4 octobre 2012, Madame Michèle Künzler, conseillère d'Etat chargée du département de l'intérieur, de la mobilité et de l'environnement, a interpellé le conseil administratif afin que ce dernier lui fasse part de sa position sur le règlement sur le contrôle interne, l'audit interne et la révision des comptes annuels.
- Par courrier du 12 décembre 2012, le conseil administratif a répondu au service de surveillance des communes qu'il s'en rapportait à ce dernier sur la validité dudit règlement, tout en indiquant que le délai fixé au 31 mars pour la remise du rapport de l'organe de révision semblait trop court.

#### En droit:

 L'article 137 de la Constitution de la République et canton de Genève, du 14 octobre 2012, ainsi que l'article 61 LAC placent les communes sous la surveillance du Conseil d'Etat.

L'article 67 LAC donne la compétence au Conseil d'Etat d'annuler toute délibération prise en violation des lois et règlements en vigueur.

En application de l'article 30 alinéa 2 LAC, le conseil municipal adopte, sous forme de délibération, des règlements ou des arrêtés de portée générale régissant les domaines relevant de la compétence des communes.

Dès lors, le Conseil d'Etat dispose de la compétence d'annuler la délibération du conseil municipal de la Ville de Genève du 26 juin 2012 approuvant le règlement sur le contrôle interne, l'audit interne et la révision des comptes annuels.

 En application de l'article 30 al. 2 LAC, la compétence d'adopter des règlements de portée générale appartient au conseil municipal. Si ce dernier ne fait pas usage de cette prérogative, en application de l'article 48 litt. v LAC, le conseil administratif est en droit d'édicter des règlements municipaux.

En application de l'article 50, al. 1 de la Constitution fédérale, les communes sont autonomes « dans les limites fixées par le droit cantonal » et, en vertu de l'article 2 LAC, elles le sont « dans les limites de l'ordre juridique et plus particulièrement des compétences cantonales et fédérales, ainsi que du pouvoir de surveillance auquel elles sont soumises ».

3. Article 6 al. 4 du règlement : En application de l'article 48 litt. r LAC, l'exécutif d'une commune engage et révoque le personnel communal, dès lors il faut considérer la consultation prévue à l'article 6 al. 4 du règlement comme une simple information afin d'interpréter cette disposition en conformité au droit supérieur.

#### SÉANCE DU 29 MARS 2021 (soir)

### Motion: renforcement du système de contrôle interne et du Contrôle financier

#### Réponse du CA à la motion M-1386 Annexe 1

- 3 -

- 4. Article 12 al. 2 du règlement : En application de l'article 48 litt. a LAC, l'exécutif administre la commune et, en application de l'art. 48 litt. r LAC, dirige l'administration. Dès lors, il n'est pas possible pour une commission du conseil municipal de donner des instructions à un service de l'administration. La fin de l'alinéa 2 de l'article 12 du règlement « ou de la commission des finances » doit être annulée, car contraire au droit supérieur.
- 5. Article 15 al. 1 du règlement : En application de l'article 48 litt. a LAC, l'exécutif administre la commune et, en application de l'art. 48 litt. r LAC, dirige l'administration. Dès lors, il n'est pas possible pour une commission du conseil municipal de disposer d'un rapport avant que l'exécutif ne l'ait vu. C'est à l'exécutif, en application de l'alinéa 2 de l'article 15 du règlement que revient la possibilité de transmettre le rapport d'audit au conseil municipal ou à une de ses commissions. L'article 15, al. 1, litt. d du règlement doit être annulée, car contraire au droit supérieur.
- 6. Article 16 du règlement: En application de l'art. 73 al. 2 LAC, les comptes de la Ville de Genève sont vérifiés par son service du contrôle financier. Dès lors, il est contraire à cette disposition que les comptes de la Ville de Genève solent vérifiés, une fois par législature, par la Cour des comptes. La dernière phrase de l'article 16, indiquant que « une fois par législature, ce mandat est effectué par la Cour des comptes », doit être supprimée, car contraire au droit supérieur.
- 7. Article 17 du règlement : En application de l'article 48, litt. a LAC, l'exécutif administre la commune et, en application de l'art. 48 litt. r LAC, dirige l'administration. Dès lors, le délai fixé à l'article 17 ne doit être considéré que comme un délai d'ordre puisque le conseil municipal ne peut pas donner d'instructions à l'administration.

#### ARRÊTE:

- La délibération de la Ville de Genève du 26 juin 2012 portant sur l'approbation du règlement municipal sur le contrôle interne, l'audit interne et la révision des comptes annuels est partiellement annulée en légalité, en ce sens que :
  - a. l'article 12 al. 2 in fine du règlement est annulé,
  - b. l'article 15 al. 1 litt. d du règlement est annulé,
  - c. l'article 16 dernière phrase du règlement est annulé,
- Les remarques interprétatives suivantes sont jointes au règlement municipal sur le contrôle interne, l'audit interne et la révision des comptes annuels :
  - a. Il convient de considérer que « l'audit interne municipal » est le « service du contrôle financier » prévu à l'article 73 al. 2 LAC.
  - b. En application de l'article 48 litt. r LAC, l'exécutif d'une commune engage et révoque le personnel communal, dès lors il faut considérer la consultation prévue à l'article 6 al. 4 du règlement comme une simple information.
  - c. En application de l'article 48 litt. a et r LAC, le délai fixé à l'article 17 du règlement doit être considéré comme un délai d'ordre.

Réponse du CA à la motion M-1386 Annexe 1

-4-

 Le présent arrêté constitue une décision au sens de l'article 4 de la loi sur la procédure administrative (LPA). Un délai de recours auprès de la Chambre administrative de la Cour de justice de 30 jours, dès la notification de la décision, est ouvert conformément à l'article 62, alinéa 1, lettre a LPA.

Communiqué à : CHA DIME Ville de Genève



Certifié conforme,

La mancellère d'Etat

Réponse du CA à la motion M-1386

Annexe 2

#### SÉANCE DU 29 MARS 2021 (soir)

#### Motion: renforcement du système de contrôle interne et du Contrôle financier

No 142 Frais professionnels des membres du Ouvert Fermé 11 proposées

Refusé

Recommandations

Conseil administratif et de la direction de la Ville de Genève professionnels des membres du Conseil administratif et de la direction

rapport publié le 1er novembre 2018

N° 142 Audit de légalité et de gestion concernant les frais

(Ville de Genève)

Fermé Fermé 12.11.2019 03.10.2019 31.12.2019 03.10.2019 30.06.2019 30.06.2019 P 3 2 40 142 Frals professionnels des membres du Conseil administratif et de la direction de la VIIIe de Genève 5 5 ð 5 5 5 5 2 5 b istratifien y incluant les autres prestations is que le montant annuel des frais Labir un règlement applicable au Conseil administratif n'matière de définition et de prise en charge des frais des collaborateurs. ormiser les règles en matière de frais rapidement en conformité les certificats de tinence du maintien du seuil de 35 F pou irecteur général. Implifier le règlement sur les frais profess 142-R1 142-R2 142-R3 142.84 142-85 142.86 142.R7 142.RB 142.R9

Les onze recommandations émises par la Cour des comptes ont finalement

Au 30 juin 2020, onze recommandations ont été mises en œuvre, dont quatre

durant la période sous revue.

collaborateurs de la Ville de Genève a été modifiée et approuvée par 'AFC. Ladite annexe indique dorénavant ce que couvrent les allocations un règlement relatif aux frais professionnels applicable au Conseil 'annexe 1 du règlement relatif aux frais professionnels des orfaitaires octroyées à des collaborateurs de la Ville de Genève administratif a été adopté et approuvé par l'AFC (recommandation 1); Les mesures suivantes ont été prises :

le forfait pour les repas des collaborateurs, jusqu'alors à 35 F, a été réévalué à 40 F. Ce nouveau montant a été approuvé par l'AFC es certificats de salaires des magistrats et des directeurs de département ont été mis en conformité (recommandation 6); (recommandation 2); recommandation 7). Au 30 juin 2020, toutes les recommandations du rapport ont été mises en œuvre par la Ville de Genève

Fermé

Fermé

9 8

5 3

P

42-R10 142-R11

un contrôle du bien-fondé des frais profe

Annexes au rapport d'activité 2019/2020

43/65

été acceptées.

Propositions des conseillers municipaux – Interpellations – Questions écrites

24. Propositions des conseillers municipaux.
Néant.
25. Interpellations.
Néant.
26. Questions écrites.
Néant.
La présidente. J'en ai fini pour ce soir. Bonne rentrée et à demain. (Applaudissements.)

Séance levée à 23 h.

#### SOMMAIRE

1. Exhortation	5692
2. Communications du Conseil administratif	5692
3. Communications du bureau du Conseil municipal	5693
4. Rapports de majorité et de minorité de la commission des travaux et des constructions chargée d'examiner la proposition du Conseil administratif du 16 septembre 2020 en vue de l'ouverture d'un crédit de 3 029 600 francs destiné à la rénovation de l'immeuble situé au 6, place de la Taconnerie, parcelle N° 4704, feuille N° 21, commune de Genève, section Cité (PR-1425 A/B)	5693
5. Proposition du Conseil administratif du 17 mars 2021 en vue de l'ouverture d'un crédit budgétaire supplémentaire de 1 200 000 francs destiné à financer les surcoûts liés à la mise en œuvre des plans de protection dans les écoles primaires (PR-1449)	5717
6. Rapport de la commission des pétitions chargée d'examiner la pétition du 3 mars 2020: «Remise en ordre de deux chemins au parc Bertrand» (P-418 A).	5726
7. Rapport de la commission des pétitions chargée d'examiner la pétition du 24 novembre 2020: «Contre certains aménagements des abords du parc Gourgas» (P-433 A)	5736
8. Rapport de la commission des pétitions chargée d'examiner la pétition du 19 mai 2020: «Transformation en zone de rencontre du chemin des Crêts-de-Champel, sis entre la rue Albert-Gos et l'avenue Louis-Aubert» (P-421 A).	5748
9. Rapport de la commission des pétitions chargée d'examiner la pétition du 24 novembre 2020: «Pour la sécurisation du croisement entre le chemin Maurice-Roch et l'avenue de la Roseraie» (P-435 A)	5762
10. Rapport de la commission des pétitions chargée d'examiner la pétition du 5 mai 2014: «Pour le maintien du Père Glôzu au Restaurant de l'Hôtel-de-Ville» (P-324 A)	5780

11.	Rapport de la commission des pétitions chargée d'examiner la pétition du 22 juin 2020: «Pour un accès à l'eau au quai Wilson dès les vacances scolaires» (P-426 A)	5791
12.	Rapport de la commission des pétitions chargée d'examiner la pétition du 19 mai 2020: «Contre le remplacement du nom de la place du Cirque» (P-420 A)	5805
13.	Réponse du Conseil administratif à la motion du 12 septembre 2018 de M <sup>mes</sup> et MM. Alfonso Gomez, Laurence Corpataux, Omar Azzabi, Uzma Khamis Vannini, Marie-Pierre Theubet, Delphine Wuest, Hanumsha Qerkini et Antoine Maulini: «Pour la mise en place d'un plan de mobilité scolaire en Ville de Genève» (M-1369)	5817
14.	Réponse du Conseil administratif à la motion du 15 mai 2019 de MM. et M <sup>me</sup> Pascal Holenweg, Albane Schlechten et François Mireval: «Pour la création d'un fonds intercommunal de soutien à l'action sociale d'urgence» (M-1438)	5821
15.	Réponse du Conseil administratif à la question écrite du 20 janvier 2021 de MM. Philippe de Rougemont et Denis Ruysschaert: «Où en est le désinvestissement fossile de la Caisse de pension de la Ville (CAP)?» (QE-580)	5823
16.	Réponse du Conseil administratif à la question écrite du 12 décembre 2020 de M <sup>me</sup> Laurence Corpataux: «Où est passé le Musée de l'horlogerie?» (QE-578)	5825
17.	Réponse du Conseil administratif à la question écrite du 20 janvier 2021 de M. Daniel Sormanni: «Taux d'absentéisme au sein des différents départements de l'administration municipale de la Ville de Genève, quel est le bilan?» (QE-583)	5827
18.	Réponse du Conseil administratif à:	
	<ul> <li>la motion du 23 juin 2015 de M<sup>mes</sup> et MM. Olivier Baud, Tobias Schnebli, Stéphane Guex, Brigitte Studer, Maria Pérez, Gloria Castro, Vera Figurek, Hélène Ecuyer, Morten Gisselbaek et Pierre Gauthier: «Pour une diffusion et une retransmission des débats du Conseil municipal efficaces» (M-1189);</li> </ul>	
	<ul> <li>la motion du 14 mars 2016 de M<sup>mes</sup> et MM. Stéphane Guex,</li> <li>Gloria Castro, Hélène Ecuyer, Pierre Gauthier, Vera Figurek,</li> <li>Tobias Schnebli, Morten Gisselbaek, Maria Pérez et Brigitte</li> </ul>	

Studer: «Visualisons les interventions et les municipal» (M-1217)		9
19. Réponse du Conseil administratif à la motion du 9 M. Vincent Subilia: «Pour l'inscription des céléblade au patrimoine culturel immatériel de l'Unesc	orations de l'Esca-	1
20. Réponse du Conseil administratif à la motion du 2 M <sup>mes</sup> et MM. Matthias Erhardt, Uzma Khamis Var Brigitte Studer et Olivier Gurtner: «Séances de conconférence» (M-1570)	nnini, Yves Herren, nmissions en visio-	4
21. Réponse du Conseil administratif à la question écri 2020 de M. Vincent Milliard: «Plan lumière de la V		6
22. Réponse du Conseil administratif à la motion du M <sup>mes</sup> et MM. Sylvain Thévoz, Jennifer Conti, Oli Vaucher, Tobias Schnebli, Grégoire Carasso et Ali «Pour un menu végétarien hebdomadaire dans le laires et les institutions de la petite enfance» (M-1	vier Gurtner, Joris a Chaker Mangeat: es restaurants sco-	9
23. Réponse du Conseil administratif à la motion du de M <sup>mes</sup> et MM. Anne Carron, Alia Chaker Mang Arx, Marie Barbey-Chappuis, Fabienne Beaud, de Kalbermatten, Jean-Charles Lathion, Léonard Ricou et Souheil Sayegh: «Pour des mesures qui ment indépendant le CFI» (M-1386)	geat, Jean-Luc von Sami Gashi, Alain Montavon, Lionel rendent véritable-	-2
24. Propositions des conseillers municipaux		1
25. Interpellations		1
26. Questions écrites	585	1

La secrétaire administrative du Conseil municipal: Isabelle Roch-Pentucci